

10096 / 99

331 *Ex. Courby*

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi

QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XLII^e ANNÉE

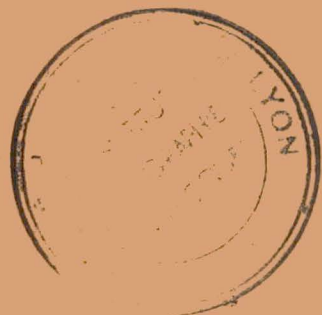
REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Paraissant tous les trois mois

TOME XXII

N^o 2

Avril-Juin 1920



Bordeaux :

FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI

Grenoble : A. GRATIER & C^{ie}, 23, GRANDE-RUE

Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS

Lausanne : F. ROUGE & C^{ie}, 4, RUE HALDIMAND

Paris :

E. DE BOCCARD, 1, RUE DE MÉDICIS, VI^e

C. KLINCKSIECK, 11, RUE DE LILLE, VII^e

Bibliothèque Maison de l'Orient



153986

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Tome XXII, 1920, N° 2

SOMMAIRE

M. Holleaux , <i>Études d'histoire hellénistique: XI. Le prétendu recours des Athéniens aux Romains en 201/200.</i>	77
R. Cagnat , <i>C. Julius Crescens Didius Crescentianus, fondateur de la basilique Julia, à Djemila (Algérie)</i>	97
Th. Reinach , <i>Une sorcière germaine aux bords du Nil.</i>	104

ANTIQUITÉS NATIONALES

C. Jullian , <i>Notes gallo-romaines: LXXXVI. Castrum Bagaudarum; les origines de Saint-Maur-des-Fossés.</i>	107
L. Havet , « <i>Camp de César</i> »	118
J. Loth , <i>Le gallo-latin brigantes.</i>	121
A. Blanchet , <i>Antiquités du Périgord et du Pays de Comminges.</i>	123
C. Jullian , <i>Chronique gallo-romaine.</i>	124

BIBLIOGRAPHIE

É. CUQ, *Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi sur le prêt à intérêt et les Sociétés* (**P. Roussel**), p. 131-132. — L. ROBIN, *Études sur la signification et la place de la physique dans la philosophie de Platon* (**É. Bréhier**), p. 132-134. — P. FOUCART, *Les Mystères d'Éleusis* (**P. Roussel**), p. 134-138. — J. HATZFELD, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique* (**P. Roussel**), p. 138-140. — ST. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV: *La Civilisation carthaginoise* (**C. Jullian**), p. 140-144. — R. LANTIER, *Inventaire des Monuments sculptés préchrétiens de la Péninsule ibérique, 1^{re} partie: Lusitanie, Conventus Emeritensis* (**A. Grenier**), p. 144-146. — H. ARAGON, *La céramique de Ruscino* (**Ph. Fabia**), p. 146. — S. LOESCHKE, *Lampen aus Vindonissa* (**D. Viollier**), p. 146-147. — INSTITUT SUISSE D'ANTHROPOLOGIE GÉNÉRALE, *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. III (**C. Jullian**), p. 148. — A. LOISY, *Les Mystères païens et le Mystère chrétien* (**Pr. Alfarcic**), p. 148-149. — P. SAINTYVES, *Rondes enfantines et quêtes saisonnières; les liturgies populaires* (**Pr. Alfarcic**), p. 149-150. — J. GILLIÉRON, *La faillite de l'Étymologie phonétique* (**É. Bourciez**), p. 150-152. — G. KURTH, *Études franques* (**C. Jullian**), p. 152-154. — F. LOT, *Étude sur le Lancelot en prose* (**C. Jullian**), p. 154-155.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Syria (**G. Radet**), p. 156. — César et le sud de la Russie; littérature chrétienne de l'Afrique (**C. J.**), p. 156.

DIRECTION ET RÉDACTION :

ANTIQUITÉ CLASSIQUE
M. Georges RADET
9 bis, rue de Cheverus
BORDEAUX

ANTIQUITÉS NATIONALES
M. Camille JULLIAN
30, rue du Luxembourg
PARIS (VI^e)

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

XI

LE PRÉTENDU RECOURS DES ATHÉNIENS AUX ROMAINS EN 201/200.

« J'ai montré que les faits les plus marqués, et que leur importance doit mettre à l'abri de toute altération, sont souvent ceux dont la vérité nous doit être le plus suspecte. Je ne vois pas qu'on puisse opposer quelque chose de solide à ces raisons. Cependant, si j'avois poussé trop loin mes doutes, je ne refuserai jamais de me rendre aux preuves qu'on pourra me donner de la certitude de cette histoire; et je serai le premier à abandonner l'opinion que j'ai défendue, dès que je la trouverai réfutée par des raisons solides. »

(BEAUFORT, *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, 2^e partie, chap. XII, fin.)

On sait comment, vers la fin de l'année 201, les Akarnaniens, justement indignés que les Athéniens eussent mis à mort deux de leurs compatriotes, décidèrent d'user contre eux de représailles; comment ils obtinrent à cet effet l'autorisation du roi de Macédoine, Philippe V, protecteur de leur nation, et reçurent de lui quelques troupes auxiliaires qui se joignirent à leur armée; et comment, fortifiés de ces Macédoniens, ils envahirent et saccagèrent affreusement toute l'Attique¹.

Accablés de ce désastre, révoltés de la conduite de Philippe, mais sans défense contre lui, les Athéniens — qui se trouvaient, croit-on, être depuis longtemps les alliés ou les « amis » publics du Peuple romain² — se seraient alors tournés vers

1. Liv. (d'après Polybe) 31. 14. 6-10. — Pour la date exacte de l'invasion des Akarnano-Macédoniens en Attique, voir ci-après, p. 86.

2. Sur cette question, voir ci-après, p. 93 et suiv.

Rome. Ils auraient député au Sénat, — à peu près à la même époque où Attale et les Rhodiens venaient aussi l'implorer contre Philippe¹ —, l'auraient saisi de leurs griefs et supplié de leur donner assistance. Ce recours des Athéniens aux Romains serait l'un des grands événements politiques qui précéderent immédiatement la seconde guerre de Rome contre Philippe.

Mais la réalité en est-elle suffisamment établie? Est-on fondé, pour peu qu'on y regarde de près, à le considérer comme historique? Ne serait-il pas, d'aventure, une invention des Annalistes romains? C'est la question que je veux examiner ici.

*
* *

I. Cette question, aucun historien moderne, que je sache, ne se l'est jamais posée. Tous ont toujours tenu pour un fait indubitable la démarche des Athéniens à Rome. Ils ont même accoutumé, depuis Mommsen, d'attribuer à cette démarche une importance capitale. Ce serait elle qui aurait procuré au Sénat le « prétexte plausible » dont, pensent-ils, il avait besoin pour déclarer la guerre à Philippe; c'est d'elle que serait sortie la seconde guerre de Macédoine². L'un d'eux va jusqu'à

1. Ceci d'après le récit annalistique de T. Live (31. 2. 1); pour l'indication différente donnée par Appien, voir ci-après, p. 86 et note 1.

2. Voir Mommsen, *R. G.* III, 129 (trad. de Guerle): « Cependant, le gouvernement romain ne parvenait pas à trouver un prétexte plausible à la guerre... »; (132) « ... le but du Sénat, qui voulait provoquer le roi à une déclaration de guerre, n'était pas atteint [au colloque d'Abydos]... »; (*ibid.*) « ... pendant ce temps-là néanmoins l'occasion de déclarer la guerre, occasion désirée par Rome, lui avait été offerte d'un autre côté [conflit entre les Athéniens et les Akarnaniens; invasion de l'Attique par les Akarnaniens et les Macédoniens]... »; (*ibid.*) « une ambassade athénienne fut envoyée à Rome pour annoncer l'attaque dirigée par Philippe contre un ancien allié des Romains; et, à la manière dont le Sénat reçut cette ambassade, Philippe vit clairement le sort qui l'attendait... » — G. Colin (*Rome et la Grèce*, 66-68) se range entièrement à l'opinion de Mommsen: (66) « ... [La guerre] a dû être voulue par le Sénat, et par le Sénat seul; or, ce qui tend à le démontrer, c'est la peine qu'il eut à lui trouver un prétexte plausible... »; (68) « ... ce furent les Athéniens qui fournirent enfin au Sénat le prétexte tant désiré... L'origine de la querelle [entre Athènes et Philippe] était bien futile; le Sénat, cependant, faute de mieux, s'en contenta; il rappela qu'Athènes était son alliée, qu'elle avait droit à sa protection et qu'il ne voulait pas laisser se renouveler le destin de Sagonte... Les députés d'Athènes... furent... reçus dans le Sénat de manière à faire comprendre que l'affaire n'en resterait pas là... » — Hertzberg (*Gesch. des Griechenl. unter der Herrsch. der Römer*, I, 56; trad. Bouché-Leclercq) n'a guère fait aussi que répéter, en le résumant, ce qu'avait dit Mommsen. — Voir encore Ihne, III, 14: « [Die Athener] schickten in ihrem

écrire : « [Le Sénat] se donna l'air de n'intervenir [en Grèce] que pour défendre Athènes, son alliée » (*sic*)¹. — Commençons par faire observer qu'en tout état de cause, et même à supposer que le peuple athénien eût tenu la conduite qu'on lui prête, ce serait là une opinion d'une fausseté manifeste. Par un étrange renversement de toutes les règles critiques, Mommsen et ceux qui marchent à sa suite ont négligé l'autorité de Polybe pour s'attacher aveuglément aux Annalistes mis en œuvre par T. Live. Chez T. Live², il est bien vrai que l'appel adressé au Sénat par les Athéniens, victimes de Philippe, est, non seulement le prétexte plus ou moins « plausible », non seulement l'« occasion », mais la cause, sinon unique, du moins principale et déterminante, de la guerre aussitôt déclarée par les Romains au Macédonien. Mais dès qu'on se reporte à Polybe, les choses se montrent sous un jour fort différent.

Si, comme on se plaît à le répéter, les plaintes des Athéniens avaient fourni au Sénat le *casus belli* qui lui était indispensable, ou simplement un *casus belli*, c'est de quoi témoignerait, apparemment, l'ultimatum — ou, pour mieux parler, la demande de satisfaction, la *rerum repetitio* — signifié aux portes d'Athènes, vers mai 200, par les légats sénatoriaux à l'officier macédonien Nikanor³. On y trouverait l'écho direct de ces plaintes; on verrait les *Patres* s'en faire une arme contre Philippe, et soutenir en face du roi les intérêts d'Athènes⁴.

Bedrängniß eine Gesandtschaft nach Rom und baten um Hilfe gegen die Akarnanen und Philipp. Das war für Rom ein passender Vorwand, sich in die östlichen Wirren einzumischen, und den Krieg förmlich zu beschliessen... »; ailleurs (16), la démarche des Athéniens est qualifiée de « ostensible Grund der Kriegserklärung ». — Pour montrer combien cette doctrine est devenue classique chez les historiens contemporains, je citerai en dernier lieu le manuel tout récent de H. L. Havell, *Republican Rome* (London, 1914), 283 : « The immediate pretext for hostilities was given by the Athenians, who had provoked Philip to invade their territory by the murder of two hapless Acarnanians... The Athenians appealed to Rome, where it was generally felt that the time for this momentous decision had now arrived. »

1. G. Colin, *ibid.* 71.

2. Liv. (Ann.) 31. 1. 9-10 [texte cité plus loin]; 2. 2 (c'est la démarche des Athéniens qui donne lieu à la *consultatio de Macedonico bello*); 3. 1 (les mots *sociorum querellis* se rapportent, non point peut-être uniquement, mais principalement aux plaintes des Athéniens); 5. 1-9 [texte cité plus loin en partie]; 6. 1 (dans la *rogatio de bello indicendo*, les *socii populi Romani* sont d'abord et avant tout les Athéniens); cf. 7. 6; 9. 3-4; 45. 22. 6.

3. Pol. XVI. 27. 1-4 Büttner-Wobst.

4. G. Colin (*ibid.* 68, passage cité plus haut) écrit que « [le Sénat] rappela qu'Athènes était son alliée, qu'elle avait droit à sa protection et qu'il ne voulait pas laisser se

Or, voici le texte de la communication faite à Nikanor (Pol. XVI. 27.2) : Ῥωμαῖοι παρακαλοῦσι τὸν βασιλέα τῶν μὲν Ἑλλήνων μηδενὶ πολεμεῖν, τῶν δὲ γεγονότων εἰς Ἄτταλον ἀδικημάτων δίκας ὑπέχειν ἐν Ἰσῶ κριτηρίῳ, (3) καὶ — πρᾶξαντι μὲν ταῦτα τὴν εἰρήνην ἄγειν ἕξεισι πρὸς Ῥωμαίους, μὴ βουλομένῳ δὲ πείθεσθαι τάναντία συνεξκλοουθήσειν —. On voit que, dans ce texte, il n'est point parlé des Athéniens; leur nom n'y figure pas. Ajoutons qu'il ne figure pas davantage dans l'*indictio belli*, transmise plus tard (dans les premiers jours de septembre 200), sous les murs d'Abydos, à Philippe lui-même par le légat M. Aemilius Lepidus (Pol. XVI. 34. 3-4). Là encore, il n'est question que des Hellènes en général — à qui Philippe doit s'abstenir de jamais faire la guerre —; de Ptolémée — dont il ne doit point envahir les possessions¹ —; d'Attale et des Rhodiens — auxquels il doit accorder satisfaction pour les dommages qu'il leur a causés —. A la vérité, après la transmission de l'*indictio belli*, M. Aemilius prononce une fois le nom des Athéniens : c'est quand, sa tâche officielle terminée, il réplique au roi et s'empporte contre lui (34.5). « Comme Philippe lui voulait montrer que c'étaient les Rhodiens qui l'avaient attaqué les premiers, Marcus, l'interrompant, lui dit : « Et les Athéniens ? et les gens de Kios ? et, à présent, ceux d'Abydos ? Lesquels de ceux-là ont été tes agresseurs ? » Mais ce n'est là qu'un propos échappé à l'impatience du légat, propos privé, tout à fait distinct du décret du Sénat, dont il vient de notifier la teneur au roi². Sur quoi, d'ailleurs, il y a lieu d'observer que M. Aemilius ne nomme les Athéniens qu'en même temps que les Kianiens et les Abydéliens, met

renouveler le destin de Sagonte... » A coup sûr, ce n'est point à Philippe qu'ont été « rappelées » ces choses, et ce n'est point le Sénat qui les a « rappelées ». C'est du discours tenu par P. Sulpicius au Champ-de-Mars, discours fabriqué par T. Live d'après les Annalistes, que s'autorise ici G. Colin.

1. Je note en passant que tel est le vrai sens des mots μῆτε τοῖς Πτολεμαίου πράγμασιν ἐπιβάλλειν τὰς χεῖρας : il s'agit de l'invasion de la Thrace ptolémaïque et, plus précisément, de la prise de Maroneia et d'Ainos par Philippe (juin-juillet 200). Il n'est pas exact que le Sénat ait enjoint à Philippe de « restituer à Ptolémée les possessions qu'il lui avait arrachées [en Asie] » (Mommsen).

2. De même, dans la réponse de Philippe (Pol. XVI. 34. 6-7), on distingue deux parties. A l'interrogation impertinente du jeune légat, le roi riposte d'abord par une raillerie (34. 6) : c'est la réponse privée. Vient ensuite la déclaration provoquée par les sommations du Sénat (34. 7) : ἐγὼ δὲ μάλιστα μὲν ἀξιῶ Ῥωμαίους μὴ παραβαίνειν τὰς συνθήκας κτλ. : c'est la réponse officielle.

les trois peuples sur le même rang, et ne s'indigne pas plus des violences exercées contre Athènes que de celles qu'ont subies les deux cités d'Asie¹. Quant au Sénat, dans ses deux communications officielles — on ne saurait trop y insister — il ignore les Athéniens, est muet sur leurs griefs, ne réclame pas de Philippe qu'il leur fasse réparation. Le peuple d'Athènes demeure pour les Romains confondu avec l'ensemble des Hellènes, qu'ils entendent, à l'avenir, placer tous également sous leur protection; ils ne lui font pas l'honneur d'une mention spéciale². Et, d'autre part, on ne peut oublier que, durant plus de six mois, du printemps à l'automne de 200, aucun secours militaire ne fut expédié de Rome à Athènes; le premier que reçurent les Athéniens (vers octobre 200) leur vint, non d'Italie, mais de Corcyre, et leur fut adressé, non par le Sénat, mais par le consul P. Sulpicius qu'ils avaient directement imploré³.

Ces remarques font assez voir que la thèse de Mommsen, — qui n'est guère, en somme, que celle des Annalistes de T. Live, — ne supporte pas l'examen; la plus rapide lecture de Polybe suffit à la réfuter. Comme il arrive presque régulièrement chaque fois qu'on les peut comparer, il y a ici opposition radicale entre Polybe et la tradition annalistique. Par une fâcheuse inadvertance, Mommsen et ses imitateurs ont donné la préférence aux Annalistes; c'est ainsi qu'ils ont fait de l'« incident athénien » l'« occasion » de la guerre de Macédoine. Mais il est certain, comme on le voit par Polybe, que ce *casus belli*, dont les Athéniens auraient opportunément nanti le Sénat, celui-ci n'en fit nul usage. Et, tout au rebours de ce qu'affirment les historiens modernes, ce qu'on doit dire, c'est que si vraiment le peuple d'Athènes implora les Romains contre Philippe, le fait demeura sans conséquences politiques ou, du moins, n'en eut aucune que nous puissions découvrir.

Mais le fait est-il véritable? Voilà ce qu'on ne s'est jamais demandé et ce qu'il convient pourtant de rechercher.

1. On peut comparer, à cet égard, le discours prononcé par L. Furius Purpurio aux Panaitolika de 199 : Liv. (Pol.) 31, 31, 3-4.

2. Cf. Pol. XVI, 27, 2; 34, 3. — La même remarque a été faite par Täubler (*Imp. Roman.* 1, 217); mais il n'en a pas déduit les conséquences qu'elle comporte.

3. Liv. (Ann. et P.) 31, 14, 3; cf. 22, 5 eqs.

II. Le recours des Athéniens au gouvernement romain est, comme on sait, mentionné :

1° Par les Annalistes — ou par l'un des Annalistes¹ — qu'a reproduits T. Live au début de son l. 31 : (31. 1. 9 Weissenborn-Müller) *vacuos deinde pace Punica iam Romanos et infensos Philippo* — (10) *preces Atheniensium, quos agro pervastato in urbem compulerat, excitaverunt ad renovandum bellum.* — (2. 1.) *sub idem fere tempus et ab Attalo rege et Rhodiis legati venerunt nuntiantes Asiae quoque civitates sollicitari.* — (5. 5) *per eos dies [au moment où va être soumise au peuple la rogatio de bello Philippo indicendo] opportune irritandis ad bellum animis — et Atheniensium nova legatio venit, (6) quae regem appropinquare finibus suis nuntiaret, brevique non agros modo, sed urbem etiam in ditione eius futuram, nisi quid in Romanis auxilii foret. (7) cum renuntiasent consules rem divinam rite peractam esse eqs. — tum — legati Atheniensium auditi. (8) senatus inde consultum factum est, ut sociis gratiae agerentur, quod diu sollicitati ne obsidionis quidem metu fide decessissent; (9) de auxilio mittendo tum responderi placere, cum consules provincias sortiti essent* eqs. — Cf. 7. 6 ; 9. 3-4². — Il suit de là que les Athéniens auraient, par deux fois, imploré l'assistance du Sénat : leur premier appel, antérieur à la démarche semblable que firent les Rhodiens et le roi Attale, serait de l'été ou, au plus tard, du commencement de l'automne de 201³ ; le second, presque immédiatement posté-

1. Je suis porté à croire qu'au début du l. 31, tout ou presque tout ce qui concerne les préliminaires de la guerre de Macédoine a été emprunté par T. Live à un seul Annaliste (cf. les remarques de Kahrstedt, *Annalistik von Livius*, 103), le même, sans doute, qui lui a déjà fourni les passages apocryphes du l. 30 (26. 2-4 ; 42. 1-10) relatifs au premier conflit entre Rome et Philippe ; mais c'est ailleurs que j'aurai lieu d'examiner cette question critique.

2. Ajouter encore Liv. (Ann.) 45. 22. 6 : *Athenae oppugnatae et Graecia in servitute petita et adiutus Hannibal pecunia, auxiliis Philippum hostem fecerunt.* Cf. Florus, 1. 23. 7 (2. 7). 4 Roszbach : *causa (Macedonici belli) coepit a foedere Philippi, quo rex iam pridem dominantem in Italia Hannibalem sibi socium iunxerat, postea crevit implorantibus Athenis auxilium contra regis iniurias, cum ille ultra ius victoriae in templa et aras et sepulchra ipsa saeviret.* (5) *placuit senatui opem tantis ferre supplicibus* eqs. Florus dépend certainement, mais non point peut-être exclusivement de T. Live ; ce n'est point de T. Live que provient l'étrange confusion (6) qui fait du « consul » M. Valerius Laevinus le premier général envoyé contre Philippe et le prédécesseur de Flamininus.

3. Il va sans dire que ce premier appel ne saurait avoir aucune réalité. Non seulement le fait qui est censé l'avoir motivé — une invasion de l'Attique dirigée par Philippe en personne — est imaginaire, mais, à la date indiquée, les Athéniens n'avaient encore aucun grief contre le roi ; cf. ci-après, p. 86, note 4.

rieur à l'entrée en charge des consuls de l'an 200 (cf. 5. 1 eqs.), daterait du courant de l'hiver 201/200 (janvier-février? 200).

2° Par Appien : (*Maced.* 4. 2 = *Exc. de legat. pars II*, 561, § 32 De Boor) καὶ τήνδε τὴν δόξαν [il s'agit du bruit, partout répandu, que Philippe et Antiochos ont résolu de se partager l'empire égyptien] ἑκταράσσουσιν ἅπαντας Ῥόδιοι μὲν Ῥωμαίοις ἐμήνυσαν, ἐπὶ δὲ τοῖς Ῥοδίων Ἀθηναίων πρέσβεις ἠτιῶντο Φίλιππον τῆς πολιτορίας — πρέσβεις δ' ἐς τοὺς βασιλέας ἔπεμπον (Ῥωμαῖοι), οἱ προηγόρευον αὐτοῖς Ἀντίοχον μὲν Αἰγύπτῳ μὴ ἐπιχειρεῖν, Φίλιππον δὲ μηδὲν ἐς Ῥοδίου ἢ Ἀθηναίους ἢ Ἀττάλον ἢ ἐς ἄλλον τινὰ Ῥωμαίων φίλον ἀμαρτάνειν.

3° Par Pausanias : (I. 36. 5 Hitzig-Blümner) πλησίον δὲ πεποιήται Κηφισοδώρου μνημα δῆμου προστάντος καὶ Φιλίππῳ τῷ Δημητρίου Μακεδόνων βασιλεύοντι ἐς τὰ μάλιστα ἐναντιωθέντος. συμμάχους δὲ ἐπήγετο Κηφισόδωρος Ἀθηναίους γενέσθαι βασιλεῖς μὲν Ἀττάλον τὸν Μυσὸν καὶ Πτολεμαῖον τὸν Αἰγύπτιον, ἔθνη δὲ αὐτόνομα Αἰτωλοὺς καὶ νησιωτῶν Ῥοδίου καὶ Κρήτας. (6) ὡς δὲ καὶ ἐξ Αἰγύπτου καὶ Μυσίας καὶ παρὰ τῶν Κρητῶν τὰ πολλὰ ὑστέρησαν αἱ βοήθειαι, Ῥόδιοι δὲ μόναίς ναυσὶν ἰσχύοντες πρὸς ὀπίπτας τοὺς Μακεδόνας οὐ μεγάλα ὠφέλουν, ἐνταῦθα Κηφισόδωρος ἐς Ἰταλίαν σὺν ἄλλοις Ἀθηναίων πλεύσας ἰκέτευσεν ἀμῦναι Ῥωμαίους· οἱ δὲ σφισὶ δύναιμι καὶ στρατηγὸν πέμπουσιν, οἱ τὰ Φιλίππου καὶ Μακεδόνων ἐς τοσοῦτον καθέλκον κτλ. — (VII. 7. 7) : ἐμνημόνευσε δὲ μοι καὶ πρότερον ὁ λόγος ἐν τῇ Ἀτθίδι συγγραφῇ ὅσοι τε Ἑλλήνων ἢ βαρβάρων ἐναντία Φιλίππου συνήρανο Ἀθηναίους, καὶ ὡς ὑπὸ ἀσθενείας τῶν συμμάχων ἐπὶ Ῥωμαίους καὶ ἐπικουρίαν τὴν ἐκείθεν κατέφευγον οἱ Ἀθηναῖοι. — (8) τότε δὲ ἀποστέλλουσιν (Ῥωμαῖοι) Ἀθηναίους στρατιάν τε καὶ ἡγεμόνα Ὀτίλιον. — τῷ δὲ Ὀτιλίῳ προσετέταχτο ὑπὸ Ῥωμαίων ἀπείργειν ἀπὸ Ἀθηναίων καὶ τοῦ Αἰτωλικοῦ τὸν Φιλίππου πόλεμον. Cf. X. 36. 6¹.

Laissons de côté les Annalistes de T. Live, *a priori* trop suspects et dont le récit, comme le montre tout de suite un rappo-

1. Un point que je dois signaler ici, c'est que Justin, chez qui se retrouve, bien qu'obscurcie et altérée, la tradition de Polybe, ne fait nulle mention des Athéniens lorsqu'il raconte les origines de la seconde guerre de Macédoine. Cette guerre a, selon lui, pour causes (30. 2. 8; 3. 1; cf. 31. 1. 2) : la venue à Rome d'une ambassade alexandrine (presque certainement apocryphe), qui révèle au Sénat qu'Antiochos et Philippe ont résolu le démembrement de l'empire égyptien; (30. 3. 5) la venue des ambassades pergaménienne et rhodienne, qui « se plaignent des injures de Philippe ». Il écrit : — *interim legationes Attali regis et Rhodiorum iniurias Philippi querentes Romam venerunt, quae res omnem cunctationem Macedoniae belli senatui eximit.* (6) *statim igitur titulo ferendi sociis auxilii bellum adversus Philippum decernitur.* Comme on le voit, il n'est pas question des Athéniens; pourtant, ils n'étaient pas de ceux qu'on pût si simplement passer sous silence.

chement sommaire avec Polybe, fourmille d'erreurs ineptes¹. Négligeons pareillement Pausanias, dont l'autorité historique est nulle; qui ne fait ici que reproduire, avec de flagrantes et grossières inexactitudes², ce qu'il a trouvé dans ses sources; et de qui les sources, inconnues de nous³, n'ont qu'une valeur incertaine et douteuse. Le seul témoignage à retenir, le seul qui mérite considération est celui d'Appien.

Il se peut, en effet, que ce témoignage remonte à Polybe; mais la chose est-elle sûre? La question critique est ici la même qui se pose toujours quand on consulte la *Μακεδονική*. Ce qu'on y lit provient-il de Polybe, ou n'a-t-il pas pour auteur l'Annaliste qui sert d'intermédiaire entre Polybe et Appien, et qui, maintes fois, en reproduisant Polybe, l'a gravement altéré⁴? Certes, ce que dit Appien de la démarche faite à Rome par les ambassadeurs des Rhodiens (et d'Attale)⁵ émane de Polybe⁶; mais ce qu'il rapporte de l'ambassade athénienne a-t-il même

1. Une critique sommaire du récit annalistique a été esquissée par Nissen, *Krit. Untersuch.* 122 et suiv. (cf. Niese, II, 590, 2; 591, 1; *Grundriss der röm. Gesch.* 128, 1); je me borne à y renvoyer, bien qu'elle soit fort insuffisante. Je ferai ailleurs l'examen détaillé de ce récit. Un point que je tiens à signaler dès maintenant, c'est que la chronologie des Annalistes est tout à fait vicieuse: la guerre n'a point été votée à Rome, comme ils le voudraient faire croire, au commencement de l'année consulaire, vers janvier-février 200, mais dans le courant de l'été, vers juillet-août, après la signification à Nikanor de la *rerum repetitio* (mai) et avant (non point après, ainsi que le dit à tort Niese, *Grundriss, ibid.*) la transmission à Philippe de l'*indictio belli* (septembre).

2. Il est trop évident, par exemple, que les Athéniens n'ont, dans les circonstances indiquées par Pausanias, conclu d'« alliance » ni avec Ptolémée, ni avec les Aitoliens, ni avec les Crétois, ni même avec Attale et les Rhodiens. La phrase *ὡς δὲ καὶ ἐξ Αἰγύπτου καὶ Μυσίας κτλ.* n'est qu'un mauvais verbiage à la gloire de Rome; c'est à tort que Ferguson (*Hell. Athens*, 270 et note 2) et Täubler (*Imp. Rom.* I, 216 et note 3) en ont voulu faire état. Dans VII. 7. 8 (cf. X. 36.6), le général « envoyé par les Romains aux Athéniens » s'appelle *Ὀύλιος* (= *Ούλιος*, *Villius*)! Noter, dans le même passage, l'absurdité que renferment les mots *ἀπὸ τοῦ Αἰτωλικοῦ*, etc.

3. Voir, à ce sujet, les hypothèses de Nissen (*Krit. Untersuch.* 122, note), Niese (II, 590, 1), Hitzig et Blümner (*Pausan. descr. Graec.* I, 349; p. 89, 12 sqq.), Ferguson (*Hell. Athens*, 269, 1). — Ce qui met tout de suite en défiance, c'est le rôle attribué par Pausanias à Képhisodoros, lequel serait le chef de l'ambassade envoyée à Rome. Comme l'ont soupçonné Hitzig et Blümner, n'y a-t-il pas là confusion avec la mission, celle-là connue par Polybe (XVIII. 10. 11), dont fut chargé ce personnage dans l'hiver de 198/197? Il se peut d'ailleurs que les Athéniens (dirigés par Képhisodoros?) aient fait quelques démarches auprès d'Attale (cf. Pol. XVI. 25. 1), de Ptolémée (Philopator), des Aitoliens, des Rhodiens et des Crétois, en vue d'obtenir leur aide contre Philippe.

4. Voir là-dessus les excellentes remarques de Ed. Schwartz (Pauly-Wissowa, II, 219-221), à l'opinion duquel je me range entièrement. Les doutes que j'ai autrefois exprimés (*Hermes*, 1913, 79, 3) n'ont pas de raison d'être.

5. Le nom d'Attale est omis par inadvertance dans le texte d'Appien.

6. Cf. Just. 30. 3. 5 (où se retrouve la tradition de Polybe). Les ambassades mentionnées par Polybe dans XVI. 24. 3 (passage mutilé) sont celles d'Attale et des Rhodiens.

origine ? Le doute, dans le cas présent, est particulièrement légitime. En voici la preuve. Appien résume comme il suit les sommations transmises par les légats romains à Philippe (*Maced.* 4. 2) : προηγόρευον — Φίλιππον — μηδὲν ἐς Ῥοδίους ἢ Ἀθηναίους ἢ Ἀτταλον ἢ ἐς ἄλλον τινὰ Ῥωμαίων φίλον ἀμαρτάνειν. Si l'on se reporte à Polybe (*XVI.* 27. 2)¹, on voit que rien n'y correspond aux mots ἢ Ἀθηναίους; ces mots sont une addition à son texte, addition qu'explique très naturellement la phrase Ἀθηναίων πρέσβεις ἡτιῶντο Φίλιππον τῆς πολιορκίας, mais addition illicite. Pourquoi la phrase Ἀθηναίων πρέσβεις κτλ. ne serait-elle point, elle aussi, une addition de même sorte, un élément apocryphe introduit dans une narration qui, pour l'ensemble, est tirée de Polybe ? Ce qui est propre à accroître nos défiances, c'est que les mots ἡτιῶντο Φίλιππον τῆς πολιορκίας — comme auparavant (*Maced.* 4. 1) καὶ τὰς Ἀθήνας ἐπολιόρκει (Φίλιππος) — renferment une erreur des plus grossières, qui se retrouve dans le récit annalistique de T. Live². On sait que Philippe ne fit aucune entreprise contre la ville d'Athènes avant l'automne de 200³; à l'époque dont parle Appien (automne avancé de 201 ou courant de l'hiver de 201/200), il eût été bien empêché de l'assiéger : il n'avait pas quitté l'Asie⁴. Le prétendu siège d'Athènes par Philippe en 201 est une imagination des historiographes romains, que l'Annaliste suivi par Appien a empruntée à ses congénères.

Observons toutefois que l'erreur ici relevée n'implique pas que ce qu'on lit chez Appien soit erroné quant à l'essentiel. L'Annaliste d'Appien peut s'être mépris sur les circonstances qui motivèrent l'envoi à Rome d'une ambassade athénienne, et néanmoins avoir dit vrai, à la suite de Polybe, lorsqu'il fait

1. Ῥωμαῖοι παρακαλοῦσι τὸν βασιλέα τῶν μὲν Ἑλλήνων μηδενὶ πολεμεῖν, τῶν δὲ γεγονότων εἰς Ἀτταλον ἀδικημάτων δίκας ὑπέχειν ἐν ἴσῳ κριτηρίῳ κτλ.

2. Liv. (Ann.) 31. 5. 6; 5. 8; 7. 6; 14. 3. Dans 14. 3-4 (*neque enim ipse rex Athenas obsidebat* eqs.), T. Live, ayant consulté Polybe, s'avise tout à coup de la méprise où l'ont induit les Annalistes et s'aperçoit qu'il n'est point exact que Philippe assiégeât Athènes. Dans Appien, les mots (*Maced.* 4. 1) καὶ ἐτέρῳ μέρει στρατοῦ τὴν Ἀττικὴν ἐλομαίνετο (Φίλιππος), précédant καὶ τὰς Ἀθήνας ἐπολιόρκει, se rapportent très probablement à l'invasion akarnano-macédonienne; il y a donc, au sujet des Athéniens, « contamination » de la tradition de Polybe et de la tradition annalistique.

3. Liv. (P.) 31. 24. 3 eqs.; 26. 6 eqs.

4. Le retour de Philippe en Europe n'est pas antérieur au printemps de 200; il précède immédiatement l'arrivée d'Attale et des Rhodiens à Aigine. C'est ce qu'a bien vu Matzat (*Röm. Zeitrechn.* 175, note 8) et ce qui ressort de la lecture de T. Live.

mention de cette ambassade. Tel est l'ordre de sa narration que les députés d'Athènes seraient arrivés à Rome après ceux des Rhodiens¹ et d'Attale, et avant que fussent partis les légats envoyés par le Sénat à Philippe et à Antiochos. On doit reconnaître qu'*a priori* il n'y a rien là d'in vraisemblable, rien qu'on ne puisse accorder avec les indications qui se tirent de Polybe. L'arrivée des ambassades rhodienne et pergaménienne à Rome est de la fin de l'été ou l'automne de 201²; l'invasion de l'Attique par les Akarnaniens renforcés d'auxiliaires macédoniens³, qui, seule, put donner lieu aux plaintes des Athéniens contre Philippe⁴, se place soit dans le courant du même automne, soit plutôt dans l'hiver de 201/200, et put durer jusque vers la fin de l'hiver⁵; les légats sénatoriaux ne quittèrent Rome qu'au printemps de l'année 200, probablement en avril : il se pourrait donc très bien qu'une ambassade fût venue d'Athènes à Rome dans l'intervalle de temps qu'indique Appien, — quelques semaines ou quelques mois après celles des Rhodiens et d'Attale, et quelques mois (six mois au maximum) avant le départ des légats. — Mais ce n'est là qu'une possibilité, et c'est d'une certitude que nous avons besoin.

1. C'est donc l'ordre inverse de celui que présente l'Annaliste de T. Live (31. 1. 10 — 2. 1).

2. Cf. Pol. XVI. 24. 3. Comme je l'ai indiqué plus haut, dans la phrase mutilée καὶ γὰρ οὐδ' ἤγγυται τὰς ἐξαποστελλομένας κατ' αὐτοῦ πρεσβείας εἰς Ῥώμην —, il s'agissait certainement de ces ambassades. J'ajoute qu'en revanche il n'y était pas question de l'ambassade aitolienne mentionnée par Appien (*Maced.* 4. 2; cf. Liv. (P.) 31. 29. 4; 1. 9); cette ambassade n'est sûrement pas de 201/200 comme le dit Appien; elle remonte à une époque antérieure et doit se placer probablement vers la fin de 202.

3. Liv. (P.) 31. 14. 6-10.

4. Cf. Liv. (P.) 31. 14. 10; après avoir mentionné cette invasion, T. Live ajoute : *et irritatio quidem animorum ea prima fuit; postea iustum bellum eqs.* L'assistance prêtée par Philippe aux Akarnaniens est donc le premier acte hostile que les Athéniens aient eu à reprocher au roi. Selon Niese (II, 589) et Ferguson (*Hell. Athens*, 267), il y aurait eu déjà précédemment menace de rupture entre eux et Philippe; c'est une hypothèse qui ne repose sur rien. Lorsqu'on prétend (cf. Ferguson, *ibid.*) que Philippe en voulait grandement aux Athéniens de leur « alliance » avec l'Égypte, on oublie que, dans les dernières années de Philopator, l'Égypte et la Macédoine s'étaient étroitement rapprochées. C'est ce qui ressort assez de la conduite tenue par le gouvernement égyptien pendant la première guerre de Macédoine (cf., en outre, Pol. XV. 25. 13). Le prétendu empoisonnement d'Eurykleidès et de Mikion par Philippe (Paus. II. 9. 4) n'est qu'un commérage indigne de créance.

5. Cela paraît résulter de Liv. (P.) 31. 14. 11. La fin de l'invasion akarnano-macédonienne ne précéda que de très peu le retour de Philippe en Europe, lequel est du commencement du printemps 200. Pour ces questions de chronologie, je me permets de renvoyer par avance à une étude spéciale que j'espère faire bientôt paraître.

Le seul moyen de résoudre le problème est d'interroger Polybe, et de rechercher si le récit qu'il a fait des *Res Graeciae* de l'an 200 (ou du moins ce qui subsiste de ce récit)¹ est conciliable avec l'assertion d'Appien.

III. Il est sûr que le silence, déjà signalé, que garde le gouvernement romain sur les Athéniens dans la *rerum repetitio* et dans l'*indictio belli* qu'il adresse à Philippe, est un juste sujet de surprise si leur conduite a été celle que rapporte Appien. S'ils ont sollicité la protection romaine, nul doute qu'ils ne l'aient aussitôt obtenue. Mais alors, comment le Sénat, si manifestement à court de griefs contre Philippe et qui se trouve réduit, pour lui déclarer la guerre, à lui chercher une si mauvaise querelle², n'exige-t-il pas du roi qu'il leur accorde satisfaction? Les historiens modernes se méprennent certainement, lorsqu'ils répètent, à la suite des Annalistes de T. Live, que l'« incident athénien » fournit aux *Patres* un *casus belli*; il semble bien, toutefois, qu'il aurait dû leur en fournir un, et l'on s'étonne que le Sénat n'ait point fait ce que les modernes prétendent — à tort — qu'il fit. Ses légats somment le roi de Macédoine de réparer, tantôt τὰ γεγονότα εἰς Ἀτταλον ἀδικήματα, tantôt τὰ εἰς Ἀτταλον καὶ Ῥοδίους ἀδικήματα; pourquoi ne parlent-ils jamais des ἀδικήματα τὰ εἰς Ἀθηναίους? La démarche des Athéniens à Rome, si vraiment elle eut lieu, est demeurée, disais-je tout à l'heure, sans effets politiques qu'il soit possible de discerner : voilà qui est étrange et propre à faire douter de sa réalité.

Convenons pourtant que cette observation n'a rien de décisif. On pourra toujours supposer que, pour des raisons ignorées de nous (ce qui dispense de les énoncer), le Sénat crut devoir s'abstenir de mentionner expressément les Athé-

1. Pol. XVI. 25 sqq.

2. Le Sénat enjoint à Philippe de faire réparation à Attale et aux Rhodiens, alors qu'au vu et au su de tous, ceux-ci ont été ses agresseurs (cf. la réponse si raisonnable et si fière du roi à M. Aemilius : Pol. XVI. 34. 7). Son intervention en faveur des « Hellènes » n'est pas moins impertinente, si l'on se place, pour la juger, au point de vue du droit des gens : les Romains n'ont aucun titre à se constituer les protecteurs des nations grecques en face de Philippe.

niens dans ses sommations à Philippe, et jugea préférable de ne les point distinguer des autres nations grecques dont il se déclarait le commun défenseur.

En revanche, ce que j'estime décisif, c'est ce que rapporte Polybe de la réception faite, à Athènes, aux légats sénatoriaux, lorsqu'ils y vinrent au printemps de 200 (vers mai), et ce sont aussi les indications qu'il nous donne sur la façon dont ils s'y comportèrent. Je rappelle que, si l'on en croit Appien, les légats avaient quitté Rome après l'arrivée de l'ambassade athénienne, en sorte que leur venue à Athènes aurait été manifestement une réponse à cette ambassade. Ceci s'accorde-t-il avec le récit de Polybe?

Les légats ont débarqué au Pirée (XVI. 25. 2). C'est de quoi le peuple athénien ne semble prendre aucun souci. Il ne députe pas à leur rencontre, et ne les invite pas à venir dans la ville. C'est seulement quand il est informé de la présence d'Attale au port qu'il vote des « décrets magnifiques » touchant la réception qui sera faite — non point au roi et aux légats — mais « au roi » seul (XVI. 25. 3) : *περὶ τῆς ἀπαντήσεως καὶ τῆς ὅλης ἀποδοχῆς τοῦ βασιλέως*. Il est très digne de remarque que, dans le texte de Polybe, il n'est parlé que du roi.

Polybe nous montre Attale et les légats entrant ensemble à Athènes; il s'exprime ainsi (XVI. 25. 6) : *τοιούτη παρὰ τῶν πολλῶν ἐγένετο κατὰ τὴν ἀπάντησιν φιλοφροσύνῃ πρὸς τοὺς Ῥωμαίους καὶ ἔτι μᾶλλον πρὸς τὸν Ἀττάλον ὥσθ' ὑπερβολὴν μὴ καταλιπεῖν*. Cette phrase, d'une rédaction très prudente, indique clairement que le peuple fait à Attale une réception autrement chaleureuse qu'aux ambassadeurs romains.

C'est, au reste, ce que confirme la suite. Des honneurs inouïs sont votés par les Athéniens à Attale (XVI. 25. 8-9) : on le place au nombre des archégètes; on décrète qu'une phylé portera son nom. Un peu plus tard, lorsque arriveront dans la ville les ambassadeurs rhodiens, des récompenses extraordinaires, *ἄριστέων στέφανος*, *ἰσοπολιτεία*, seront aussi décernées au peuple de Rhodes (XVI. 26. 9). Mais, au contraire, *aucun honneur n'est conféré ni aux envoyés du Sénat, ni au Peuple*

*romain*¹. — Assurément, la réception faite aux légats n'est pas du tout ce qu'elle devrait être, si leur venue, prévue et souhaitée, répondait à une démarche préalable des Athéniens à Rome; assurément, il s'en faut de beaucoup que les Athéniens accueillent les Romains comme les vengeurs dont ils attendent leur salut.

Continuons de lire Polybe. — Le lendemain ou le surlendemain de l'entrée d'Attale et des légats dans leur ville, les Athéniens convoquent l'assemblée et prient le roi d'y assister². Les légats ont-ils reçu la même invitation? Il est permis d'en douter, car rien n'indique qu'ils soient présents à la séance de l'ἐκκλησία. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que, s'ils y assistent, ils n'y jouent qu'un rôle muet. Attale, par un message, les ambassadeurs rhodiens, par des discours ardents, excitent de leur mieux le courage des Athéniens, que trouble fort, semble-t-il, l'idée de déclarer la guerre à Philippe; mais, cependant, les légats ne leur adressent ni message ni discours: ils gardent un silence tenace. Silence inexplicable, il faut l'avouer, si le récit d'Appien est véridique. Comment les représentants du Sénat ne s'empressent-ils pas de donner aux Athéniens les encouragements que ceux-ci sont allés chercher à Rome? S'ils se taisent, c'est que le Sénat ne les a chargés d'aucune communication publique pour le peuple d'Athènes: c'est donc qu'il n'avait pas de réponse à faire aux Athéniens; c'est donc qu'il n'avait été saisi par eux d'aucune requête.

Et voici encore qui mérite une attention particulière. Dans son message, Attale adjure, en termes pathétiques, les Athéniens de s'unir à lui-même, aux Romains, aux Rhodiens pour combattre Philippe (XVI. 26. 6): ἦν δὲ — παράκλησις εἰς τὸν κατὰ Φιλίππου πόλεμον, καὶ διορισμός, ὡς εἴν μὴ νῦν ἔλθονται συνεμβαίνειν εὐγενῶς εἰς τὴν ἀπέχθειαν ἅμα Ῥοδίοις καὶ Ῥωμαίοις καὶ αὐτῷ — ἀστοχήσειν

1. A la vérité, que les ambassadeurs romains n'aient reçu des Athéniens *aucun honneur absolument*, pas même la *προξενία* et l'*εὐεργεσία*, etc., c'est ce qu'il est presque impossible de croire; le peuple d'Athènes n'aurait pu leur refuser les distinctions de cette sorte sans leur faire un véritable outrage. Mais, précisément parce qu'elles étaient du caractère le plus insignifiant et le plus banal, et sans nul rapport avec les honneurs magnifiques conférés à Attale et aux Rhodiens, on s'explique très bien que Polybe les ait passées sous silence.

2. Pol. XVI. 26. 1: μετὰ δὲ ταῦτα συναγαγόντες τὴν ἐκκλησίαν ἐκάλουον τὸν προειρημένον (Ἄτταλον). Il n'est point parlé des légats.

αὐτοῦς τοῦ τῆ πατρίδι συμφέροντος. Là-dessus il y a deux remarques à faire ¹. En premier lieu, on conçoit mal qu'Attale juge utile d'exhorter les Athéniens à se joindre aux Romains contre Philippe, si naguère, de leur propre mouvement, ils ont supplié les Romains de les défendre contre le même Philippe. Le langage du roi donne bien plutôt à croire qu'ils se sont montrés jusque-là peu enclins à se placer sous la protection de Rome. D'autre part, c'est chose inattendue qu'Attale prenne l'initiative d'informer les Athéniens des dispositions hostiles des Romains à l'égard de Philippe : il est clair que c'est aux légats qu'aurait dû revenir ce soin. Aussi est-il certain qu'Attale n'a pu s'exprimer comme il fait qu'après entente avec eux. D'où il résulte que les agents du Sénat se sont volontairement effacés derrière le roi de Pergame : il l'ont autorisé ou peut-être invité à parler en leur place ; ils se sont servis de son intermédiaire pour se dispenser d'entrer eux-mêmes en rapports avec le peuple d'Athènes ². Or, il est manifeste que tant de réserve serait incompréhensible si les Athéniens avaient appelé les Romains à leur aide, ou seulement si, dans le moment présent, ils étaient disposés (ce que les légats ne pourraient ignorer) à leur demander assistance.

1. Cf. les observations analogues de Täubler (*Imp. Roman.* I, 216), qui, toutefois, n'en a pas su dégager les conclusions nécessaires et persiste, à tort, à croire à la réalité de l'ambassade athénienne.

2. Ferguson (*Hell. Athens*, 272), voulant expliquer l'attitude affaiblie des légats à Athènes, écrit ce qui suit : « As was proper, the Roman kept in the background in the Athenian assembly, since for them to publicly urge Athens to declare war would have been, at this stage in the proceedings [c'est-à-dire, je pense, avant que les Romains eussent déclaré la guerre à Philippe], a breach of international laws. » Je ne saurais admettre cette interprétation. On remarquera d'abord que, sans exciter directement les Athéniens à prendre les armes contre Philippe, les légats auraient pu, en les haranguant, leur adresser le témoignage de l'amitié romaine et leur laisser entendre qu'ils trouveraient dans le Sénat toute l'assistance souhaitable. Mais, au reste, il me semble que Ferguson exagère fort le respect des Romains pour les « international laws ». En venant à Athènes (où rien ne les appelle) alors que cette ville est en querelle avec la Macédoine ; en donnant licence à Attale de parler publiquement de ἡ ἀπέχθεια du Peuple romain à l'égard de Philippe, les légats compromettent, à peu près autant qu'il est possible, leur gouvernement aux yeux du roi, et violent délibérément toutes les convenances diplomatiques. C'est, aussi bien, ce qu'ils ont fait durant tout le cours de leur voyage en Grèce : en Épire, en Athamanie, en Aitolie, en Achaïe, ils se sont efforcés, ouvertement et sans nulle vergogne, de gagner des auxiliaires à la République en vue des hostilités prochaines (*Pol.* XVI. 27. 4-5). Sachant que la mission dont ils sont chargés auprès de Philippe — la remise de l'ultimatum offensant du Sénat — aura la guerre pour conséquence immanquable, ces étranges ambassadeurs ne songent qu'à la préparer, et la prêchent partout où ils vont : ce n'est donc point un souci de correction qui les rend muets en présence des Athéniens.

Notons enfin ce trait : après la lecture du message d'Attale, le peuple est prêt à voter la guerre contre Philippe : ἔτοιμον ἦν τὸ πλῆθος, dit Polybe¹, ψηφίσεσθαι τὸν πόλεμον καὶ διὰ τὰ λεγόμενα καὶ διὰ τὴν εὐνοίαν τὴν πρὸς Ἄτταλον. Il est digne de remarque que, dans cette phrase, il n'est parlé que d'Attale; Polybe ne dit rien de l'εὐνοία ἢ πρὸς Ῥωμαίους. La présence des envoyés romains n'influe pas sur les résolutions des Athéniens; elle semble les laisser indifférents. Or, comment accorder cette indifférence, au moins apparente, avec la démarche suppliante que, tout récemment, les Athéniens auraient faite auprès du Sénat?

Ainsi, la narration de Polybe est, dans toutes ses parties, inconciliable avec l'assertion d'Appien; elle apporte à cette assertion, qu'elle devrait pourtant confirmer, un démenti flagrant. Par suite, ce qui est dit, chez Appien, de l'ambassade envoyée d'Athènes à Rome ne dérive pas de Polybe : c'est un renseignement de provenance annalistique, de même origine que les textes de T. Live que j'ai cités plus haut, et ce renseignement, contredit par Polybe, est de nulle valeur.

Joignons une observation d'un caractère négatif, qui n'est pas sans intérêt et peut servir ici de contre-épreuve. — Ce récit de Polybe, que je viens d'analyser, se retrouve, comme on sait, chez T. Live, aux ch. 14 et 15 de son l. 31², où il est traduit ou plutôt « adapté » avec une fidélité assez louable. T. Live lui a fait subir, toutefois, une mutilation singulière et qui d'abord surprend. Il en a retranché, de propos délibéré, la partie qui semblait la plus propre à exciter l'intérêt de ses lecteurs : il a fait le silence sur tout ce qui concerne les légats du Sénat; lui, historien de Rome, il a effacé de son histoire la visite, pourtant très digne de mémoire, qu'avaient faite au peuple athénien les envoyés publics du Peuple romain : il ne mentionne la présence à Athènes que d'Attale et des Rhodiens. — Apparemment, ce n'est pas sans motif qu'il s'est décidé à cette suppression. De

1. Pol. XVI. 26. 7.

2. Liv. (P.) 31. 14. 11 — 15. 7. Cf. les remarques, d'ailleurs trop sommaires, de Nissen, *Krit. Untersuch.* 125, et, sur un point particulier, Szanto, *Griech. Bürgerrecht*, 68-69.

motif on n'en voit qu'un seul¹. Il a découvert — sur le tard — que ce qu'il lisait dans Polybe correspondait fort mal à ce que lui-même avait précédemment rapporté, sur la foi d'un Annaliste, de l'empressement mis par les Athéniens à réclamer le secours des Romains. Il s'est aperçu que, chez Polybe, ni les Athéniens ni les légats ne se comportaient comme ils n'eussent pas manqué de faire si, quelques mois plus tôt, les premiers avaient saisi le Sénat de leur querelle et reçu de lui un chaleureux accueil. Il a compris tout d'un coup, comme il lui est arrivé plus d'une fois, qu'il y avait conflit entre ses deux autorités, la romaine et la grecque; bref, il s'est avisé de cette discordance que nous avons nous-même constatée. Et s'il s'est tiré commodément d'affaire, en faisant disparaître du texte de Polybe ce qui le gênait et contredisait son propre récit, il a du moins témoigné tacitement, par ce parti héroïque qu'il a dû prendre, de l'impossibilité où il était et où l'on est de concilier la tradition romaine avec l'histoire telle que Polybe l'a transmise, c'est-à-dire avec l'histoire authentique.

IV. Nous pourrions nous arrêter là. Notre vérification est complète; elle aboutit à un résultat nettement négatif: le prétendu recours des Athéniens aux Romains est un fait contrové. Mais le récit de Polybe autorise une conclusion plus large; il nous éclaire sur la situation réciproque de Rome et d'Athènes à la fin du III^e siècle.

La circonspection étudiée des légats, le soin qu'ils mettent à ne se point découvrir et à éviter le contact avec les Athéniens, le biais dont ils usent pour les aviser des intentions prochaines de leur gouvernement ne se peuvent, semble-t-il, expliquer que d'une façon: ils se sentent mal à l'aise à

1. Peut-être m'objectera-t-on que T. Live ne pouvait mentionner la présence des légats à Athènes parce que, dans un précédent chapitre (31. 2. 3-4), tiré d'un Annaliste, il les avait montrés, se rendant (dès l'année 201) à la cour d'Égypte. Mais il lui eût été facile d'établir sur ce point un semblant d'accord entre la tradition annalistique et la narration de Polybe. Il n'aurait eu qu'à recourir au même artifice dont il s'est avisé, lorsqu'il raconte l'entrevue de Philippe et du légat M. Aemilius à Abydos (31. 18. 1: — *ex iis legatis, qui Alexandream missi erant, M. Aemilius — audita obsidione Abydenorum ad Philippum venit*): quelques mots lui eussent suffi pour indiquer que les légats s'étaient arrêtés à Athènes au cours de leur voyage d'Égypte.

Athènes; ils s'y savent dépourvus d'autorité et de crédit; ils craindraient, s'ils s'adressaient eux-mêmes au peuple, de se heurter à ses préventions et à ses défiances. Et ces appréhensions paraissent, en effet, pleinement justifiées par la froideur des Athéniens à leur endroit, par le fait, qu'on ne saurait trop relever, que l'ἑλλησις s'abstient de conférer aucun honneur au Peuple romain. Telle est donc l'attitude réciproque prêtée par Polybe aux ambassadeurs du Sénat et aux Athéniens qu'elle autorise à croire qu'entre Athènes et Rome il n'existait encore, en l'an 200, aucun commerce d'amitié.

*
* *

Cette opinion est en désaccord avec celle qui a longtemps prévalu, qui prévaut encore parmi les érudits. Ceux-ci professent volontiers qu'antérieurement à la fin du III^e siècle, Athènes était unie à Rome par les liens de l'*amicitia* publique¹, quelques-uns disent même par une « alliance² ». Mais de quoi s'autorisent-ils pour en juger ainsi? Il n'est pas hors de propos de l'examiner brièvement.

L'historien qui cherche à savoir ce que furent les plus anciennes relations d'Athènes et de Rome n'est point embarrassé par l'abondance des documents. Il ne dispose en tout que de quatre textes, et dont la valeur, comme on va voir, est singulièrement inégale. Ces textes sont les suivants :

1^o Pol. II. 12. 8. — Polybe rapporte, sans plus de détails, que, peu après la guerre d'Illyrie et la défaite de Teuta (donc peu après 228), le Sénat envoya, pour la première fois, une ambassade à Athènes en même temps qu'à Corinthe.

2^o Dion, dans Zonaras, VIII. 19. 7. — Ce texte se rapporte

1. Voir, par exemple, Ferguson, *Hell. Athens*, 256, 2 (je ne sais toutefois s'il admet l'existence d'un *foedus*); Diels, *Sibyll. Blätter*, 92; [De Sanctis, *Storia dei Romani*, III, 2, 438].

2. C'était l'opinion de Mommsen, souvent reproduite par d'autres; voir notamment G. Colin, *Rome et la Grèce*, 40: « C'est sans doute vers cette date [228] qu'il faut placer l'origine de l'alliance si souvent rappelée depuis entre les deux républiques. » G. Colin allègue le texte de Dion-Zonaras; mais il lui a échappé que, dans ce texte, il n'est question que de *φιλία*, nullement de *συνμυχία*. Cf. Ferguson, 256, 2; [De Sanctis III, 2, 438 et note 98].

aux mêmes circonstances que le précédent, mais est beaucoup plus explicite. Selon Dion, les Romains, vainqueurs des Illyriens, se seraient hâtés de contracter « amitié » avec les Athéniens, c'est-à-dire de conclure avec eux un *foedus amicitiae* ¹ : πρὸς Ἀθηναίους φίλιαν ἐπεποιήεσαν; et, dans le même temps, ils en auraient reçu les plus rares privilèges : la *πολιτεία* collective et l'admission en bloc aux Mystères ².

3° Liv. (P.) 27. 30. 4. — Texte précieux, car il provient certainement de Polybe. Nous y apprenons que, durant la première guerre de Macédoine, en 209, les Athéniens s'associèrent aux tentatives faites par le roi d'Égypte, les Rhodiens et les Insulaires amis de Rhodes, pour réconcilier Philippe avec les Aitoliens, alors alliés des Romains : *eo [à Phalara] legati ab rege Aegypti Ptolomaeo Rhodiisque et Atheniensibus et Chiis venerunt ad dirimendum inter Philippum atque Aetolos bellum* ³.

4° Liv. 29. 12. 14. — T. Live énumère — principalement, mais non point uniquement ⁴, d'après Polybe — les souverains et les peuples que Philippe, d'une part, les Romains, de l'autre, ont « adscrits » au traité de Phoiniké. Il écrit : *ab Romanis [foederi adscripti] Ilienses, Attalus rex, Pleuratus, Nabis Lacedaemoniorum tyrannus, Elei, Messenii, Athenienses*. Les Athéniens auraient été « compris » dans le traité par les soins des Romains, qui se seraient ainsi déclarés leurs protecteurs ⁵.

C'est du second et du dernier de ces quatre textes que les

1. C'est sûrement ainsi qu'il convient d'interpréter les mots φίλιαν ἐπεποιήεσαν [Cf. De Sanctis, III, 2, 438 et note 98].

2. Que ces deux derniers traits soient légendaires, c'est de quoi l'on ne peut raisonnablement douter.

3. Cf. Liv. (P.) 27. 30. 9-13. — Ce texte, d'une signification si claire, n'a point empêché nombre de modernes de prétendre que, pendant la première guerre de Macédoine, les Athéniens étaient les « alliés » des Romains. C'est ce qu'on peut lire chez Schtschoukareff, *BCH*, 1888, 73 (cf., au contraire, Dittenberger, *Sylloge* ² 246, 1) et Pöhlmann, *Grundr. der griech. Geschichte* ⁴, 314. La même tenace erreur est encore reproduite par M. Brillant, *Les secrétaires athéniens*, 73; H. Graillet, *Le culte de Cybèle*, 42; T. Frank, *Roman imperialism*, 143.

4. La mention nominative de Nabis ne provient sûrement pas de Polybe [cf. De Sanctis, III, 2, 436, note 94, fin]. D'autre part, je suis convaincu, comme Niese (II, 502, 4) et Täubler (*Imp. Roman.* I, 215), que celle des *Ilienses* est apocryphe et due à quelque Annaliste. Celle des Éléens et des Messéniens inspire aussi les doutes les plus fondés. Aussi bien, il y a des traces manifestes d'influence annalistique dans tout le chapitre 12 du l. 29.

5. C'est ce qui résulte aussi d'Appien (*Maced.* 3 s. f.) : les Athéniens sont évidemment au nombre de ces φίλοι des Romains (cf. *Maced.* 4. 2), que le traité de Phoiniké interdit à Philippe de jamais léser (ἀδικεῖν).

historiens modernes font état¹. Ils ne doutent ni du *foedus amicitiae* mentionné par Dion, ni de cette *adscriptio* des Athéniens à la paix de 205, dont parle T. Live et qui serait, en effet, chose très naturelle si Athènes et Rome avaient précédemment formé une « amitié » publique. Mais ils n'ont pas pris garde que l'assertion de Dion et l'indication donnée par T. Live ne se peuvent point concilier avec le troisième des quatre textes susvisés, qui nous renseigne si précisément sur la politique d'Athènes lors de la première guerre de Macédoine. Polybe rapporte que, dès 209, les Athéniens s'employèrent « à mettre fin à la guerre entre Philippe et les Aitoliens ». On ne peut douter qu'ils aient persévéré dans la même conduite en 208, 207 et 206, jusqu'au moment où les Aitoliens, se détachant des Romains, conclurent avec Philippe une paix séparée². Durant quatre ans, comme les Rhodiens, comme Ptolémée, dont l'influence était sur eux toute-puissante³, ils firent donc effort pour enlever à Rome les seuls alliés qu'elle eût parmi les Grecs; ils furent, en face d'elle, au nombre de ces « neutres » malintentionnés qui s'appliquèrent de leur mieux à lui nuire, dans le dessein avoué de lui « fermer la Grèce⁴ ». Dès lors, deux choses paraissent également impossibles. L'une, c'est qu'ils eussent part, depuis quelque vingt ans, à l'*amicitia* du Peuple romain : la *φιλία* dont fait mention Dion est manifestement apocryphe, comme aussi bien suffirait à le prouver le silence que garde sur elle Polybe, lorsqu'il rappelle la venue à Athènes de la première ambassade des Romains; — l'autre, c'est qu'en 205, au lendemain de la défection de l'Aitolie, qu'on pouvait imputer en partie aux manœuvres des Athéniens, les Romains aient fait à ceux-ci la faveur, vraiment trop imméritée et trop paradoxale, d'étendre sur eux leur protection⁵. Dans la phrase de T. Live transcrite ci-dessus, le

1. Notons toutefois que Niese repousse les renseignements donnés par Dion (II, 285, 4) et nie l'*adscriptio* des Athéniens au traité de Phoiniké (II, 502, 4).

2. C'est ce qu'a bien vu Ferguson, *Hell. Athens*, 255 : « Athens is not mentioned among the peacemakers of 208 and 207 B. C., but this is probably due simply to the inadequacy of our sources. »

3. Ferguson, *ibid.*; Pol. V. 106. 8.

4. Cf. Liv. (P.) 27. 30. 10 : *ne causa aut Romanis aut Attalo intrandi Graeciam esset*.

5. [Je ne puis admettre l'essai d'explication proposé sur ce point par De Sanctis, III, 2, 439].

mot *Athenienses* n'a point été emprunté à Polybe. Comme l'ont soupçonné quelques critiques avisés¹, ce mot est d'origine annalistique, et s'est introduit par « contamination » dans un texte qui, pour le principal, est tiré de Polybe.

Ainsi, les deux témoignages dont on s'autorise d'ordinaire sont, l'un et l'autre, non avendus; ils ne comptent pas. En revanche, le témoignage qui compte et qu'il faut retenir est celui de Polybe, reproduit par T. Live (27.30.4) et cité plus haut en troisième place, qui les dément et les réfute. Seul, il nous permet de nous faire idée des sentiments réciproques des Athéniens et des Romains dans les dernières années du III^e siècle. Or, on en peut légitimement induire que ces sentiments n'étaient guère amicaux. Et nous nous trouvons de la sorte aboutir à la même conclusion, où nous conduisait tout à l'heure l'analyse du récit qu'a fait Polybe de l'arrivée des légats romains à Athènes, au printemps de l'an 200.

MAURICE HOLLEAUX.

Versailles, 1917.

1. Voir Niese, II, 502, 4: « Die Athener waren noch 209 v. Chr. neutral, und sind wohl nur mit Rücksicht auf ihre spätere Haltung von Livius hinzugezogen worden. » Cf. Täubler, *Imp. Roman.* I, 214; 216-217.

C. JULIUS CRESCENS DIDIUS CRESCENTIANUS

FONDATEUR DE LA BASILIQUE JULIA, A DJEMILA (ALGÉRIE)

Delamare et Renier ont publié deux grandes inscriptions qui sont encore à leur place antique, dans la basilique de l'ancien forum de Djemila (autrefois *Cuicul*), en avant de la tribune, de chaque côté¹. Elles nous apprennent qu'en l'année 169 un personnage nommé C. Julius Crescens Didius Crescentianus avait élevé à Marc-Aurèle et à son frère L. Verus, qui venait de mourir, deux statues dans la basilique Julia, qu'il avait construite à ses frais.

Au cours des fouilles que le Service des monuments historiques d'Algérie poursuit à Djemila depuis quelques années, on a trouvé plusieurs mentions du même personnage. Les inscriptions, certaines très mutilées, où son nom figure, n'ont été encore ni comparées entre elles, ni étudiées. Elles proviennent presque toutes soit de la basilique même, soit du forum.

I. C'est au forum que se lisait la longue inscription monumentale, gravée sur une architrave épaisse de 0^m415, et haute de 0^m60, en lettres de 0^m205, dont une trentaine de fragments ont été recueillis². Elle rappelait des libéralités de celui qui l'avait fait graver. En rapprochant ces morceaux les uns des autres on arrive à reconstituer à peu près le texte³.

1. Elles ont été insérées au *Corpus* sous les n^{os} 8318 et 8319. Voici le texte du n^o 8319: *Diuo Vero fratri Imp. Caes. M. Aureli Anto[ni]ni Aug. Arm. Med. Parth. max. pontif. max. tri. p. XXIII imp. V cos. III p. p. C. Iulius Crescens Didius Crescentianus equo publico ab imp. exornatus fl. p. p. IIII col. Cirt. et Cuic. pont. omnibusq. honoribus in V col. funct. statuum quam ex HS III n. ex liberalitate sua promisit ampliata pecunia in basilica Iulia quam a solo pecunia sua extruxit posuit idemque dedicavit.*

2. Une partie de ces fragments ont été publiés au *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 126.

3. Je donne le texte de ces inscriptions d'après mes copies.

- | | |
|------------|--------------|
| 1) C IVLIV | 16) RATPO |
| 2) S CR | 17) SV. |
| 3) ESC | 18) ITϐITEMI |
| 4) ENS | 19) LIA |
| 5) DIDIVS | 20) VAMATE |
| 6) OL | 21) VAE |
| 7) ONI | 22) A SO |
| 8) QVO | 23) LIT/ |
| 9) QVA | 24) ALLI |
| 10) OROPON | 25) ECE |
| 11) ENDAS | 26) RA |
| 12) EXHS | 27) SEX · D |
| 13) XXX | 28) FIA |
| 14) PROM | 29) ESA |
| 15) MSE | 30) XLII |
| | 31) blanc G |

C. Julius Crescens [Q. fil. Quir.] *Didius* [Crescentianus pont. fl. p. p. V¹ c] *oloni*[arum e] *quo* [publico ab imp. exornatus.....] *qua*[s in f] *oro ponendas ex HS XXX.* [mil. n] *promiserat posuit*; *item i*[n basilica Ju] *lia* [q] *uam at e*[xornationem civitatis? s] *uae*² *a so*[lo sua libera] *litate fec*[e] *ra*[t]...

Les fragments 27 à 31 restent sans emploi pour le moment.

II. Du forum également proviennent deux morceaux d'un autre bandeau de pierre, où se lisait une inscription gravée en lettres hautes de 0^m 13, disposée sur deux lignes.

- a) C DI
 b) S CRES*cen*
 bas ¹LICA

Il en est de même des trois textes suivants, dont deux sont déjà connus.

III. En 1912, en dégageant la porte d'entrée du caveau central du Capitole, murée à une basse époque, on a constaté que

1. Pour la restitution : V (et non IIII) voir ci-dessous les n^{os} III et IV.

2. Je ne restitue pas [*patriae s*] *uae*, parce que le personnage, ainsi qu'il sera dit plus bas, ne paraît pas originaire de Djemila. *Civitatis* prête, d'ailleurs, quoique moins fortement, à la même objection.

l'une des pierres utilisées dans la construction était la moitié droite d'une inscription gravée en lettres hautes de 0^m06¹.

*c. iulio cresCENTI · Q · F · QVIR · DI
dio cresCENTIANO · EQVO · PV
blico ab imp. ex ORNATO FLP · P V C° L
pontif. omnibuS QVE HONORIBVS IN
u col. functo EX TESTAMENTO
didiae corNEIIAE CLARISSIMAE
memoriae FEMINAE FILIAE EIVS*

Base de statue élevée à C. Julius Crescens, en exécution du testament de sa fille, Didia Cornelia, femme clarissime.

IV. En 1914, les fouilles de la basilique fournissaient la partie droite d'une autre inscription, relative, celle-ci, au fils du personnage. Lettres de 0^m055².

*c? didio .c.f. quir. mAXIMO EQVO PV
blico exornato aB IMP M AVRELIO
antonino et imp. l. AVRELIO VERO
augg. c. iuli cRESCENTIS DIDI
crescentiani fl.p.p. V COL FILIO P NAE
ui
NEPOTI Q IVLI
sacerDOTALIS PROVIN
ciae africae prONEPOTI EX TESTA
mento didiae corNEIIAE C · M · F
sororis EIVS*

Cette fois encore, c'est en exécution du testament de Didia Cornelia, *c(larissimae) m(emoriae) f(emina)* que la statue est élevée.

V. Enfin, en 1916, et ensuite en 1918, on mettait au jour, en deux morceaux, un piédestal à peu près entier où s'élevait une statue du personnage³. Lettres de 0,04-0,035.

1. Bull. arch. du Comité, 1912, p. CCLXV; Ann. épigr., 1913, 21.

2. Bull. arch. du Comité, 1915, p. 124; Ann. épigr., 1916, 13.

3. La partie inférieure est publiée dans le Bulletin arch. du Comité, 1917, p. 289.

C IVLIO CRESCENTI
 Q · FIL · QVIR · DIDIO
 CRESCENTIANO EQVO
 PVBLICO AB IMPERATO
 RE EXORNATO TRIB CO
 HORTIS SARDORVM PRAEF
 IVVENTVTIS CIRT · FL · PP ·
 QVATTVOR · COLONIARVM
 CIRT ET CVICVL · PONTIF
 OMNIB · QVE HONORIB
 IN QVINQVE COLONIS

β Functo

DIDIA CORNELIA in
 GENVA FILIA patri piis

β SIMO

VI. C'est d'un autre point de la ruine que proviennent les morceaux suivants. Les dalles hautes et épaisses où les lettres sont gravées gisaient à terre, au milieu des broussailles, à 100 mètres environ à l'est du temple de la *gens Septimia*. Les lettres mesurent 0^m 11 de hauteur.

a) 1 A E A V G I
 M C I V L I V S *Crescens*
 C V I C V L I T A n...
 S T A T V A S D V a s

b) C R E S C
 M C V I C
 A // L C I
 F R O N T I

c) c i u L I V S C R E S C E I s
 N I A R V M C I R T *nsium*
 N I A V G P I I P p
 D E D I C A N T E

Ces fragments rappellent, le premier l'érection de deux statues à quelque divinité, les deux autres la construction et

1. Publiée depuis longtemps (*C. I. L.*, VIII, 8313 = 20136).

la dédicace d'un monument. Il n'est pas possible de souder ensemble les morceaux *b* et *c*; mais il se pourrait fort bien qu'ils fissent partie de deux exemplaires du même texte. Le groupe FRONTI, qui se lit à la 4^e ligne de *b*, rapproché de DEDICANTE (4^e ligne de *c*) fait songer au légat de Numidie C. Fonteius Frontinianus, gouverneur du pays en 160-162, à la fin du règne d'Antonin le Pieux, prince dont le nom se lit à la ligne 3 de *c*. En tout cas sur les trois morceaux on retrouve la mention de C. Julius Crescens.

Ce fut, à côté des Cosinius, qui ont construit le marché et dont je me suis occupé ailleurs¹, un grand bienfaiteur de Djemila. On lui doit la basilique du forum, avec les statues décoratives qui l'ornaient à l'intérieur et à l'extérieur, et peut-être encore d'autres embellissements.

Qui était-il, quelle était sa famille? C'est ce que les inscriptions rapportées plus haut permettent d'établir.

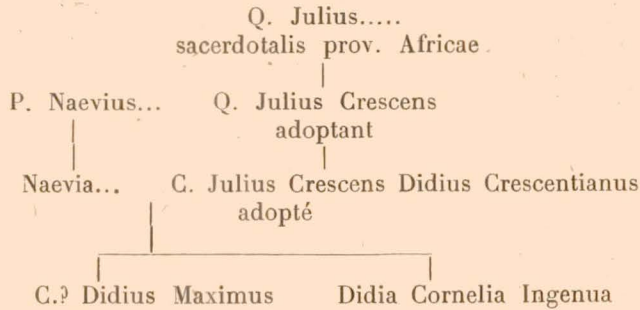
Ses noms indiquent un homme que l'adoption — sans doute testamentaire — avait fait entrer dans une famille étrangère; et comme, d'après les usages de l'époque, l'adopté prend les dénominations de son père adoptif en les faisant suivre de celles qu'il tenait de son père naturel, il faut admettre qu'il se nommait primitivement Didius Crescentianus et que les noms de Julius Crescens lui furent imposés par son adoption. Son fils vraisemblablement et sa fille assurément sont restés des Didii: Didius Maximus, Didia Cornelia Ingenua.

D'autre part, le fils, Didius Maximus, étant dit dans le texte n° IV petit-fils d'un Naevius et ce dernier ne pouvant être le père de Julius Crescens, ce ne peut être que son beau-père; il a dû épouser une Naevia. Quant au Q. Julius, grand-prêtre de la province, cité dans le même texte² comme arrière-grand-père de Julius Maximus, c'est-à-dire comme grand-père de Julius Crescens, c'est sans doute le père du Julius, par qui celui-ci fut adopté. On a tenu à rassembler dans l'inscription

1. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1915, p. 316 et suiv.

2. Il ne faut pas songer à un Julius Liberalis, *sacerdotalis Africae*, dont le nom se lit sur une base de statue découverte à Djemila (*Ann. épigr.*, 1914, 41) et sur la fontaine monumentale de Timgad, voisine de l'arc dit de Trajan (Cagnat-Ballu, *Timgad*, p. 318); cet homme portait le prénom de Publius.

généalogique rapportée sous le n° IV le souvenir de tous les ancêtres qui avaient illustré la famille. Le tableau suivant résume ce qui précède :



Julius Crescens Didius Crescentianus ne paraît pas avoir été originaire de Djemila; en premier lieu il est inscrit dans la tribu Quirina, qui n'est pas celle des fils de *Cuicul*, mais, par contre, est celle des citoyens de *Cirta*; en second lieu il a géré toutes les fonctions honorifiques et obtenu le flaminat perpétuel dans la confédération des colonies cirtéennes, comme aussi à *Cuicul*. Enfin, fait notable, il a été président du collège de la jeunesse à *Cirta*, exemple intéressant à ajouter aux très rares mentions que nous possédons de *praefectus juventutis* en Afrique¹. Tout cela nous permet de croire qu'il se rattache par sa naissance à Constantine, et que les gens de *Cuicul*, ville où il avait été revêtu du flaminat perpétuel, le comblèrent d'honneurs pour se concilier sa bienveillance ou récompenser ses libéralités.

Inscrit sur la liste des chevaliers par l'empereur Antonin le Pieux sans doute², il avait été appelé au commandement d'une cohorte de Sardes. Il existait deux cohortes de Sardes; celle qui portait le numéro I tenait garnison en Sardaigne³, celle

1. Deux mentions de *praef. juventutis* ont été recueillies ces années dernières à Djemila (*Ann. épigr.*, 1913, 22 et 159); mais sans épithète géographique, comme ici. Il s'agit sans doute, dans ces deux cas, de collègues ayant leur centre à *Cuicul*. Les titulaires sont des magistrats exclusivement cuiculitains.

2. Cf. l'inscription VI, c.

3. *C. I. L.*, X, 7591, 7594, 8046, 1.

qui se distinguait par le numéro II en Maurétanie¹. Le fait même que le numéro n'est pas mentionné dans l'inscription V permet de supposer que Julius Crescens a été tribun de la cohorte de Maurétanie, la plus connue dans les provinces africaines².

Le fils C. Didius Maximus reçut lui aussi la qualité de chevalier, un peu plus tard que son père, sous le règne simultané de Marc-Aurèle et de L. Verus. Quant à la fille Didia Cornelia Ingenua, elle épousa un homme de rang sénatorial, comme le prouve son titre de *clarissimae memoriae femina*.

R. CAGNAT.

1. Cf. mon *Armée d'Afrique*, p. 245.

2. On y trouve des tribuns (*C. I. L.*, VIII, 21523) aussi bien que des préfets (*Ibid.*, 21720).

UNE SORCIÈRE GERMAINE AUX BORDS DU NIL

M. Schubart a publié pendant la guerre, dans le *Bulletin des Musées de Berlin* (XXXVIII, 328), un *ostrakon* grec d'Éléphantine qui mérite de ne point passer inaperçu de nos historiens. On y lit une suite de noms, la plupart au datif, dont je ne me charge pas d'expliquer la relation, et que je reproduis scrupuleusement :

επαρχω κορνουλαρι β̄
 ρ̄ γ̄ ακτα... Κλημεντ
 Απολιναριω Κασσιω
 5 Ιουλιω Αγριω δρομιδ
 Ονω Ρ.. αμμωνα . ατ
 Αουγεινω Ηρακλειδη

Ναρκισω γναρι Στεφαν ..
 ΒΑΛΟΥΒΟΥΡΙ Σηγονι σιβυλλα
 Οριωνι Αγαθονι
 10 απελευθερω επαρχ

On reconnaît dans cette nomenclature bizarre un certain nombre de titres de fonctionnaires et de gradés militaires bien connus : tout d'abord (l. 1), l'ἑπαρχος, c'est-à-dire le préfet d'Égypte, et deux *cornicularii*, c'est-à-dire adjudants¹ ; ensuite (l. 2), trois centurions (ἐκχοντάρχαι, écrit, comme souvent, en forme de sigle) et un (ou plusieurs?) *actarius* ou scribe² ; puis (l. 4), un (ou plusieurs?) *dromedarius*, c'est-à-dire méhariste : à l'époque de la *Notitia*, il y en avait deux *alae* stationnées dans la Thébaïde³. Tous ces gens-là font donc partie de l'état-major particulier du préfet en tournée ; mais je n'en trouve pas un seul dont le nom propre puisse être identifié d'après les index

1. Sur ce gradé, voir Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, I, 133.

2. Cagnat, *loc. cit.*, I, 137.

3. Lesquier, *Armée romaine d'Égypte*, p. 114.

de Lesquier¹. Il est d'ailleurs très difficile d'établir la correspondance entre les noms et les grades, puisque nous ne savons pas si, dans cette première partie du texte, le nom précède le grade ou *vice versa*². Après la ligne 6, il y a un trait, et les noms suivants forment un groupe distinct. On y trouve le foulon (γυμναστής) Narcisse, fils de Stephanos (?) et l'affranchi du préfet, Orion Agathon : c'est la « maison civile » du préfet en voyage, à laquelle on a donc adjoint un foulon pour le nettoyage des effets.

Mais le personnage le plus curieux de ce « petit état-major » est celui qui nous reste à mentionner : la sibylle sénonaise ou semnone Βαλκυβούργη. Je suis tout à fait d'accord avec M. Schubart pour penser que Στρογι est un lapsus du scribe pour Σεμνονι; car que viendrait faire cette « sibylle » au nom indubitablement germanique parmi nos paisibles Sénonais de Bourgogne au II^e siècle (date probable de l'ostrakon)? Au contraire, les Σεμνονες de l'Elbe ont eu sûrement en commun avec les autres peuplades germaniques l'emploi des devineresses dans la vie politique et militaire, attesté par divers textes que rappelle l'éditeur allemand³; mais, en outre, un texte qui lui a échappé, et que m'a signalé l'infailible mémoire de M. Jullian, nous révèle qu'ils en avaient en quelque sorte la spécialité. On lit, en effet, dans un fragment de Dion Cassius (LXVII, 5, 3) se rapportant au règne de Domitien : « Masyos, roi des Semnons, et la vierge Ganna, qui, après Véléda, avait pris le rôle de prophétesse en Germanie, se rendirent auprès de Domitien, qui les renvoya après les avoir comblés d'honneurs⁴. »

La Βαλκυβούργη de notre tesson, dont le nom, transcrit *Walburg* par M. Schubart, évoque la nuit de Walpurgis, était sans doute

1. A la ligne 5, j'écris Ονω P, et non avec Schubart ονωρ; car un centurion OEnus (pas le nôtre) figure dans la prosopographie de Lesquier, p. 542. Après cela, je ne sais plus comment diviser. Serait-il question de l'Amon de Napata (Lesquier, p. 287) ou d'un Nabatéen?

2. Je suis plutôt disposé à croire que, dans ce morceau, l'indication du grade précède le ou les noms. Les officiers supérieurs seraient alors anonymes, et nous aurions deux (?) *actarii* — Clemens Apollinarius Cassius, Julius Agrius — et deux (ou trois?) *dromedarii* — OEnus R..., Longinus Héraclidès.

3. César, I, 50; Plut., *Caesar*, 19; Strabon, VII, 451; Tacite, *Germ.*, 8.

4. ὅτι Μάσσυος ὁ Σεμνόνων βασιλεὺς καὶ Γάννα παρθένος — ἦν δὲ μετὰ τὴν Οὐδελήθαν ἐν τῇ Κελτικῇ θειάζουσα — ἦλθον πρὸς τὸν Δομιτιανόν, καὶ τιμῆς παρ' αὐτοῦ τυχόντες ἀνεκομίσθησαν.

une des élèves de la fameuse Ganna. Quelle suite romanesque d'aventures amena la blonde fille de l'Elbe jusqu'aux tourbillons de la première cataracte du Nil? « Admirable sujet à mettre en vers latins... », si l'on en faisait encore.

THÉODORE REINACH.

*
*
*

Le si curieux texte mis ici en lumière me rappelle bien des choses du monde romain : la prophétesse syrienne Martha, qui accompagna en Provence Marius et son armée, les *mulieres dryadæ*, que les soldats de l'armée du Rhin allaient consulter, la mystérieuse *Secunda*, qui faisait partie du cortège du *dispensator* du fisc de la Lyonnaise lors de son voyage à Rome (Dessau, n° 1514), et, dans un autre ordre d'idées, l'esclave suève Bissula, qui fit les délices du poète Ausone. Et cette Bissula, étant suève, est bien une compatriote de *Baloubourgis* la prophétesse.

C. J.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXVI

CASTRUM BAGAUDARUM

— LES ORIGINES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS —

A l'endroit où a été fondé, en 638-640, le monastère de Saint-Maur-des-Fossés, s'élevaient alors d'importantes ruines que les contemporains considéraient comme celles d'une forteresse et qu'ils appelaient tantôt « le Fossé » ou « les Fossés », *Fossatus*¹ (d'où le nom du monastère), tantôt « le Camp » ou plutôt « le Château des Bagaudes », *castrum Bagaudarum*². Cette dernière appellation répondait-elle à quelque événement historique? et les Bagaudes auraient-ils, en ce lieu, construit ou utilisé une forteresse? Ou n'y aurait-il là qu'une dénomination populaire, analogue à ces « camps de César³ » ou à ces « murs des Sarrasins » que le folk-lore a multipliés en Gaule?

Les documents qui mentionnent ce « Château des Bagaudes » forment deux groupes distincts :

1° Une série de chartes relatives à la fondation du monastère, à peu près toutes, semble-t-il, apocryphes dans leur forme actuelle, mais renfermant toutes un bon nombre d'éléments contemporains de cette fondation⁴. — Un de ces éléments est

1. Au singulier de la 2^e et parfois au pluriel de la 4^e déclinaison. Je laisse de côté les variantes.

2. On a dû dire également *Fossatus Bagaudarum* (*V. Baboleni*, § 13). Et je ferai remarquer à ce propos que les anciens fossés se sont prêtés au Moyen-Age, tout comme les ruines, à des vocables de folklore; cf. *Fossata Romanorum*, *Revue*, 1918, page 125.

3. Cf. *Revue*, 1916, p. 118-120.

4. Ces chartes peuvent elles-mêmes se répartir en trois groupes : — 1 et 2. Les chartes de fondation (Clovis II, 638; Blidégisille, 9 mai 640), conservées en particulier à la suite de la *Vita Baboleni* (p. 109, n. 3), rééditées par Pardessus, t. II, p. 58 et 61. — 3. La lettre d'Audebert, évêque de Paris, 15 mai 642, retrouvée par Auvray dans un manuscrit du XI^e siècle (*Doc. parisiens*, extrait des *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XIX, 1892). — 4-7. Quatre chartes (le pape Martin, 24 avril 649; Clovis II,

la description sommaire des ruines : elles consistaient en une enceinte ou « château-fort » situé sur la Marne, et mesurant douze¹ « bonniers » de superficie² (environ 16 hectares³); en avant du « château » est un « fossé d'eau » qui réunit les deux côtés de la Marne⁴, si bien que le château et la terre voisine forment, dans la boucle de la rivière, un ensemble complètement isolé. — Ce sont ces ruines, disent les documents (et ceci doit être encore un renseignement authentique et contemporain) qui forment le lieu-dit dénommé « le Fossé » ; mais le populaire, « dans son ignorance », les appelle « le Château des

649-656; Clotaire III, 656-664; lettre de Clotaire au comte Gerin, celle-là seule, dit Bordier, d'une authenticité absolue) retrouvées par Bordier dans un cartulaire de Saint-Maur (Arch. nation., L, 2. 39 [= LL 49 = Stein, n° 3490; in-4°, xv^e siècle]); Bordier, *Du Recueil des chartes mérovingiennes*, 1850.

1. Ou dix; cf. note suiv.

2. Chartes de 638 et 640 : *Castellionem... habentem ab introitu suo usque in alveum ipsius Maternæ buinaria duodecim* [var. *decem*]... *cum tota terra vocabulo Varenna, ... quam fluvius Maternæ circumdat et fossatus castellionis in introitu suo ab aqua in aquam totam terram concludit.*

3. « Je crois qu'on peut considérer le bonnier qui vous intéresse comme étant normalement un carré dont le côté a 40 perches de 10 pieds romains, ce qui lui donne environ 139 ares; cf. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1913, p. 305 et s. », m'écrit M. Guilhiermoz.

4. L'emplacement du fossé doit pouvoir se retrouver, soit en cherchant le niveau le plus bas (car on a dû creuser là où il y avait le moins à faire), soit en s'aidant des plus anciennes limites de la paroisse de Saint-Maur (cf. Lebeuf, réimpr. de 1883, t. II, p. 387), lesquelles ont dû correspondre aux limites du domaine, c'est-à-dire au fossé. L'une et l'autre recherches nous amènent aux abords des limites actuelles de la commune et à la partie la plus étroite de l'isthme de la boucle (direction rue Beaubourg jusqu'au milieu du bras de l'île des Saints-Pères). C'est à une conclusion semblable qu'arrive Émile Galtier dans son *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés* (Paris, 1913, p. 19-20) : il signale « une singulière dépression à la base occidentale de la colline, sur le prolongement de la rue Beaubourg », et il y voit le fossé; il lui attribue une longueur maximum de 800 mètres; il estime qu'il pouvait être à une profondeur de 11 mètres, ce qui laisse supposer qu'il pouvait être rempli d'eau par la Marne. Voyez de même Lambin, *Origines de Saint-Maur-des-Fossés*, 1873, p. 19 et s.; et le tracé indiqué par Piéart dans son plan. — Le château devait être en bordure du fossé de coupure. J'en placerai l'entrée au bas de la rue du Four [qui est très ancienne] sur la rue Saint-Honoré [rue Maurice-Berteaux], et pour plusieurs motifs : 1° les documents mesurent les 12 bonniers de la superficie du château *ab introitu suo usque in alveum Maternæ*, et cela nous autorise à supposer que l'entrée du château était à l'opposé du lit de la Marne (lequel ne peut être que le lit d'amont, côté nord); 2° c'est à cet endroit que se réunissent aujourd'hui les deux routes de Joinville-le-Pont et de Paris, qui ont évidemment remplacé de très anciens chemins; en particulier, c'est par là qu'au Moyen-Âge on arrivait de Paris, par le vieux sentier de pèlerinage de Presles (cf. Galtier, p. 32 et 98); 3° là enfin s'est toujours trouvée la principale entrée du bourg (porte de Presles). C'est donc là, vers l'octroi, que l'on franchissait le fossé, et par là la rue du Four qu'on entrerait au château. — Quant à la surface couverte par les 16 hectares du château, on les cherchera au sud de la rue Beaubourg et au nord-est de la grande rue (rues Saint-Honoré et de la Varenne = route départementale n° 23), autour de l'église, centre de la plus ancienne agglomération, et sommet du mamelon, ce qu'on appelait autrefois « la Montagne ».

Bagaudes ». D'où il résulte que *Fossatus* était l'appellation officielle ou légale, *Castrum Bagaudarum* l'expression des gens du pays, des paysans se servant de la « langue vulgaire ¹ ». — Aucun de ces actes ne fait la moindre allusion à des événements historiques qui expliqueraient ce nom de Château des Bagaudes ²; et leurs rédacteurs paraissent se désintéresser du sens de ce nom.

2° Quatre à cinq siècles plus tard ³, l'auteur de la Vie de Babolin (le premier abbé de Saint-Maur) en sait infiniment plus long sur ces ruines et sur leur histoire.

D'abord il insiste avec complaisance sur la force du château, la solidité des murailles et la profondeur des fossés ⁴. Il note en particulier, bordant le fossé qui ferme la boucle de la Marne, un mur ou une levée de terre mêlée de pierre, *ex terra petrosa* ⁵. Et il observe que les fondements du château proprement dit devaient être faits « de grandes pierres carrées, fort bien taillées à la façon romaine »; car aujourd'hui encore, dit-il, on trouve ou on voit de ces pierres ⁶, je pense sans doute dans les constructions du monastère. — Il semble donc que l'auteur de la Vie parle en partie d'après ses propres observations. Mais il y ajoute sans doute des détails empruntés soit aux documents de la fondation, soit aux récits historiques

1. Chartes de donation : *Castellio qui Fossatus dicitur et quem vulgaris lingua Castrum vocat Bagaudarum*. Audebert : *In loco deserto, ejus vocabulum est Fossatus, quem ignara rusticitas Castellum vocat Bagaudarum*. Bulle du pape : *Castellum quod vocatur Bagaudarum*. Confirmation de Clovis : *Cenobio Fossatensis, quod antiquitus vocabatur Castrum Bagaudarum*. Actes de Clotaire : *Castellionem qui Fossatus dicitur quem rusticitas [ignara] Castrum vocat Bagaudarum*.

2. Dans la lettre d'Audebert, *a Siocio constructum est* se rapporte au monastère et non au château. Et j'hésite à voir dans ce Siocius le nom du maître d'œuvre constructeur du monastère. Je crois bien plutôt à un mot mal compris par un copiste.

3. Au XI^e siècle; Bordier, p. 34; Auvray, p. 3. Vers 1060; Henry Travers, *Recherches sur l'histoire de l'Abbaye de Saint-Maur*, dans *École des Chartes*, positions des thèses, 1890, p. 160. Il faut recourir au texte publié par le Père Pierre-François Chifflet, *Bedæ etc. concordia*, 1681, p. 356 et s., plus exact que celui d'André du Chesne (cf. *Revue*, 1920, p. 47, n. 2).

4. *Castellum... antiquorum gentilium mœniis fossatumque ac murorum propugnaculis circumcinctum, Materna... firmatum, atque vallatum aqua et muris undique*. Ailleurs : César castrum condidit, murorum firmitatibus adornavit, profunditatibus quoque fossatum ac propugnaculis et omni munitione firmissime munire studuit.

5. *Occidentis vero partem... antiquis paganorum... operibus ex petrosa terra ædificatus extat murus firmissimus, cum altitudine magnorum fossatum, qui ab aqua in aquam... protendi videtur*.

6. *Usque hodie inveniuntur lapides magni optimo opere Romano quadrati, qui in fundamentis ipsius ædificii tum temporis fuerunt positi*.

dont nous allons parler, soit même à sa seule imagination. D'autant plus qu'il reconnaît que « le Château des Bagaudes » fut détruit de fond en comble bien avant la construction du monastère, « à ne laisser presque d'autres traces des travaux de défense que les ruines des fossés¹ ».

Sur l'histoire du château, en revanche, l'auteur de la Vie de Babolin se dit fort bien renseigné. — D'abord, le château n'a pas été construit par les Bagaudes, mais par Jules César, lorsque celui-ci se rendit par eau de Sens à Melun, et de là à Paris et à Meaux². — Puis, l'écrivain nous apprend l'origine de ce nom de « Château des Bagaudes » : les Bagaudes, dit-il, étaient les soldats de la garnison laissée par César, et le chef romain donna leur nom à la forteresse³. — Plus tard, comme les Bagaudes étaient devenus chrétiens, l'empereur Maximien arriva pour détruire leur château⁴. En route, il fit massacrer la Légion Thébaine de saint Maurice, qui refusait de le suivre « à cette guerre impie ». Le siège dura longtemps : la place fut prise à la fin, démolie de fond en comble, et ses habitants périrent par le feu et le fer, martyrs anonymes et obscurs dont par malheur, ajoute l'auteur, « aucun écrit n'a raconté la vie et la passion⁵ ». — Le biographe nous indique prudemment les deux sources auxquelles il a puisé son récit : pour la fondation du château, l'ouvrage des *Gesta Romanorum*⁶ ; pour sa destruction, l'*Historia* d'Orose⁷.

Nous ne possédons pas ces *Gesta* ; et au surplus l'épisode de la fondation des Fossés par César ne pouvait y être que pure

1. Maximien castrum ad nihilum ita redegit, ut pene absque ruinis fossatum nulla vestigia in eo parerent quarumpiam munitionum.

2. Navali itinere ab urbe Senonum usque Meledunum castrum indeque Parisius... ut ad Meldorum civitatem... perveniret.

3. Castrum Bagaudarum vocavit, nomine sumpto a custodibus quos ibi deputavit.

4. Juncta sibi legione militum Thebæorum, appropriabat ut funditus destrueret castrum Bagaudarum.

5. De eorum vita atque passione scriptura non habeatur. Il semble que l'auteur de la Vie de Babolin considère comme morts martyrs à Saint-Maur les deux chefs des Bagaudes qu'il cite au début de son récit, *Amandus* et *Helianus*.

6. Contigit eum (César) transitum hinc (aux Fossés) habere, sicut in Gestis Romanorum legitur.

7. Historiographus autem Orosius, in ipsa Historia quam de Ormesta Mundi composuit. Sur ce titre mystérieux, que le Moyen-Age donna souvent à l'œuvre d'Orose (voyez le début d'Orderic Vital et l'en-tête des manuscrits d'Orose), cf. du Cange, au mot *Ormesta*.

fantaisie. Quant à Orose, s'il nous parle des Bagaudes, il ne les connaît que comme des brigands et non des chrétiens¹; il ignore absolument leur séjour aux fossés de Saint-Maur. Ce que l'auteur de la Vie de Babolin a eu sous les yeux, c'est un Orose paraphrasé, amplifié et interpolé², et ce sont des *Gesta Romanorum* où quelques faits empruntés aux Commentaires de César servaient de prétexte à de longs récits imaginés de toutes pièces³. L'espèce de sources à laquelle a eu recours notre écrivain nous oblige à dénier toute valeur historique à sa narration.

Nous voilà donc ramenés, pour déterminer le caractère et l'histoire du *Castrum Bagaudarum*, à une vague description de quelques ruines et à une dénomination populaire.

Ces ruines étaient-elles vraiment celles d'une forteresse? C'est possible, encore que l'expression de *castrum* ait pu au Moyen-Age s'appliquer à des ruines de tout genre. Mais la présence et la profondeur du fossé, la présence et la hauteur du remblai, la situation du château en arrière de ce double

1. *Perniciosos tumultus*, dit Orose à leur sujet (VII, 25, 2).

2. Je ne connais pas d'étude sur les amplifications de l'histoire d'Orose. Du reste, rien de sérieux ne me paraît encore avoir été fait sur l'historiographie romaine au Moyen-Age. — C'est à cet Orose paraphrasé que l'historien d'Amboise (cf. p. 116, n. 2) emprunte tout son chapitre sur les Bagaudes d'Amboise. Remarquez que cet historien offre avec l'auteur de la *Vita Baboleni* de très curieuses analogies (tout en lui étant fort inférieur comme critique et style). Son histoire ancienne d'Amboise se ramène à deux groupes d'épisodes (comme la *Vita*) : les uns autour de Jules César, les autres autour des Bagaudes, ceux-là venant des *Gesta*, ceux-ci venant du faux Orose. Seulement, entre les deux groupes, l'historien d'Amboise ajoute une anecdote sur Vespasien, qu'il fait venir à Amboise. — 1° César par les *Gesta*, 2° des gestes de Vespasien, 3° des gestes des Bagaudes par un faux Orose, voilà peut-être les trois séries essentielles de l'historiographie romaine dans le haut Moyen-Age.

3. Ce sont sans aucun doute ces *Gesta Romanorum*, comme me le fait remarquer M. Poupardin, que cite et transcrit l'auteur du *Liber de compositione castris Ambaziz* (p. 116, n. 2) : l'itinéraire de César y est suivi de Lyon à Roanne [*Rodanusa*], le long de la Loire jusqu'à Amboise, où il installe un camp d'hiver (dans les mêmes conditions qu'aux Fossés de Saint-Maur d'après la *V. Baboleni*), puis à Angers, etc. Ces *Gesta* étaient essentiellement un itinéraire, si je peux dire, de César fondateur. — Je crois de plus en plus, malgré l'opinion courante, que les fameux *Fait des Romains*, récit historique en français du XIII^e siècle (je ne crois pas la rédaction originelle très éloignée de Philippe-Auguste; surtout ms. de la Bibl. nat. 1391 et 23083), ont un prototype latin (cf., *contra*, Paul Meyer, *Romania*, XIV, 1885); et je crois que ce prototype est un ouvrage de *Gesta Romanorum*, analogue à celui que nous mentionnons ici. Remarquez que, malgré leur titre, *Li Fait des Romains* ne s'occupent que de César, ce qui paraît être également le cas de nos *Gesta*. — Il est du reste à noter que *Li Fait* sont moins entachés de détails apocryphes et de fantaisies locales que les *Gesta* latins utilisés par le chroniqueur d'Amboise et le biographe de Babolin. — Cf. *Revue*, 1909, p. 243-5.

barrage qui fermait la boucle de la Marne, cet ensemble donne évidemment l'impression d'un lieu fortifié ou en tout cas d'un système d'enceintes. — Mais de quelle époque? Ce remblai en *terra petrosa* fait songer à ces hautes murailles de terre, pierraille et caillasse si fréquentes dans les *oppida*¹ gaulois de l'indépendance. Mais le grand appareil régulier des fondements du château annonce le Haut-Empire, pendant lequel on n'eût jamais construit de *castrum* en cet endroit, si loin de la frontière. — Il n'est pas impossible, en revanche, que les empereurs du Bas-Empire aient fortifié ce lieu²; mais une forteresse de ce temps ne comportait pas non plus de ces blocs si bien appareillés; j'imagine d'ailleurs qu'elle serait arrivée plus intacte aux temps mérovingiens, avec ses chaînons de briques et son indestructible ciment; et enfin 16 hectares de superficie, c'est évidemment beaucoup trop pour un *castellum* rural, éloigné des agglomérations urbaines. — Quant à un camp de fortune, une enceinte de campagne, comme les Bagaudes auraient pu la construire, elle expliquerait bien le fossé de bordure et son remblai; elle n'expliquerait ni les pierres de taille, ni le château intérieur.

Rien non plus n'empêche de supposer que cet ensemble n'avait rien à voir avec l'art militaire. Ces pierres de grande taille peuvent avoir servi d'assises à un temple³ ou à une

1. Ce caractère de nombreux *oppida* des temps de La Tène a été jusqu'ici méconnu; cf. *Revue*, 1911, p. 427.

2. Surtout si l'on admet l'existence d'une route directe de Troyes à Paris par Nogent-sur-Seine, Provins et Rozoy, route qui passerait la Marne à Joinville: le pont qui était là (*pons Olini*, pont Olins) était certainement très ancien; c'est peut-être à ce pont que fait allusion la Vie de Babolin (§ 17, *juvamine pontis*). — Il serait intéressant de savoir quelle était la direction du tronçon de voie romaine qu'on aurait découvert « dans le terrain du parc de Vincennes » (Genebrier, *Histoire de Carausius*, 1740, p. 18): je n'ai rien pu trouver à ce sujet.

3. Ceci dit sans la moindre allusion à l'inscription du *collegium Silvani*, trouvée à Saint-Maur et si souvent citée par les historiens de la localité; Lebeuf, réimpr. de 1883, t. II, p. 422; Piérart, *Histoire*, etc., t. I, 1876, p. 8; *Saint-Maur-des-Fossés*, notice historique dans *l'État des communes du Dép. de la Seine*, 1905, p. 10 (Bournon); Galtier, p. 20. Elle a dû être rapportée de Rome par quelque bénédictin (*C. I. L.*, VI, 3713; cf. 631 et 632). — On a rattaché à l'époque romaine les fragments de muraille, « d'une épaisseur énorme » et fortement maçonnée, qui auraient été conservés dans la villa Bourrières, sur les bords de la Marne, à l'est; abbé Pascal, *Saint-Maur-des-Fossés et la villa Bourrières*, 1858, p. 26. Cela, jusqu'à nouvelle vérification, me paraît plus que douteux: ce doivent être les restes du monastère. — Même réserve à faire sur les prétendus restes d'un « portique à quatre travées » mentionnés par Lebeuf vers 1753.

villa. Cette enceinte intérieure du *castellum* peut rappeler le mur de l'enclos où s'élevaient temple ou villa et leurs communs¹. Et enfin, ce fossé et ce remblai qui barrent la presque île peuvent avoir servi de clôture aux terres de la boucle, domaine de ce temple ou de cette villa².

Mais il reste le nom des Bagaudes.

Qu'une troupe, que même la principale troupe des Bagaudes se soit concentrée dans la boucle de la Marne pour une suprême résistance, qu'elle ait utilisé ou complété pour sa défense des constructions antérieures, cela en soi n'a rien d'in vraisemblable, et rien ne nous oblige à le nier³.

Mais rien non plus ne nous invite à le croire, pas plus ce nom de *Castrum Bagaudarum* qu'autre chose. Cette dénomination, comme le notent expressément les documents officiels du VII^e siècle, est purement populaire, le fait des paysans et un terme de la langue vulgaire. Les rédacteurs de ces documents n'ignoraient sans doute pas ce qu'étaient les Bagaudes, dont parlaient les chroniques et les vies des saints; mais ils ne savaient pas ce qu'ils étaient venus faire aux Fossés. « Château » ou « Camp des Bagaudes » appartenaient à la toponymie du folklore de ce temps, comme « Camp de Marius » ou « Camp de César » à la géographie populaire d'autres époques. L'existence de cette expression ne constitue pas un argument historique.

Mais alors un problème d'un autre ordre, et qui a son importance, se présente à notre pensée.

1. Toutefois, je ne connais pas d'enclos de ce genre ayant jusqu'à 16 hectares. On en cite seulement de 7; cf. *Dict. Saglio*, au mot *villa*, p. 879.

2. On sait qu'un domaine pouvait être enclos de murailles. Et j'ai déjà dit que la presque île de Saint-Maur formait, sous les Mérovingiens, un seul domaine ou du moins une seule terre. — J'ai également songé, pour la terre ou le domaine des Fossés, à un immense enclos ou vivier de chasse, remontant à l'époque romaine; d'autant plus que le nom de ce domaine était, sous les Mérovingiens, *Varena*, « la garenne » (actes de 638 et 640, *tota terra vocabulo Varena quæ est in circuitu ipsius castellionis, et quam Maternæ fluvius qyrat*). — Cf. le *post-scriptum*.

3. Si ce n'est que les historiens nous donnent plutôt l'impression que la guerre des Bagaudes a consisté en un grand nombre de rencontres de détail, faciles à gagner pour l'armée impériale (*levibus præliis*, Eutrope, IX, 20, 3).

Pour qu'un lieu-dit de la Gaule ait, à l'époque mérovingienne, reçu son nom des Bagaudes, il faut que ces Bagaudes aient exercé dès lors une certaine influence sur l'imagination populaire, comme, en d'autres temps, Jules César, saint Martin, Charlemagne, Roland ou les Sarrasins, les principaux facteurs de toponymie historique qui aient agi sur les terres de Gaule. Il faut que des récits, des propos, des locutions aient circulé sur eux dans le peuple, soit sur leurs brigandages, soit sur leurs malheurs, suivant qu'on les ait considérés comme des brigands ou des victimes.

Je me hâte d'écartier ce caractère de brigands. Que les Bagaudes ne fussent pas autre chose, c'est probable, et les écrivains du III^e et du IV^e siècle ne voient en eux que des paysans, des misérables ou des révoltés passés au banditisme. Mais dès les premières années du V^e siècle, la pensée populaire changea à leur endroit¹. Déjà Salvien les regarde comme des malheureux, poussés à bout par le fisc, les méchants et les riches². Et bientôt on arrivera à en faire des chrétiens, dressés contre la tyrannie sacrilège des empereurs. C'est ainsi que les présentera une des rédactions les plus populaires de la passion de saint Maurice et des soldats thébains³; et c'est sans doute comme chrétiens qu'on associa leur souvenir et qu'on attacha leur nom à de vieilles enceintes gauloises ou gallo-romaines.

Il me semble trouver dans l'anthroponymie des temps mérovingiens d'autres témoins de cette transformation des Bagaudes en soldats du Christ : car l'imagination populaire, le folklore, marque son empreinte également sur les noms de personnes et sur les noms de lieux. Or le nom de *Bacauda*, qui n'a jamais été un nom d'homme dans les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, le devient au sixième⁴.

1. Peut-être parce que les Bagaudes du V^e siècle (408; Zosime, VI, 2, 10) étaient, ceux-là, en partie gagnés au christianisme.

2. *De gubernatione Dei*, V, 22 et s.

3. *Revue*, 1920, p. 45, n. 1. — Seul, le chroniqueur d'Amboise, lui, semble hésiter sur leur christianisme, et il préfère y voir de simples révoltés (p. 116, n. 2).

4. Les textes chez Holder et dans le *Thesaurus*.

Mais quand on parle de folklore, d'imagination, de tradition ou de souvenir populaire, des réserves s'imposent aussitôt.

Un fait de tradition historique (tel que le nom de César, ou de saint Martin, ou de Roland, appliqué à une ruine d'édifice ou à un accident du sol) n'est jamais la survivance d'une réalité, la suite d'une possession ininterrompue. Je veux dire par là que le passage de César en un endroit, par exemple, n'a jamais déterminé en cet endroit, directement et immédiatement, une tradition populaire, transmise ensuite verbalement sur place, de génération en génération. Il s'est d'ordinaire écoulé un certain temps entre les événements ou les personnages historiques et leur fixation ou leur réapparition, en une forme populaire, sur un édifice en ruines, sur une localité bâtie ou sur un détail de la nature.

Cette localisation, d'ordinaire encore, n'a pour origine ni une création populaire ni le travail d'une pensée collective. Elle est l'œuvre de quelque chercheur, érudit avisé ou écolâtre ignorant. Il y a toujours une besogne individuelle, savante ou littéraire, ou se disant telle, au point de départ du folklore historique. Aucun des vingt lieux de Provence où s'est fixé le nom de Marius ne le reçut avant les travaux des érudits du pays sous le premier Empire. Si l'on a rencontré en Gaule tant de « camps de César », c'est parce qu'on s'est mis à en chercher dès le v^e siècle². Il n'y aurait point de « brèches » ou de « pas de Roland », si Roland n'avait été, sous les premiers Capétiens, le héros favori d'une littérature de féodaux, de clercs et de pèlerins³.

Je suppose donc que, dès les temps mérovingiens, des récits auront commencé à circuler sur la pieuse révolte des Bagaudes contre l'empereur Maximien Hercule, le grand persécuteur des chrétiens, le Galère de l'Occident : tout ennemi d'Hercule ne pouvait être qu'un soldat du Christ ; on aura raconté l'héroïque résistance de leurs chefs et de leurs soldats aux ordres impies

1. Sauf exceptions, à moi inconnues du reste. — Cf. p. 118.

2. Voir p. 107.

3. *Revue*, 1916, p. 30 et s.

du prince, l'obscur martyr de leurs troupes dans les lieux sauvages de la Gaule. A ces récits se sera rattachée l'histoire de la Légion Thébaine, massacrée pour n'avoir pas voulu combattre les défenseurs de la foi¹. Et on les aura racontés aux voyageurs et aux bateliers qui descendaient la Marne, en leur montrant les ruines mystérieuses allongées aux bords de la rivière. — Autour de ce nom de « Château des Bagaudes » conservé par des documents mérovingiens, en arrière des narrations étranges de la Vie de Babolin, je soupçonne une historiographie romanesque aujourd'hui disparue². Et si, à Saint-Maur-des-Fossés, le nom des Bagaudes ne nous apprend rien sur leur histoire véritable, il nous permet d'entrevoir un nouveau chapitre de la littérature historique du Moyen-Age³.

CAMILLE JULLIAN.

1. L'église la plus voisine des Fossés, Saint-Maurice de Charenton, doit sans doute son vocable à ce souvenir.

2. On trouvera la preuve, je crois, qu'il existait un roman historique sur les Bagaudes dans cet extraordinaire passage des *Chroniques des comtes d'Anjou* (éd. Halphen et Poupardin, 1913, p. 7, dans le *Liber de compositione castri Ambaziæ [Amboise]*) : *Tempore illo quo Diocletianus in Christianos sevit, Baugaredi, cum ducibus suis Heliano et Amando, Romanum imperium a Gallia cupientes expellere, Ambaquis [Amboise] cum magno exercitu veniunt. Ils détruisent le castellum avec l'aide des gens de Tours, et, chose étonnante pour des chrétiens, conservent idolum Martis. Ils habitent dès lors à Amboise jusqu'à l'époque de Valens. Vers ce temps-là [sous Dioclétien], un fils de sénateur, nommé Constantin, se met à la tête de ces Baugaredi, fonde un grand royaume en Espagne et en Gaule, laissant aux Baugaredi le pays a Garona usque Lugdunum. Arrive alors Maximien, après avoir massacré en route Tebeam legionem. Il meurt à Marseille. Constantin devient empereur, fortifie Tours à l'aide des édifices d'Amboise [ceci est intéressant et peut être vrai : Turonibus jussit ut omnes lapides Ambazii edificii ad muros suos reficiendos per Ligerim deferrent]. Puis, à la tête des Baugaredi, il défait Maxence et prend Rome. Désormais, Baugaredis pacificatis, de nouveau la Gaule est soumise aux Romains. — Il est possible que l'épisode de cette alliance des Bagaudes avec Constantin ait été provoqué par le souvenir de relations que les Bagaudes de 408 ont pu avoir avec l'usurpateur Constantin (Zosime, VI, 2, 10).*

3. Une chose me frappe en ce qui concerne le cycle de César : c'est le rôle que paraît y jouer la ville de Sens. Dans la *Vita Baboleni*, César part de Sens pour son « itinéraire naval », et c'est à Sens qu'il paraît s'être établi après avoir subjugué le monde. Dans *Li Fait des Romains* (ms. fr. 1391, f^o 85-88), le principal épisode romanesque se passe à Pont-sur-Yonne et à Sens autour de Drappès, que l'auteur a nommé Brenno (*Brennus*), nom, dit-il, commun à tous les « princes de Sens ». Et Cadorex, le rival de Drappès Brenno dans cette histoire, est un chevalier de Melun (f^o 86 r^o), comme Melun est mentionné sur le chemin de César dans l'itinéraire de la *Vita*. Il serait donc possible que l'origine première de ces *Gesta Romanorum*, de ces *Faits des Romains*, de tout ce cycle de littérature romanesque de César doive être cherchée à Sens et autour de son archevêché, et cherchée, je crois, dès la fin de l'époque mérovingienne.

P.-S. — Le domaine de Fontenay, la forêt de Vincennes et les oppida forestiers. — J'ai revu de plus près le site et la topographie du vieux Saint-Maur. — La valeur militaire est en effet de premier ordre, dominant la boucle de la Marne et les basses terres qui l'entourent ou qu'elle encadre, et on sait le rôle que la hauteur (je parle de celle que domine l'église et qui porte le vieux bourg) a joué en 1870 lors des batailles de Champigny¹. Et cependant je me refuse de plus en plus à placer là un *castrum* romain ni du Haut ni du Bas-Empire : nous sommes trop loin d'une agglomération urbaine ou villageoise primitive, et, à chercher dans ces parages une forteresse des temps de Dioclétien, j'irai plutôt du côté de Nogent-sur-Marne, *Novigentum*, où il y avait une villa royale dans les temps mérovingiens² (encore la chose est-elle fort douteuse). — Mais je n'exclus pas l'hypothèse d'un *oppidum* celtique, placé dans le voisinage immédiat et à vrai dire dans l'ambiance de la forêt (de Vincennes), comme tant d'*oppida* antérieurs à la domination romaine³. — Pour l'époque romaine et mérovingienne, je crois de plus en plus, pour la boucle de la Marne et son fossé, à un vaste *sæptum* de chasse, formant appendice et réserve à la forêt de Vincennes. Faute de terres de culture suffisantes, je ne crois pas à l'existence d'une villa sur ce mamelon de Saint-Maur : du reste, ce mot de villa n'est pas prononcé dans les chartes de fondation. La « terre » de la boucle, ce n'était, selon moi, que la « garenne » annexée à la forêt de Vincennes. — La forêt de Vincennes, y compris donc la garenne de la boucle, faisait partie de la villa de Fontenay (-sous-Bois). Et cette villa était, si je peux dire, le centre social essentiel de tout l'Est parisien, avec ses fontaines, ses vignes et ses cultures : je ne doute pas qu'elle ne fût ou ne devînt domaine royal à l'époque mérovingienne, domaine complet, pourvu de toutes les ressources possibles en terres, eaux et bois, s'étendant sur une surface de plusieurs milliers d'hectares. — Ce domaine de Fontenay faisait-il corps avec la villa de Nogent ou en était-il distinct ? je ne saurais le dire. — Mais quel admirable sujet de travail offrirait cette reconstitution du sol parisien !

C. J.

Saint-Maur-des-Fossés, 24 avril 1920.

1. Lambin, *Les Origines de Saint-Maur-des-Fossés*, 1873, p. 19 et s.

2. En 581, Grégoire de Tours, *Hist.*, VI, 2. La situation militaire de Nogent est d'ailleurs bien meilleure encore, le vrai lieu de commandement de tout le pays.

3. Par exemple Mont-Berny ou Saint-Pierre-en-Chastre dans la forêt de Compiègne; l'*oppidum* de Taverny dans la forêt de Montmorency (*Revue*, 1911, p. 427) : celui-ci est par rapport au grand domaine royal de Taverny comme l'*oppidum* de Saint-Maur (si on l'admet) par rapport au domaine de Fontenay : l'un et l'autre représentaient « le mont » seigneurial du Gaulois campé à l'ombre de la forêt (*ædificium, circumdatum silva, ut sunt domicilia Gallorum*, dit César), ancêtre de la villa gallo-romaine descendue à flanc de coteau plus près des terres de culture. Et il doit y avoir dans la région parisienne bien d'autres *oppida* forestiers de ce genre, Meudon sans doute par exemple. — A propos de l'*oppidum* de Taverny, je ne serais pas éloigné d'y rattacher le nom du lieu-dit voisin Montubois, autrefois *Mantua*, ce qui paraît bien d'origine celtique.

« CAMP DE CÉSAR¹ »

Une désignation topographique comme *Camp de César* a-t-elle parfois la valeur d'un témoignage historique? En d'autres termes, remonte-t-elle parfois au temps même où César a établi son camp, et s'est-elle transmise depuis lors jusqu'à nous par voie orale, le nom *Camp de César* ayant spontanément, à chaque génération, passé des bouches des pères dans les bouches des fils, comme l'ont fait les noms communs *pain, mère, pré, bœuf, laitue, feu, ciel*? « En fait, il n'y a aucun exemple d'un tel phénomène », me disait en conversation l'homme le mieux qualifié pour en juger, mon confrère et ami Camille Jullian; « les désignations topographiques qui visent César, comme celles qui visent Marius ou tel autre personnage notable de l'histoire, sont toujours de date postérieure et même de date récente; ce sont des inventions d'érudits, qui, bien ou mal, ont travaillé d'après des livres, et qui ne doivent rien à une tradition vivante ».

La négation catégorique de mon savant ami ne m'a causé aucune surprise. Ce n'est pas moi qui pourrais la contrôler au point de vue des faits; mais elle me paraît cadrer *a priori* avec toutes les vraisemblances. D'abord, les masses n'ont aucun souci de l'histoire distante et des noms qui ne sont plus d'actualité. En 1914, combien de nos jeunes soldats pensaient jamais au nom de Bismark? En l'an 15 ou 10 avant notre ère, dans la Gaule vaincue depuis longtemps, la jeunesse devait ignorer la personnalité et le nom de César, même là où César avait eu jadis un camp, et ce devait être encore bien plus vrai au temps de Marc-Aurèle, de Théodose, de Charlemagne, de Saint-Louis, de Louis XVIII. Les mémoires illettrées sont incapables de conserver avec précision un souvenir d'histoire, témoin les bévues des cicérones. A Angers, on m'a fait voir une pièce voûtée à arcs brisés « bâtie par Jules César pour servir de salle synodale aux évêques »; au Mont-Saint-Michel, « la maison de Du Guesclin, bâtie au xvi^e siècle »; à Tours, la chambre d'ami où Tristan l'Ermitte faisait coucher Jeanne d'Arc. Un Bruxellois, vers 1900, m'a indiqué le point de vue de Waterloo, « où on s'est battu en 1830 ».

Pour qu'un nom propre se transmette sans erreur pendant quelques siècles, il faut que ce soit dans un terme technique, utile à des spécialistes pour un classement; tel est le cas des *prunes de reine Claude*. Or, ici, point de tradition orale, point de transmission inconsciente et anonyme, comme ç'a été le cas pour *PERSICA pêche*, d'une génération à l'autre: il y a eu transmission volontaire d'individu à individu, enseignement de maître à élève, de devancier à successeur,

1. *Revue*, 1920, p. 107 et s.

chacun soutenant d'ailleurs sa mémoire par des notes écrites, ou même par des livres ; car, avant que Claude naquit, l'imprimerie était inventée. Et il est curieux de noter qu'ici l'historien ne tire de la « tradition » qu'un profit documentaire médiocre ; le parrainage d'une variété végétale n'est pas une action des plus mémorables, et Claude de France n'est pas un personnage de premier plan comme César ; la *bonne reine*, moins actuelle et par conséquent moins illustre que la bonne prune, est de celles dont bien des Français peuvent ignorer le nom sans honte en dehors des repas.

L'insouciance fatale des masses s'oppose à ce qu'on garde deux mille ans la tradition vraie d'un *camp de César*. Une autre raison *a priori* s'y oppose également, et une raison beaucoup plus précise et par conséquent plus péremptoire. Celle-ci est dans la phonétique.

La phonétique, en effet, est connaisseuse en tradition orale. Elle sait déterminer, avec quelque rigueur, comment, en un lieu donné, se transforme un nom donné transmis de bouche en bouche. Peu importe qu'il s'agisse d'un nom commun ou d'un nom propre ; le groupe latin initial *st-* est devenu *ét-* dans *Étienne* tout comme dans *étoile*. Avec le temps, le nom propre se défigure comme le nom commun ; l'un et l'autre se défigurent obligatoirement, avec une absolue certitude. Une exception n'est imaginable que si, par un hasard miraculeux, un nom commun ou un nom propre se trouve être composé uniquement de ceux d'entre les phonèmes que le dialecte local a l'habitude de conserver tels quels ; le génitif *MARI* (non pas *MARIU*, forme postérieure à l'époque de Marius) serait à coup sûr moins altéré que le génitif *CAESARIS*. Hors d'un tel cas particulier, l'altération est profonde. On avait créé *GRATIANOPOLIS* et *GRATIANOPOLITANVS* pour immortaliser *GRATIANVS* : mais « tout sur terre appartient aux princes, hors les sons », et le pauvre empereur n'a plus figure humaine ni dans *Grenoble*, ni dans *Graisivaudan*. *FORVM IVLI* est devenu *Fréjus*, *FORVM LIVI* *Forli*, avec génitifs mutilés, altérés, collés à l'autre élément ; dans *Fréjus*, l'altération est même plus forte qu'elle n'a l'air d'être, puisque nous prononçons *ju* la syllabe que les Latins prononçaient *iou* (c'est falsifier l'alphabet latin que d'imprimer *IULI* ou *JULI* pour *IVLI*). Cela étant, supposons un *camp de César*, c'est-à-dire un *CASTRUM CAESARIS* ou un *CAESARIS CASTRUM*, dans l'antique toponomastique de la Gaule : qu'aurait fait d'un tel nom la tradition orale continue ?

Dans la région du *Cateau-Cambrésis*, *CASTRUM* fût devenu *câtre* ; dans la région de *Château-Gontier*, dans celle de *Château-Chinon*, et aussi dans la région parisienne, *châtre*. *CAESARIS*, dans la région parisienne, fût devenu quelque chose comme *cièdre* : c'est ainsi que le bas-latin *COSERE* pour *CONSERERE* est devenu *coudre*. Si, de bonne heure, les deux éléments s'étaient soudés en un seul mot, comme il est arrivé pour

Fréjus et Forli, CAESARISCASTRA eût donné, dans la région parisienne, à peu près *Cédréchâtre* et CASTRACAESARIS à peu près *Châtreizièdre*. A peu près ; car, dans le détail, hâtons-nous de le dire, de tels essais de reconstitution phonétique n'ont rien de bien sérieux ; ils n'en expriment pas moins, pour l'ensemble, une physionomie vraie.

Il est certain que CAESARIS, conservé par voie orale dans la région de Paris, serait aussi foncièrement défiguré que STEPHANVS devenu *Étienne*. Dans une autre région, la défiguration pourrait être moindre ; mais il n'est aucun point du territoire où elle puisse être nulle : quelque contrée qu'on choisisse, un érudit compétent sera toujours à même de la retracer dans son aspect général. Il est donc contradictoire de parler en même temps de *camp de César* et de tradition orale. La tradition orale aboutit à un nom inanalysable et inintelligible, comme *Fréjus*, et non à une locution claire comme serait *marché de Jules*. Imaginaire est ce *marché de Jules* ; illusoire et non moins imaginaire est le *camp de César* prétendu traditionnel.

Avec l'expression-type *camp de César*, je n'en ai pas fini ; car il n'a pas encore été question de la relation à définir entre le latin CASTRA et le français *camp*. Les deux mots sont différents l'un de l'autre, et ils expriment des choses qui diffèrent elles-mêmes ; car un *camp*, chez les nations modernes et chez celles du Moyen-Age, n'est pas du tout pareil à des CASTRA romains. Le *camp* n'est pas, d'ailleurs, la continuation des CASTRA ; entre l'usage d'un ensemble appelé CASTRA et l'usage d'un *camp*, il y a eu discontinuité. Il a existé une période qui avait oublié les CASTRA et pour qui le *camp* était inconnu encore, ou au moins très mal défini. Pendant cet interrègne de l'art ou de l'usage de camper, qu'a pu devenir la prétendue tradition orale ? Comment a-t-elle eu l'idée de traduire, et de traduire inexactement, ce qui dans le vieux langage n'avait plus de sens ? Comment a-t-elle rendu le vrai latin CASTRA par le faux français *camp* (car *camp* est forcément une variante de *champ*, empruntée à un dialecte du dehors) ? Voilà une difficulté qui ressortit à la fois à la linguistique et à l'histoire de la pratique militaire. Les croyants de la tradition orale ne se doutent guère combien leur théorie, si aisée et si simple en apparence, est hérissée de complications et d'impossibilités.

Le changement de nom commun, par voie de traduction, dont CASTRA *camp* serait un exemple, n'existe pas dans PORTVS VENERIS devenu *Port-Vendres* ; mais ici se retrouve le phénomène constant que rien ne peut entraver : la défiguration phonétique du nom propre. Cette défiguration est la règle universelle et inéluctable. Pour toutes les expressions composées de la topographie et de la géographie qui contiendraient un nom propre, elle exclut la possibilité d'un témoignage explicite par la tradition.

LOUIS HAVET

LE GALLO-LATIN *BRIGANTES*

En rendant compte de l'édition nouvelle du *De medicamentis liber* de Marcellus de Bordeaux, de Max Niedermann (1916, t. V du *Corpus medicorum latinorum*), M. Antoine Thomas (*Journal des Savants*, janvier-février 1920, p. 14 et s.) a été amené à dire un mot de *brigantes*, mot évidemment d'origine celtique, que nous a conservé Marcellus avec quelques autres : *si (oculi) sive vermiculos habeant sive BRIGANTES qui cilia arare et exulcerare solent*. Il nous apprend qu'en Gascogne, le ciron est appelé *breguent*, ailleurs *brian*, et que le rapport entre ces formes méridionales et *brigantes* a été indiqué par Mistral dans son *Trésor* (cf. *Revue*, 1920, p. 128). Du côté celtique, l'origine celtique aurait été tranchée par Zupitza, *Indogerm. Anzeiger*, XIII, p. 51 et Pedersen, *Vergl. Gramm. der kelt. Spr.*, I, p. 540 (aj. II, p. 50).

De fait, le premier, Zupitza, dans un compte rendu du *Dictionnaire breton* de Victor Henry, à propos du breton *grec'h*, « ciron », rapproché par Henry du gallois *gwraint*, a affirmé, en passant, l'identité de *gwraint* avec le gallo-latin *brigantes*, qu'il avait relevé dans Holder, (*Alt-kelt. Spr.*, I, p. 535). Pedersen, qui ne paraît pas avoir connu *brigantes*, reconstitue un vieux-celtique *wrigantī* comme prototype de l'irlandais moderne *frighid. f.*, « ciron », (écrit aussi *frigh*, plur. *frighde*); gallois *gwraint*, « vers dans la peau », « ciron ». Le breton *grec'h*, « ciron », a, en moyen-breton, une variante *gruech* et appartient à un thème quelque peu différent **wrikko-* = indo-européen **wrig-no*¹. — L'étymologie est certaine. La seule particularité à relever c'est l'évolution *wri- wr-* en *br-*. Il y en a un autre exemple sûr dans *brūca*, *brucaria* « bruyère », breton *bruk*, emprunté au roman des Gaules. Le gallois a *gruq*, comme le cornique; *grug*, en cornique, à l'époque moderne, est devenu *grig*, largement représenté en toponomastique sous la forme orthographique anglaise *greeg*. Le gallois et le cornique sont identiques à l'irlandais moyen *froech*, moderne *fraoch* « bruyer ». Ces mots remontent à un vieux-celt. **wroiko*. On le retrouve comme nom propre d'homme dans le génitif *Vroici* d'une inscription oghamique : *Netta-Vroici*, qui a donné en vieil irlandais le nom propre *Nat Fraich*.

1. Le dialecte de Vannes a un pluriel *grochant* à remarquer. Le pluriel gallois *gwraint* a été précédé par un pluriel *gwreant* = **wrigant-ès*.

*
* *

Il n'est pas rare de rencontrer des noms propres chez les Celtes insulaires empruntés à des noms d'arbustes : dans les inscriptions oghamiques figure un *Maqi Cairatini*, nom au génitif qu'on rencontre dans le Livre d'Armagh sous la forme nominatif *Macc Cairthin*, « fils de l'alisier »; cf. *Macc Cuill*, « fils du coudrier »; *Macc Ibair*, « fils de l'if »¹, *Macc Dregin*, « fils de l'épine noire »; *Macc Cuilinn*, « fils du houx »; *Macc Dara*, « fils du chêne ».

Ce qui est le plus embarrassant pour l'identification du gallo-latin **bruka* avec *vroiko* —, c'est le vocalisme. A vrai dire, les exemples de la diphtongue vieille-celtique *oi* en gaulois proprement dit sont ou extrêmement rares ou douteux. Le gaulois *Oino* pourrait bien être pour *Aino*, plus largement représenté (*Aina*, *Aine*, *Ainius*, *Aino-rix*, *Ainos*); *Oia* est pour *Ogia*; *Veru-cloetius* doit être probablement lu *Veru-cloutius*; *Doidena* se trouve sous la forme *Dovidena*; *Doiderus* est pour *Doviderus*, qui se trouve; *Vindoroici* peut être pour *Vindorovici*; *Doiros* peut être pour *Dovi-ros*. — Il y a d'ailleurs ici une question de date.

Il semble d'après **brūka* que la diphtongue *oi* ait évolué en gaulois exactement comme en brittonique; elle serait d'abord devenue *ō* fermé, puis *ū*.

*
* *

En ce qui concerne *vr* donnant *br* —, on peut citer un exemple de flottement, *s'il ne s'agit pas d'un changement phonétique de phrase*, dans *Vrocomagō : C(ivilis) Trib(ocorum) a Vrocomagō* : il est remarquable, en effet, que *Brocomagos* est ici précédé de la préposition *a*.

J. LOTH.

1. Vieil-irl. *ibar*, mod. *iubhar* : cf. *Eburones*, *Eburovices*, *Eburodunum*, etc.

ANTIQUITÉS DU PÉRIGORD ET DU PAYS DE COMMINGES

Un vieil auteur, qu'on consulte peu de nos jours, rapporte deux découvertes dont il convient de raviver le souvenir pour inciter quelque érudit du Midi à faire des recherches complémentaires.

Voici le premier passage :

« Près de Miramont, . . . se void une caverne ou grotesque (que ceux du païs appellent cluzeau) de laquelle ceux qui y sont entrez, racontent merveilles, disans qu'elle va par dessous terre, de cinq à six lieües, et qu'au dedans sont plusieurs belles salles et chambres, les unes estans pavées de pierre menue et diversifiées en couleur à la mosaïque, et là on void quelques autels, et des painctures en plusieurs endroits . . . 1. »

Pour l'identification de la localité, il ne saurait y avoir d'hésitation. Ce Miramont, dans le Périgord, est certainement la petite ville du canton de Lauzun (arrondissement de Marmande, Lot-et-Garonne).

Le terme de *cluzeau* est encore conservé dans une partie de la France 2.

Les renseignements relatifs à l'étendue et à la description de la caverne sont moins précis. Il faut poser diverses questions : Est-il admissible que cette caverne ait eu une longueur de plusieurs lieues ? Nous pouvons croire à une forte exagération. Ces salles souterraines sont-elles romaines ? N'y avait-il pas plutôt à Miramont une église fort ancienne 3, ornée de mosaïques 4 et de peintures ? La mention des autels trouverait ainsi une explication toute naturelle.

1. Jacques de Fonteny, *Les Antiquitéz, fondations et singularitéz des plus célèbres villes . . . de France*, Paris, 1614, p. 453. On trouve une relation analogue dans André Duchesne, *Les Antiquitéz et recherches . . . de France* (éd. de Paris, 1637, p. 780).

2. Je l'ai rencontré souvent en faisant de longues recherches sur les souterrains-refuges de la Gaule.

3. Ce serait un autre sanctuaire, et non le moins curieux, à placer à côté des églises monolithes d'Aubeterre, de Gurat et de Saint-Émilion, qui ont été étudiées par M. le M^{rs} de Fayolle (*Congrès archéologique de France*, à Angoulême, en 1912, t. II, p. 365).

4. Comparables peut-être à celles de l'église de la Daurade, à Toulouse. Toutefois les mosaïques de la Daurade couvraient les murs et les colonnes.

Fonteny a signalé aussi dans le pays de Comminges un souterrain « dans lequel estoit encore l'Idole de Venes et plusieurs figures de Priapées et autres saletéz »¹. Je suis porté à croire que ce prétendu souterrain était simplement une cachette de statues².

ADRIEN BLANCHET.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Uxellodunum. — L'excursion au Puy d'Issolud, dont je vois le récit dans le *Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze* (t. XLI, 4^e l., 1919) paraît avoir été fort intéressante, et j'espère qu'elle aura donné un utile regain de popularité à la vieille citadelle. C'est M. Caze, de Martel, toujours actif et obligeant, qui a conduit les visiteurs. C'est M. Viré qui a exposé l'état de la question, et nous avons eu le plaisir de constater la sympathie qu'Issolud lui inspire. Nous souscrivons d'ailleurs à sa remarque « que notre vieux sol gaulois n'a pas livré tous ses secrets, que la discussion sur les textes et les manuscrits est vaine, que des fouilles sérieuses s'imposent ». Et nous constatons avec joie que, pour les fouilles, M. le Préfet du Lot, qui était présent, a promis l'appui du Département. — Il y a un tirage à part de ce récit et de l'exposé de M. Viré.

Refuges. — A. Ponchon, *Carrières et souterrains-refuges*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1919, 3^e-4^e tr.

Demi-moule en pierre trouvé à Wiry-au-Mont (Somme) pour couler des jetons ou des objets de parure, publié par M. A. Hackspill dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1919, p. 305. Objet très intéressant, à étudier de près. Mais je ne vois pas encore de quelle époque.

Hercules Saxonus et ses rapports avec les cultes orientaux; cf. Wigand à propos du monument de Brohl dans les *Bonner Jahrbücher* de 1915, t. CXXIII.

La campagne germanique de César en 55, par Sadée, *Bonner Jahrb.* de 1915, t. CXXIII, p. 99: vers le confluent de la Moselle et non de la Meuse.

1. *Op. cit.*, p. 454.

2. Cachette analogue à celles qu'Edmond Le Blant a signalées (*Comptes rendus Acad. Inscr. et B.-L.*, 1890, p. 541).

L'œuvre de Westropp en Irlande. — L. Carias, dans le *Bull. de la Soc. préhist. française* de 1919, p. 343-6, rappelle l'œuvre immense de T. J. Westropp en Irlande, relevant partout les enceintes préhistoriques (239 « forts » dans un seul comté), ne se bornant pas au relevé archéologique, mais cherchant dans la vieille littérature irlandaise et le folklore toutes les allusions à ces monuments. Et voilà, dit Carias, un exemple à imiter. « Nous avons les *Acta Sanctorum*; nous avons des épopées féodales. Qui s'en occupe en préhistoire? » Le regretté Habert avait commencé dans la *Revue* une enquête de ce genre: la mort a entravé son œuvre (cf. 1916, p. 123 et s.).

Les agglomérations de cases en pierre. — M. Guebard s'en occupe dans le *Bull. de la Soc. préhist. franç.* de 1919. Il nous donne un excellent croquis de celles de Villars dans le Puy-de-Dôme, un autre de celles des Renardeyres (*id.*).

L'art gaulois. — Remarques générales, un peu en pot-pourri, de Koepp, dans *Bonner Jahrbücher* de 1919, t. CXXV, sous le titre *Ogmios*. — Quel besoin Koepp a-t-il, à propos de Teutatès, de mettre en avant « le patriotisme » français de ceux qui en parlent? S'imagine-t-il que notre science n'ait pas le courage ou l'intelligence de travailler en plein désintéressement?

Dictionnaire topographique. — On annonce la publication du *Dictionnaire topographique du département de l'Isère*, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé d'après les manuscrits d'Emmanuel Pilot de Thoret, sous-archiviste aux Archives de l'Isère, et publié par le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut; Romans, imprimerie Jeanne d'Arc, 1920.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, p. par dom Cabrol et dom Leclercq, chez Letouzey et Ané, 87, boulevard Raspail à Paris. Un des cinq grands répertoires publiés par le clergé catholique (les autres sont: le *Dict. de la Bible*, de Vigouroux; le *D. de théologie catholique*, de Vacant; le *D. d'hist. et de géogr. eccl.*, sous la direction de Baudrillart; le *D. de droit canonique*). — Très utile à nous tous, en dehors même de l'archéologie chrétienne.

Le folklore et la préhistoire. — J. Toutain, *Le caractère sacré des mégalithes*, etc., dans *Pro Alesia* de 1918 et 1919.

Cachets d'oculiste en Alsace, par L.-G. Werner, extrait du *Bull. du Musée historique de Mulhouse*, 1919, in-8° de 16 p. — Je signale le cachet représentant un échassier à corps formé d'une tête de bélier et à tête formée de masque humain et d'un ibis dont le bec est remplacé par un tube recourbé. Cachet de médecin? ou, plutôt, monument de quelque religion à mystère?

Ehl. — M. Werner, dans la brochure ci-haut mentionnée, a grandement raison de signaler l'importance d'Ehl: l'étudier « constituerait certainement une jolie page inédite d'histoire ancienne qui contribue-

rait utilement à la connaissance d'une des plus belles provinces de la Gaule». Ehl, a dit M. Werner (dans le *Bull.* de la même Société, en 1912 et 1913), «fabriquait et sans doute exportait des instruments chirurgicaux».

L'Aphrodite marseillaise du Musée de Lyon. — Elle serait de la seconde moitié du VI^e siècle et n'a pu être sculptée à Marseille. C'est, comme le tarif punique et tant d'autres objets, une importation moderne d'Ionie. Henri Lechat, *Musée de Lyon, Aphrodite archaïque*, Lyon, 1919, in-8° de 25 p., 3 pl. Je n'ai aucun argument à faire valoir contre toutes ces conclusions. Cf. *Revue*, p. 73.

Enceintes préhistoriques. — Il y en a quantité de nouvelles, et bien intéressantes, signalées dans le Var par le commandant Laffotte (*Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1919). Au milieu de toutes ces variétés, j'aperçois quelques lois générales dans les sites et les tracés.

Tombe cylindrique. — Dans les *Mémoires de la Société archéologique lorraine*, t. LXIV (1914-9), M. L. Schandel étudie un petit monument cylindrique gallo-romain, qui doit être funéraire, et qui est en effet de forme priapique assez caractérisée. Découvert à Charancy-Epiez en Meurthe-et-Moselle. M. Schandel le rapproche de blocs plus ou moins dégrossis de l'époque hallstattienne découverts en Alsace. Mais je crois qu'on trouverait des choses plus voisines dans nos collections tumulaires des temps gallo-romains.

La mosaïque de Martial à Vinon (Var). — J'en parlerai plus longuement quand elle sera intelligemment publiée. Mais je dois faire remarquer d'ores et déjà qu'elle correspond à tout ce que nous savons ou supposons sur les rapports particuliers du poète avec la Gaule Narbonnaise. Martial est, de tous les écrivains de la littérature latine, celui qui paraît s'être le plus intéressé à notre Midi. Il parle de Bordeaux, Narbonne, Toulouse, Vienne, Marseille; il connaît vingt détails de la vie de la Gaule; il avait des protecteurs à Toulouse ou à Narbonne; il a dû visiter notre Midi. J'imagine qu'en serrant les textes de plus près, on arrivera à d'utiles constatations sur la vie et les relations de Martial.

L'origine de la faucille. — *Faucille préhistorique de Solferino* (Italie), par André Vayson, extrait de l'*Anthropologie* de 1919, in-8° de 30 p. et 4 pl. Très curieux travail, clair et fouillé, provoqué par la découverte, dans une tourbière de Solferino, gisement du début des âges métalliques, d'une «pièce de bois, munie d'une rangée de silex sertis dans une armure avec un mastic»; les silex «témoignent d'un travail précis et intelligemment raisonné; chacun est taillé pour la place qu'il doit occuper et ajusté à ses voisins, des petits côtés étant façonnés en biseaux qui recouvrent les biseaux des pièces voisines»; «le mastic devait être composé de terre fine et d'une résine avec addition d'un corps gras». Et tout ceci est bien important pour nous faire

connaître quelques-unes des origines du travail humain. M. Vayson, d'une série de comparaisons, avec l'Égypte en particulier, conclut que nous avons là une faucille primitive, celle d'avant l'emploi du métal, c'est-à-dire le plus ancien instrument connu de récolte agricole. — Déchelette (II, p. 267) avait déjà, sur le vu des objets d'Égypte, soupçonné que la faucille de bronze avait été précédée de la lame de silex. Il avait remarqué qu'en Égypte la faucille est désignée sous le nom de mâchoire, d'où il avait conclu que la plus ancienne faucille avait été une « mâchoire » d'animal utilisée. C'est plutôt, dit M. Vayson, parce que la faucille à silex sertis rappelle assez une mâchoire avec ses dents. — Remarquez que l'objet en question est de l'ère des métaux : ce qui montre la persistance, dans cette ère, de l'emploi du silex.

La question de l'Alsace alémanique vient de donner lieu à un livre très fouillé, de M. Tourneur-Aumont (*L'Alsace et l'Alemanie*, coll. des *Annales de l'Est*, 1919, Nancy, Berger-Levrault, in-8° de 225 pages), livre qui atteste une énorme lecture et une passion de savant. L'auteur écarte délibérément toute intervention des Alamans en Alsace. Tout ce qui paraît germanique, comme les noms en — *ingen*, — *weiler*, — *heim*, est une notation administrative d'origine franque ; le nom d'Alsace n'a aucun rapport avec la langue allemande, il vient de *pagus Alisacensis*, « le pays de l'III » ; il est par suite d'origine gallo-romaine ; et de même Strasbourg, de *Stratæ-Burgus*, « le bourg de la route. » Nous sommes d'accord.

Ponts et routes dans l'Hérault. — J'ai eu le tort, quand a paru le livre excellent de M. Émile Bonnet sur les *Antiquités et Monuments de l'Hérault* (Montpellier, 1905), de ne pas le connaître, le signaler et le recommander. Il n'est jamais trop tard pour faire œuvre de justice. — Je crois, entre autres services, que M. Bonnet nous a donné sur les routes romaines de l'Hérault des indications précieuses, utiles pour la viographie générale. Ceci par exemple. — La route Domitienne : cette route aurait été doublée, du côté du littoral, par un chemin dont on trouverait des traces dans les communes de Mèze, Frontignan en direction de Lunel, et ceci est extrêmement important : car je crois, pour ma part, qu'au delà de Lunel ce chemin se continuait vers Saint-Gilles et Arles, évitant Nîmes, que c'est un très vieux chemin saunier, et l'existence de ce chemin explique peut-être la différence de 19 milles en moins sur la voie Domitienne que certaines bornes récapitulatives (XII, 5668, 5671) indiquent des Pyrénées à Rome. — Le livre de M. Bonnet nous permet de nous rendre compte de l'extrême richesse en ponts de la viabilité romaine dans l'Hérault. J'en compte au moins six : 1° le pont Ambroix sur le Vidourle (*via Domitia*) ; 2° le petit pont du Coulazou (*id.*) ; 3° le pont de *Cessero* (Saint-Thibéry) sur l'Hérault (*id.*) [chose à noter, pas de pont certain sur l'Orb, peut-être un gué,

vadus Franciscus]; 4° le pont Serme (*pons Septimus?*) sur l'étang de Capestang (*id.*); 5° le pont de Sommières sur le Vidourle (route de Nîmes à Lodève); 6° le pont de Boisseron sur la Bénovie (route de Sommières sur Substantion). Et toutefois il ne faudrait pas croire que même dans le Midi la civilisation romaine fût semblable à la nôtre et ne connût que les ponts pour la traversée des rivières. J'ai déjà dit que le pont sur l'Orb n'était point certain (j'y crois cependant). Le vieux chemin saunier auquel j'ai fait allusion ne comportait pas de pont, franchissait les rivières à gué.

L'édition Niedermann de Marcellus le Bordelais. — Voyez l'intéressant article d'Antoine Thomas dans le *Journal des Savants* de janvier 1920. Et remarquez ce qu'il dit du nom gaulois *brigantes* (= *vermiculi* [sans aucun rapport avec le nom de peuple *Brigantes* = *Castellani*, selon moi]). « Le mot s'est maintenu dans le Midi, avec *breguent* (= « ciron ») et *brian*. Et notre incomparable Mistral, en son *Trésor* a le mérite d'avoir indiqué le rapport des patois avec Marcellus ».

Brigantes. — Cf. au-dessus et *Revue*, p. 121.

Les textes sur les anciens Germains. — On en trouvera le recueil complet, avec un commentaire succinct, dans le livre de M. Jacques Hillemecher, *Les Germains devant l'histoire*, Paris, Alcan, 1920, in-8° de 126 pages, avec préface de M. Georges Hervé.

L'Œsling et l'Ardenne. — M. Jules Vannérus s'est attaché, je crois, à reviser, compléter et corriger le travail de Piot sur les *pagi* de la Belgique, qui est toujours notre principal recours en matière de géographie historique. Piot avait indiqué l'existence d'un petit « pays » d'Œsling (aujourd'hui l'Œsling est la partie septentrionale du Grand-Duché, avec les régions limitrophes de la Prusse). Ce *pagus* aurait été, dit M. Vannérus, « créé de toutes pièces par Piot ». Œsling ou Osning est purement et simplement le synonyme d'Ardenne, et les textes nombreux présentés par l'auteur me paraissent décisifs. — *L'Œsling et ses rapports avec l'Ardenne*, in-8° de 15 pages. Extrait des *Mélanges de Borman*, Vienne, 1919.

Clermont et l'Auvergne. — Un très bon résumé de tout ce que nous y savons et voyons de romain, dans *l'Université de Clermont-Ferrand et le Pays d'Auvergne* (Clermont, Joachim, in-8°, [1920]), résumé dû à M. Audollent.

La céramique de Roussillon. — Étude de M. Héron de Villefosse dans le *Bull. arch.* de 1918, p. 274 et s.; cf. 1917, p. 39 et s.: débris de vase peint du IV^e siècle (figures rouges sur fond noir); de vase apulien du III^e (vernissé noir; cratère semblable à Perpignan venant de Roussillon; autres à Ensérune); de poteries arvernes ou rutènes (plus répandues en Narbonnaise que ne le pensait Déchelette. — A signaler, comme type d'objet nouveau, le moule de sceau ou de

marque de fabrique en argile, qu'il importe d'étudier de très près. — Avec quel soin, quelle passion notre cher maître suivait les fouilles de Roussillon, c'est ce que M. Aragon a excellemment mis en lumière dans sa touchante brochure *M. Héron de Villefosse et les fouilles de Ruscino* (Perpignan, Comet, 1919, in-8° de 8 pages), brochure où l'on trouvera des fragments des dernières lettres écrites par de Villefosse, pleines de patriotisme et d'espérances.

Lutetia et Luteva. — Le rappel du livre de M. Bonnet (p. 127), a attiré de nouveau mon attention sur Lodève et son site (c'est un marché, dit M. Bonnet, et de bas-fond). Et voici pourquoi. Lodève, *Luteva*, est la seule ville gallo-romaine dont le nom rappelle *Lutetia*. Et je suis convaincu que, pour trouver l'étymologie de ces noms de villes, il faut, souvent, regarder les situations. Je demanderais donc aux archéologues de l'Hérault de chercher si, dans le site primitif de Lodève, n'existerait pas quelque détail (marais par exemple), qu'on retrouverait à Paris.

La mosaïque des Narbonnais à Ostie, par Héron de Villefosse, dans le *Bulletin archéologique* de 1918. — Étude d'ensemble : 1° sur l'édifice des corporations maritimes à Ostie; 2° sur la mosaïque des *navicularii* NARBONNENSES (la scène de déchargement à quai doit se passer à Narbonne); remarques sur les feuilles cordiformes qui seraient des porte-bonheur [ne serait-ce pas le lierre de Bacchus? Perdrizet a dit d'excellentes choses là-dessus]; 3° sur les *navicularii* de Narbonne et d'Arles.

Cachets d'oculistés. — Espérandieu, *Bull. arch.*, 1918, p. LXXX.

Les dalles mégalithiques percées de trous. — La publication de M. Coustil (p. 49) remet cette question à l'ordre du jour (cf. *Déchelette*, I, p. 420-2). Comme je suis de plus en plus convaincu qu'il est d'une bonne méthode de chercher à rattacher les milieux mégalithiques aux milieux classiques, à expliquer ceux-là par ceux-ci, qui en dérivent, voici ce que je proposerai. A l'époque gallo-romaine, c'est un principe que le mort soit honoré par un repas funéraire, et qu'il doive y assister, en esprit ou en image, et sans doute l'un et l'autre. Voilà pourquoi le mort est si souvent représenté en attitude de buveur, par exemple à Autun (voyez le bon travail de Graillot, *Poculum et Lagena*): il est censé trinquer avec ses proches et leur donner la réplique. — A l'époque mégalithique, les restes de foyers qu'on trouve au-devant du monument peuvent être ceux des repas funéraires. Et le mort assistait à ces repas en glissant son esprit par le trou de la dalle qui fermait la chambre où il reposait. — On a supposé, pour fermer ce trou, un obturateur en bois. Et je crois encore ceci : les jours des anniversaires, cet obturateur devait être enlevé, pour que la chambre fût ouverte et que le mort pût passer. C'est l'équivalent de la formule gallo-romaine *per eos dies quibus cella memoriæ aperietur*.

Tablettes magiques. — Il faut maintenant compléter le répertoire d'Audollent à l'aide des relevés faits par Besnier dans la *Revue de philologie*, 1920 (janvier, *Récents travaux*, etc.).

Chamerande. — Au cours d'un échange de vues (sur Tournus et Préty) avec M. Jeanton, j'ai été frappé par le nom d'un hameau de l'Ain, *Chamerande* : le dernier terme m'a rappelé les fameux *Éguirande*, dont je reparlerai par ailleurs ici ; et j'ai voulu savoir si le nom est ancien, et si la localité, comme toutes nos *Éguirande*, ne touche pas une limite de cité. Or, M. Jeanton me répond que le nom se retrouve sous la forme *Cameranda*, *Chamaranda*, au ^xe siècle, et que le lieu était sans doute à la limite des Éduens et des peuplades qui habitaient jadis le département de l'Ain. Si *randa*, comme je l'ai toujours soutenu, signifie « limite », à quoi pourrait se rattacher *cama* ? Je ne vois pour le moment que le radical, d'ailleurs celtique, qui a donné *caminus*, « chemin ». *Camaranda* = « *via finalis* » ??, comme *Ecoranda* = « *aqua finalis* » ??

Nouveaux monuments à l'anguipède, l'un sans doute de La Jonchère, commune d'Église-Neuve, l'autre de Lussat, tous deux du Puy-de-Dôme, non pas absolument inconnus jusqu'ici, mais non publiés dans les recueils d'ensemble, et qui fournissent à M. Poisson l'occasion d'étudier, avec sa conscience, sa patience, son objectivité coutumières, *les Monuments du Cavalier à l'anguipède* (in-8° de 35 p., extrait du *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1920). Il rattache très justement ce genre de monuments, d'une part aux cosmogonies solaires, d'autre part à des survivances celtiques, enfin au mouvement religieux, naturaliste et symbolique du temps des Sévères. Et nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Nous hésitons seulement à parler de lutte entre le géant et le cavalier ; nous croyons à un géant dompté et domestiqué. Et nous lui rappelons le monument où le géant *porte* sur un plateau les dieux de la lumière ; cf. *Revue*, 1919, p. 62.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

É. Cuq, *Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi sur le prêt à intérêt et les sociétés* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLI). Paris, Klincksieck, 1918; 1 vol. in-4° de 112 pages.

Des exemplaires officiels du code compilé sous le règne de Hammourabi figuraient dans les temples des principales villes de la Babylonie; du temple de Sippar provient celui qui est conservé au Musée du Louvre. On sait qu'il nous donne un texte incomplet: quarante-cinq articles environ (numérotés à l'ordinaire de 66 à 100) ont disparu. Un certain nombre de ces articles, relatifs au prêt à intérêt et aux sociétés (n°s 90-100) nous sont fournis maintenant par une tablette exhumée à Nippour par l'Université de Pennsylvanie et publiée en 1914 (*University of Pennsylvania. Publications of the Babylonian Section: Historical and grammatical Texts*, par A. Poebel). Une demi-douzaine de tablettes analogues devait constituer un exemplaire portatif du code, sans doute à l'usage des hommes de loi. Le commentaire de M. Cuq est bâti sur la traduction donnée par le P. Scheil dans la *Revue d'Assyriologie*, t. XIII, p. 49.

Contrairement à ce qui eut lieu plus tard chez leurs voisins d'Israël, la légitimité de l'intérêt a toujours été reconnue en Chaldée et Babylonie. Comme l'agriculture et le commerce étaient florissants, le prêt à la production recevait une large application. Sans doute, les Chaldéens pratiquaient aussi le prêt à la consommation, souvent gratuit, et même un prêt d'un genre particulier, consenti par les administrateurs d'un temple au profit des malades et remboursable seulement en cas de guérison. Mais, à l'ordinaire, le blé ou l'argent prêté était une cause d'enrichissement pour l'emprunteur, et il paraissait naturel que le prêteur y trouvât du même coup son profit. Toutefois, le principe de la limitation légale de l'intérêt était inscrit dans la loi, alors que chez les Grecs, par exemple, la limitation n'a jamais été qu'une mesure exceptionnelle et temporaire. Le taux maximum était d'ailleurs très élevé: un tiers du capital pour les prêts de blé, un cinquième pour les prêts d'argent. Cette dualité du taux de l'intérêt était consacrée par un usage bien antérieur au règne de Hammourabi.

Les contrats font connaître des clauses multiples qui montrent la pratique courante et très souple du prêt. Certains prêts sont rembour-

sables d'après le taux des denrées à la récolte; d'autres sont faits en vue d'un avantage déterminé : on prête du sésame pour avoir de l'huile, du blé pour avoir de la farine; on prête de l'argent à des moissonneurs pour s'assurer leur service. Le contrat de prêt tient donc lieu, semble-t-il, soit d'une commande, soit d'un contrat de louage.

La sanction de la loi qui limite le taux de l'intérêt est l'annulation du contrat : le créancier perd ce qu'il a prêté; mais aucune restitution ne lui est imposée. La législation se borne à protéger le débiteur contre l'esclavage qui résulterait pour lui de son insolvabilité. Elle atteint également les moyens frauduleux de majorer l'intérêt (omission de l'inscription d'un acompte reçu, usage de faux poids, cumul du capital et des intérêts). L'emprunteur reçoit des facilités pour se libérer : en restitution de blé ou d'argent, il peut offrir toute autre sorte de biens qu'il possède, par exemple la récolte d'un champ de dattiers.

Dans une seconde partie, M. Cuq étudie les trois articles, malheureusement incomplets, qui, dans le code, étaient relatifs aux sociétés. Relevons particulièrement ce qui a trait aux sociétés en participation formées pour le trafic en pays éloignés. Sous ce titre, figurent les prescriptions relatives aux obligations réciproques des négociants et de leurs commis envoyés à l'étranger : le commis, qui ne se distingue guère d'un associé, en cas de mauvaise spéculation, rembourse le double du capital prêté; mais si la perte est causée par la guerre ou le brigandage, il ne doit rien (sur ce genre d'association, voir D^r G. Contenau, *Trente tablettes cappadociennes*, 1919, p. 41-43).

Ainsi que dans ses études antérieures sur les contrats à l'époque de la première dynastie babylonienne (*Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, 1910), M. Cuq est soucieux de montrer comment le milieu social et économique détermine les institutions juridiques. Il nous donne ainsi un aperçu de cette société à la fois rurale et mercantile qui existait en Mésopotamie à l'époque de Hammourabi et avait déjà une longue tradition de commerce. Il nous montre le rôle de l'argent et du blé chez les Babyloniens, et, dans une intéressante statistique, il fixe la valeur relative de divers produits (blé, laine, huile, fer), du bétail, des esclaves, des terrains et des immeubles.

P. ROUSSEL.

Léon Robin, *Études sur la signification et la place de la physique dans la philosophie de Platon*. Paris, Alcan, 1919; 1 vol. in-8° de 96 pages.

La dialectique platonicienne, telle qu'elle se présente dans les derniers dialogues, est essentiellement une méthode pour construire les concepts, en en déterminant la parenté et la hiérarchie. Or, à la dia-

lectique du *Sophiste*, du *Parménide* et du *Philèbe*, le *Timée* juxtapose un système du monde dont il raconte, en un récit « vraisemblable », la formation et le développement. Le démiurge trouve devant lui une masse chaotique, faite d'éléments qui se transforment les uns dans les autres et agissent les uns sur les autres suivant les lois nécessaires d'un mécanisme sans finalité; il fabrique une âme intelligente et harmonieuse qui s'étend à travers cette masse et qui introduit l'ordre au lieu du désordre primitif. On voit l'opposition : là-bas, un enchaînement logique rigoureux, dont Platon a pris le type dans les mathématiques; ici, une série de démarches distinctes que l'on peut seulement raconter, et dont le lien n'a aucune nécessité apparente.

Devons-nous donc être réduits à accepter deux inspirations irréductibles dans la pensée de Platon? Sa vision concrète de l'univers, sa physique n'a-t-elle aucun lien de dépendance avec la construction dialectique des êtres intelligibles? En dehors de l'in vraisemblance qu'aurait, en elle-même, une pareille hypothèse, plusieurs indices, dans le *Timée*, permettent d'entrevoir que sa physique devait être l'aboutissant d'un vaste système, dont la dialectique formait le point de départ. Mais de ce système, nous ne possédons aucun exposé d'ensemble; l'interprète du platonisme ne peut donc qu'en essayer une reconstruction d'après les données éparses qu'il possède. C'est le mérite de M. Robin d'avoir fait cette tentative; et la prudence critique dont il fait preuve n'exclut ni la hardiesse des hypothèses, ni les vues d'ensemble.

Dans cette reconstruction, M. Robin s'aide des témoignages d'Aristote, de Théophraste et des premiers disciples de Platon. On sait avec quel soin et avec quel scrupule il les avait analysés dans un ouvrage précédent (*La théorie platonicienne des idées et des nombres*, Paris, 1908), et quelles conclusions nouvelles et parfois inattendues il en avait tirées. C'est de ces conclusions qu'il part dans son interprétation de la physique.

M. Robin ne fait en somme que tirer les conséquences rigoureuses de cette idée si souvent répétée par Platon que le monde sensible a un modèle intelligible. Quel est ce modèle? De quelle manière est-il lié aux choses sensibles? Voilà les questions sur lesquelles le *Timée* ne donne presque aucune indication et qu'il faut pourtant résoudre si l'on veut entièrement comprendre le dialogue.

Selon l'auteur, le monde sensible apparaît, chez Platon, comme le produit ultime d'une série d'actions des êtres supra-sensibles, actions qui ont commencé bien avant l'ordre final qu'y a introduit le démiurge. Chaque être supra-sensible y a, pour ainsi dire, apporté sa contribution depuis les premiers principes jusqu'au démiurge. Or, Platon a admis que les formes diverses et hiérarchisées du supra-

sensible s'engendrent à partir des principes premiers par une sorte de genèse dialectique et de détermination progressive. La production des choses sensibles, à partir du réceptacle pleinement indéterminé, du lieu divisible jusqu'aux révolutions célestes et au circulus des êtres vivants sera donc comme une image affaiblie de cette genèse des intelligibles; et la physique tout entière sera comme une image de la dialectique où l'on retrouvera, à un étage inférieur, la même loi d'organisation qui dominait la production des intelligibles.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de la démonstration de cette thèse, que nous avons d'ailleurs plutôt dégagée de la lecture de l'ouvrage que trouvée énoncée d'une façon expresse. Retenons qu'une des plus importantes conclusions est, à notre avis, d'avoir démontré que le mécanisme sans finalité qui existait avant l'action du demiurge, loin de se suffire à lui-même, est déjà une empreinte des êtres intelligibles. M. Robin s'attache en particulier à la théorie de la *Xώρα*, qui, selon lui, est l'étendue divisible, réceptacle des choses sensibles, et qui n'est que l'image d'une étendue indivisible, réceptacle des figures idéales.

ÉMILE BRÉHIER.

P. Foucart, *Les Mystères d'Éleusis*. Paris, Picard, 1914; 1 vol. in-8° de 508 pages.

M. Foucart a publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, en 1896, des *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis*; en 1900, une étude sur *Les grands mystères d'Éleusis : Personnel, Cérémonies*. Depuis cette dernière date, le sujet n'a pas cessé de lui tenir au cœur, comme le montre une communication sur *Les drames sacrés d'Éleusis*, insérée en 1912 dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* (p. 123-146). Enfin, il a donné ce volume dont il convient de dire quelques mots, puisque M. Foucart n'y a point fait rentrer ses précédentes études sans modifications plus ou moins notables.

On sait la théorie qu'a soutenue M. Foucart dès 1896 : les mystères d'Éleusis sont d'origine égyptienne. On ne s'étonnera point de la retrouver en 1914, développée, sinon renforcée. Une triple argumentation la doit établir : les découvertes archéologiques nous montrent, à une époque très ancienne, les rapports commerciaux et politiques entre l'Égypte et le bassin de la mer Égée; les traditions grecques, convenablement interprétées, attestent l'établissement à Éleusis de colons égyptiens apportant avec eux la culture de la vigne et des céréales et, du même coup, le culte d'Isis-Déméter et d'Osiris-Dionysos; enfin, Isis et Déméter, l'une et l'autre *καρποφόρος* et *θεσμοφόρος*, l'une et l'autre assurant par l'initiation un sort privilégié après la mort, ne

peuvent être qu'une seule et même déesse. Tout cela n'est point nouveau. L'argumentation archéologique a pris plus d'ampleur; les découvertes faites à Cnossos, à l'Héraion d'Argos, à Éleusis même, ont été mises à profit: sur le « vase des moissonneurs », exhumé à Haghia-Triada, un personnage brandit un sistre; une tombe d'Éleusis contenait, outre des scarabées, une statuette d'Isis et un vase où l'on a voulu reconnaître une *situla* analogue à celles que, dans les bas-reliefs gréco-égyptiens, portent les prêtresses d'Isis. Sans doute, M. von Bissing croit que cette prétendue *situla* est une « cruche à lait » de caractère nettement hellénique et que les divers objets découverts dans le tombeau d'Eleusis attestent seulement la vogue des curiosités égyptiennes. Je ne prends point parti sur ce point spécial; mais il ne me semble point que, dans l'ensemble, les découvertes de la fin du xix^e siècle et du début du xx^e apportent à la thèse de M. Foucart la moindre confirmation. Elles nous ont appris que l'Égypte n'était pas un monde fermé, que la vallée du Nil et le monde crétois-mycénien entretenaient des rapports suivis; mais rien ne prouve que les Égyptiens aient joué, en matière religieuse, le rôle de maîtres et d'initiateurs. « De tout temps, dit M. Foucart, les peuples qui ont occupé la Grèce et ses îles ont accepté volontiers les dieux qu'apportaient avec eux des hommes d'une race supérieure. » Pourquoi veut-on que les sujets du roi Minos, dont nous connaissons maintenant la brillante civilisation, aient reconnu dans les sujets des Pharaons des « hommes d'une race supérieure »? M. Dussaud, dans son beau livre sur *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*, a pu écrire tout un chapitre sur l'influence égéenne en Égypte. Des produits égéens ont pénétré en Égypte, y ont suscité des imitations; en conclura-t-on, au rebours de M. Foucart, qu'Isis a pris les traits d'une déesse crétoise?

Pour toutes les questions qui touchent au sacerdoce, aux cérémonies publiques, à la topographie du sanctuaire, aux diverses fêtes célébrées en l'honneur de Déméter, M. Foucart a reproduit en général l'exposé qu'il en avait donné et dont on avait loué d'une voix unanime la précision et la clairvoyance. Je signale en passant que la distinction nette qu'il a établie entre les mystères et les Éleusinia (p. 48 et suiv.), a été confirmée par une inscription qu'a publiée M. Arvanitopoulos (Ἐγ. Ἀρχ., 1914, p. 167, n. 232: σπονδὰς τῶν τε Ἐλευσινίων καὶ Παναθηναίων καὶ Μυστηρίων).

Les cérémonies secrètes des mystères ne nous sont connues que par quelques allusions des auteurs païens et les témoignages suspects des chrétiens. Si les mystères sont d'origine égyptienne, il sera permis de suppléer à l'insuffisance de notre documentation par des inductions tirées de la connaissance qu'on peut avoir de la religion égyptienne. En 1896, M. Foucart s'était borné à interpréter les révélations faites

aux initiés dans le *télestérion* comme des instructions analogues à celles du Livre des Morts égyptien, guidant le défunt dans l'autre monde, comme des formules qui l'armaient contre les périls de l'au-delà. Il a maintenu son interprétation en dépit des objections — assez faibles, avouons-le, — de M. Farnell; puis il a voulu pénétrer plus avant.

L'initiation du second degré (ἐποπτεία) comportait un rite singulier : la présentation silencieuse aux mystes d'un épi de blé moissonné (selon d'autres l'épi avait été moissonné en silence). L'épi moissonné, dont la faucille a tranché la vie, est, selon M. Foucart, le symbole d'Osiris. L'époptie appartient moins à Démèter qu'à Dionysos, roi des morts, qui ne se distingue pas d'Osiris; l'époptie est ainsi une sorte d'assurance supplémentaire, un surcroît de garanties pour la vie future, puisque l'initié du deuxième degré était à la fois féal de Démèter et de Dionysos. Il serait long de discuter cette aventureuse hypothèse.

À côté des cérémonies de l'initiation, il y avait des drames liturgiques joués devant les mystes, mais qui n'avaient, selon M. Foucart, aucun rapport direct avec l'initiation : rapt de Koré et hiérogamie de Zeus et de Démèter. M. Foucart avait déjà supposé l'existence de ces deux drames en 1896; mais il écrivait alors : « Cette substitution de la mise en action au récit et au chant n'est pas particulière à Éleusis. Dans la religion égyptienne, les malheurs d'Osiris... étaient donnés en spectacle aux fidèles... C'est du reste une idée si naturelle qu'elle s'est produite spontanément dans plus d'un culte. » Il ne croit plus maintenant que ces représentations soient nées spontanément dans la religion d'Éleusis; le drame liturgique y vient d'Égypte : il suppose en effet des conceptions particulières, résultant d'une longue élaboration sacerdotale. C'est ici que les idées de M. Foucart ont subi la modification la plus importante et, à mon gré, la plus intéressante. Lorsqu'il écrivait son mémoire sur *Le culte de Dionysos* (1904), il croyait encore que les fêtes religieuses des Grecs n'étaient que des commémorations : « Pour honorer les dieux, ils n'avaient rien trouvé de mieux que ce qui peut être agréable aux hommes, rappeler à tous et à eux-mêmes les principaux événements de leur vie divine et humaine... » Il déclare maintenant que, dans les drames sacrés d'Éleusis, la commémoration n'est que l'apparence : la hiérogamie de Zeus et de Démèter est « un rite puissant, grâce auquel le couple divin, renouvelant son action bienfaitrice, accordait à la terre de l'Attique une nouvelle année d'abondance et de prospérité ». Et ailleurs : « Reproduire ces actes [de la vie divine] dans les conditions minutieusement réglées par le rituel et à l'heure marquée par le calendrier, c'était, au moment critique, les faire s'accomplir de nouveau dans le ciel, avec toutes leurs conséquences favorables pour la terre. »

Cette conception du drame liturgique a été fournie à M. Foucart par

son fils, M. Georges Foucart, auquel il a dédié son livre en souvenir de leurs communes recherches. Elle se déduit, paraît-il, du drame liturgique d'Osiris, tel que M. G. Foucart l'a interprété grâce à ses recherches personnelles; elle est une nouvelle preuve de l'origine égyptienne des mystères d'Éleusis, puisque les prêtres d'Éleusis n'ont pu, par leurs propres moyens, arriver à une théorie si particulière.

Au fond de l'interprétation personnelle que M. G. Foucart a donnée du drame liturgique d'Osiris, il y a une conception du rite que l'on a retrouvée dans bien des religions, sinon dans toutes. La peuplade australienne des Warramunga représente des épisodes, épiques ou comiques, de la carrière terrestre de l'ancêtre Thalaualla: « Ce sont des drames, mais d'un genre tout particulier; ils agissent, ou du moins on croit qu'ils agissent sur le cours de la nature. Quand la commémoration de Thalaualla est terminée, les Warramunga sont convaincus que les serpents noirs ne peuvent manquer de croître et de se multiplier. » (É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 534.)

Parmi les adversaires de sa thèse égyptienne, M. Paul Foucart a fait un sort spécial à ceux « qui tentent de renouveler à l'aide du folk-lore et de l'ethnologie l'étude des religions grecques ». Ce sont des songe-cieux; mais ils constituent une école particulièrement redoutable « par l'emploi des procédés intensifs de vulgarisation ». A faire une place, si minime soit-elle, à leurs théories, on montre une regrettable faiblesse contre laquelle il importe de réagir. Plusieurs passages du livre de M. P. Foucart sont en fait une réaction, quelque peu brutale, contre les « rapprochements superficiels » et la « phraséologie vide de réalité » du folk-lore et de l'ethnographie. Mais indirectement et, sans doute, à son insu, il a ouvert la porte à ces innovations qu'il condamne. Car nul égyptologue, si avisé fût-il, n'aurait donné du drame liturgique d'Osiris l'interprétation qu'on a vue si les ethnologues, les anthropologues, ou les sociologues — quelles que soient les différences qui les séparent — n'avaient élaboré certaines théories des actes religieux.

Je ne crois pas que M. P. Foucart ait donné à sa thèse générale un plus haut degré de probabilité; mais l'emploi, bien limité, pourtant, qu'il fait de la méthode comparative l'a amené, presque malgré lui, à modifier et à élargir ses idées. Après cela, on regrettera un peu que, trop désireux d'accorder créance aux traditions des Grecs, il se soit si largement étendu sur la légende de Danaos, dont l'existence personnelle lui paraît tout aussi admissible que l'origine égyptienne.

P. ROUSSEL.

P.-S. — En relisant les *Suppliantes* d'Eschyle, j'y trouve ceci (v. 761):
 βύβλου δὲ καρπὸς οὐ κρατεῖ στάχυν: *le fruit du papyrus ne prévaut pas sur*

l'épi; et ceci, adressé par Pélasgos au héraut égyptien (v. 952-953) : « Vous trouverez dans Argos des hommes qui ne boivent pas du vin fait avec de l'orge (ὁὐ πίνοντας ἐκ κριθῶν μέθυ). Si Diodore regarde l'invention du blé et de la vigne comme dues à l'Égypte (P. Foucart, p. 43 et suiv.), telle n'était pas, on le voit, l'opinion de l'Éleusinien Eschyle.

P. R.

J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*.
Paris, Boccard, 1919; 1 vol. in-8° de 413 pages.

M. Hatzfeld s'est proposé d'étudier dans ce volume « l'expansion des hommes d'affaires italiens dans l'Orient hellénique ». Le mouvement de ces *negotiatores* n'est qu'un aspect de l'expansion italienne hors de l'Italie; mais il a eu son caractère propre et ses conséquences particulières. Il n'est donc pas arbitraire de l'envisager séparément, en laissant de côté les fonctionnaires, les soldats, les colons, et aussi les membres des *familiae publicanorum* dont l'activité est distincte, bien que le départ ne soit pas toujours aisé à faire dans les documents.

Après quelques remarques préliminaires, montrant les précautions avec lesquelles il faut traiter les inscriptions grecques pour y distinguer les Italiens véritables des Grecs romanisés, M. Hatzfeld aborde son sujet qu'il a divisé en deux parties.

La première est consacrée à l'histoire de l'expansion des *negotiatores* : elle est établie sur un classement chronologique et géographique des textes qui suppose de longues et souvent ingrates recherches. Si l'on excepte quelques phrases isolées d'historiens, de précieux passages de la correspondance de Cicéron, ces textes sont des inscriptions peu explicites à l'ordinaire, dispersées dans maints recueils et périodiques. M. Hatzfeld en a fait un relevé méthodique et minutieux, qu'on pourra çà et là corriger ou augmenter, mais dont on lui saura gré. Il répartit l'ensemble des documents en quatre périodes : dès le milieu du III^e siècle, les *negotiatores* apparaissent timidement, isolés; avant le milieu du III^e siècle, on ne trouve mention d'une communauté qu'à Narona d'Illyrie et, chose plus singulière, à Larisa de Thessalie, où une inscription mentionnerait les *τηβεννοποροῦντες*, c'est-à-dire les *togati* dès 191 ou 171 (je crois, avec M. Hatzfeld, que les *togati* sont des négociants; mais je doute que M. Arvanitopoulos ait correctement daté l'inscription : l'absence, certaine en un cas, de l'iota adscrit engage à la placer à une époque plus tardive). Du milieu du II^e siècle à la guerre de Mithridate, l'énorme développement de la communauté italienne de Délos attire surtout l'attention. Au I^{er} siècle av. J.-C., les *negotiatores* sont plus dispersés dans les Cyclades; mais c'est dans les grandes villes d'Asie-Mineure qu'ils s'établissent de préférence. Sous l'Empire enfin, ils disparaissent peu à peu. Ainsi, leur histoire est parallèle à celle des progrès et de la décadence de l'Italie.

Les *negotiatores* ne paraissent pas avoir dépassé les frontières de l'hellénisme : le commerce avec l'Extrême-Orient est resté aux mains des Orientaux, Grecs, Syriens, Nabatéens, etc. Dans l'Orient même, ils sont rares dans la région du Pont-Euxin, en Syrie et même en Égypte, s'il en faut croire M. Hatzfeld, qui conteste l'existence d'une communauté italienne à Alexandrie aux deux premiers siècles avant notre ère. Pourtant, les dédicaces déliennes qui en font mention (p. 50), ont bien quelque valeur. Il s'étonne que les *Ῥωμαῖοι* d'Alexandrie n'aient laissé qu'à Délos des traces de leur activité et veut en conclure que le centre de leurs affaires était à Délos. Mais n'est-ce pas dans cette même île qu'on a trouvé les deux dédicaces faites par la *σύνοδος τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ πρεσβυτέρων ἐγδοχέων* (Dittenberger, *Orientalis Inscr.*, n° 140)?

Dans la deuxième partie, M. Hatzfeld étudie l'activité, l'organisation, le rôle des *negotiatores* en Orient. Ils ont exercé des professions multiples, faisant la banque, exportant le vin et l'huile d'Italie, important les produits d'Orient, pratiquant l'élevage, fabriquant des objets d'art et même constituant des troupes d'acteurs. Ils savaient se contenter de petits profits. Tandis que les sociétés de publicains moissonnaient l'Orient, les *negotiatores* se bornaient d'ordinaire à y glaner. Leur origine et leur condition sociale sont diverses : sous les appellations assez vagues de *Italici*, *Ἰταλικοί*, *Ῥωμαῖοι*, on découvre des Grecs et des Italiens de l'Italie méridionale, des affranchis, des esclaves même : parmi les esclaves et les affranchis, comme l'a indiqué plus loin M. Hatzfeld (p. 360-361), il faut faire une large place à ceux qui sont d'origine orientale. Et je n'accepterais pas sans quelque correction la conclusion qu'il nous apporte et selon laquelle la majorité des *negotiatores* d'Orient représenteraient « la classe moyenne ou, si l'on veut, la bourgeoisie des villes italiennes » (p. 255).

De même, les expressions de M. Hatzfeld ont sans doute un peu dépassé sa pensée lorsqu'il déclare (p. 265) que les collectivités de *Ῥωμαῖοι* de la période républicaine et du début de l'Empire n'ont pas possédé la moindre ébauche d'organisation ni donné la moindre preuve d'activité collective. Il combat avec raison les hypothèses de Kornemann et de Schulten, imposant dès l'origine à toutes ces communautés la forme du *conventus civium romanorum* qu'on ne trouve que sous l'Empire. Les *negotiatores* ont formé d'abord des collèges où ils se sont groupés selon diverses affinités. Mais nous pouvons apercevoir à Délos, dès le début du 1^{er} siècle av. J.-C., une collaboration des associations distinctes. Le plan d'ensemble de l'Agora des Italiens, nécessitant l'exécution d'énormes travaux de remblai, est l'œuvre d'une volonté collective. On peut sans doute étendre cette conclusion particulière. Les *conventus* n'ont pas remplacé directement les communautés organisées par l'initiative privée; il y a eu une période

intermédiaire où, par une évolution normale, les anciennes associations furent enveloppées dans un ensemble nouveau.

Les *negotiatores* n'ont pas formé une caste fermée et ne se sont pas bornés à des relations d'affaires avec les populations helléniques. Ils entraient dans des associations mixtes, jouaient un rôle dans les cités, y recevaient des droits, y exerçaient des magistratures, et même participaient en bloc, dans des assemblées composites, à la gestion des affaires municipales. Pourtant, l'ambiguïté de leur situation dans la cité, particulièrement au point de vue judiciaire, crée à leur profit des privilèges qui soulèvent contre eux l'animosité.

Dans un dernier chapitre, M. Hatzfeld examine le rôle des *negotiatores* placés entre les civilisations grecque et latine. Il est difficile de démêler leur rôle précis ; mais il est probable que leur action fut sensible « non seulement dans l'histoire sans éclat des rapports commerciaux et monétaires, mais aussi dans celle des rapports linguistiques et religieux ». Ils ont contribué à la fusion des cultes latins et helléniques, à laquelle M. Hatzfeld a consacré des pages très intéressantes (p. 341-364). Il fait ressortir avec raison que les *Ῥωμαῖοι* ont subi les influences gréco-orientales beaucoup plus qu'ils n'ont répandu le culte des dieux de leur pays.

La conclusion résume en phrases justes et modérées les principaux résultats de cette étude. M. Hatzfeld y expose aussi son opinion sur le mercantilisme politique que l'on a attribué à Rome ; en fait, on n'aperçoit pas qu'avant le milieu du II^e siècle av. J.-C., les trafiquants aient exercé une sérieuse influence sur la politique orientale de Rome. Par là, M. Hatzfeld rejoint les conclusions exposées par M. Tenney Frank dans *Roman Imperialism* (1914). Il n'a point connu cet ouvrage ; car son étude, parue en 1917, était terminée dès mai 1914 et des circonstances que l'on connaît assez ne lui ont pas permis de prendre connaissance des travaux parus dans l'intervalle. Les mêmes circonstances justifient amplement quelques négligences inévitables (par exemple la répétition de quelques lignes identiques aux p. 43 et 304 ou la contradiction entre les notes 5 des pages 73 et 292). P. ROUSSEL.

St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV : *La Civilisation carthaginoise*, Paris, Hachette, 1920 ; in-8° de 515 p.

L'intérêt, dans l'œuvre admirable de M. Gsell, croît à chaque nouveau volume. Dans celui qui vient de paraître, nous retrouvons les mêmes qualités que dans les précédents : richesse extraordinaire de la documentation, tous les objets décrits vus directement par l'auteur, tous les sites utilisés étudiés par lui, une bibliographie très sûre, une prudence extrême à discuter les textes et à apprécier les faits, une connaissance de l'histoire générale qui élargit à chaque instant

l'horizon et complète les données locales, une disposition des matières si claire et si rigoureuse qu'elle dispense de recourir à l'*index*, un style net, simple, d'une limpidité parfaite, en un mot, la droiture absolue du travail et de l'intelligence, une honnêteté et une conscience qui font de cette œuvre, en même temps qu'un chef-d'œuvre de science, un exemple de probité. Mais ce qui ajoute au prix du nouveau volume, c'est que nous avons là, pour la première fois, un tableau d'ensemble de la *civilisation carthaginoise*, de ce qu'elle a fait en Afrique, de ce qu'elle a apporté au monde. — Je voudrais, dans cet article, indiquer quelques-uns des problèmes étudiés par M. Gsell, et montrer que ce livre, encore que réservé à l'Afrique, est riche en leçons pour tous ceux d'entre nous qui se passionnent pour la Gaule.

I. L'AGRICULTURE. — M. Gsell réhabilite l'agronomie carthaginoise, comme nous avons si souvent tenté de faire pour l'agronomie celtique. On a répété que les Celtes avaient appris l'art de la culture de leurs maîtres romains. J'ai mille fois protesté. M. Gsell fait de même pour Carthage : « L'agronomie y fut une véritable science, qui eut dans l'aristocratie des maîtres très instruits et des adeptes zélés. Les nobles prenaient à la gestion de leurs domaines une part beaucoup plus active que les grands propriétaires romains aux siècles suivants. » Les céréales, par exemple, furent cultivées par les indigènes « partout où elles pouvaient l'être ». La tradition rapportait qu'Hannibal aurait « rempli d'oliviers la plus grande partie de l'Afrique ». Une des sources principales de Pline pour l'agriculture est le traité du Carthaginois Magon. Nous admirons Caton, Varron, Columelle : mais derrière leurs traités, il y a Magon et Amilcar, qui les valent bien. Et le Sénat romain le reconnut lui-même, en faisant traduire en latin les 28 livres agronomiques de Magon.

II. INDUSTRIE. — Les Carthaginois ont ignoré ou négligé l'industrie d'art. En cela, ils furent d'une « irrémédiable impuissance ». « Ils ne savent même pas imiter adroitement leurs modèles grecs ; à cet égard, ils sont fort inférieurs aux Etrusques, copistes comme eux. » Aucun des beaux objets livrés par les tombes ne paraît d'origine locale. « Lorsqu'ils désiraient quelque pièce qui ne fût pas trop vulgaire, ils la demandaient à l'étranger. »

III. COMMERCE. — Là est une des forces du génie punique. Elle provient d'abord de l'initiative privée : les pères de famille envoyaient de bonne heure leurs enfants trafiquer au loin ; le commerce était partie intégrante de l'éducation. Mais l'État ne cessait d'intervenir : la politique de Carthage consiste surtout à ouvrir des marchés, soit par la force, soit par des traités, et à assurer la libre disposition des mers et le libre accès des comptoirs. — Comment, après cela, les Carthaginois ont-ils si peu réussi à s'ouvrir la Gaule ? Il faut, décidément, que Marseille ait été assez forte pour la leur fermer. Et le rôle de Marseille

grandit à voir, dans le livre de M. Gsell, le rôle de Carthage. Je ne regrette rien, moins que jamais, de ce que j'ai dit de Marseille. — Il est de fait que dans l'occident de l'Europe, Carthage est plus que médiocre : l'étain venait à Gadès porté par les indigènes d'Armorique ou de Bretagne, bien plutôt que les gens de Gadès n'allassent le chercher aux OËstrymnides [je suis, sur ce point, plus absolu que M. Gsell]. Sur l'Atlantique, aucune trace punique. L'ambre est indifférent aux Carthaginois. Je ne les vois pas non plus sur la Méditerranée celtoligure. La fameuse inscription punique de Marseille est une pierre de lest apportée de Carthage : M. Gsell est là-dessus aussi formel que je l'ai toujours été. — Le vrai domaine commercial de Carthage, c'est l'Afrique, le sud du bassin occidental de la Méditerranée.

A propos des richesses que le commerce apportait à Carthage, M. Gsell remarque avec raison l'antinomie qui existe entre les textes et l'archéologie. Les textes parlent, pour Carthage, d'énormes richesses ; l'archéologie ne nous les montre pas ; même l'archéologie funéraire livre peu de choses précieuses. Faut-il croire que les textes exagèrent ? C'est possible, dit M. Gsell : les textes amplifient toujours ce qui est richesse ; mais, d'autre part, si l'on s'en tenait à l'archéologie, « Carthage aurait été presque pauvre et n'aurait fait qu'un commerce peu important. » — Je retrouve cette contradiction entre le document écrit et la fouille à toutes les époques de l'histoire de la Gaule, jusques et y compris les temps mérovingiens ; mais j'avoue que, comme M. Gsell, tout en ne me laissant pas aveugler par les textes, c'est avec eux d'abord que je marche.

IV. VIE ET MŒURS. — Carthage fut un État formé de races diverses. Mais le Carthaginois n'avait aucun préjugé de sang. La fusion se fit très largement. La vraie définition de la société, ce n'est pas le sang, l'origine, qui la donne, c'est l'ambiance, la civilisation. — Et il en fut de même en Gaule.

Je retrouve ici une nouvelle contradiction entre l'archéologie et les textes. Les esclaves étaient fort nombreux à Carthage. Or les inscriptions mentionnant des esclaves sont très rares.

En revanche, sur la condition des femmes, M. Gsell donne raison aux ruines sur les textes. On a reproché aux Carthaginois leurs débauches. Mais, quand il s'agit de textes accusant un peuple étranger, il faut être sceptique. Et M. Gsell nous montre, dans les tombes, l'épouse accompagnant son mari, traitée, dans la mort, d'égale et non de servante. — Et la même accusation se retrouve dans les textes contre les Gaulois. Et l'archéologie, en Gaule aussi, nous aide à l'écartier.

V. LES DIEUX. — C'est le chapitre le plus long, le plus riche, du livre de M. Gsell. — En tête, *Tanit Pené Baal*. Et là, malgré les divergences considérables entre le monde sémitique et le monde indo-européen, des analogies se présentent pour la Gaule. La déesse fémi-

nine carthaginoise est, comme celle des Celtes, la Mère féconde. Elle aussi peut être une Victoire. On a songé, pour l'« interpréter » à Junon, à la Fortune, à Minerve. — Puis, s'offrent Baal-Ammon, devenu Saturne; Melkart, devenu Hercule. Et à leur propos se pose la question, difficile à résoudre, si à leur origine il n'y a pas quelques divinités africaines « interprétées » en divinités puniques. Ce monde carthaginois n'est souvent qu'une première traduction du monde indigène.

VI. LE CULTE. — Longue étude sur les symboles de Tanit, le croissant, le cercle, qui représente une étoile, un astre, plutôt que le soleil spécifiquement. Et ici je ne peux m'empêcher de songer au culte de *Nocturnus* ou de *Lucifer*, si important, je crois, dans l'Europe et l'Afrique primitives. — Aucune trace de totémisme à proprement parler : « nous n'avons aucun motif de soupçonner que les Carthaginois aient adoré des animaux vivants, incarnation de divinités; nous n'avons pas non plus de preuves qu'ils aient représenté certains de leurs dieux sous la forme d'animaux. » Je pense qu'il faut dire la même chose de la Gaule; et le cheval du dieu *Rudiobus* lui est consacré, et n'est pas ce dieu lui-même. — Long examen des sacrifices humains. M. Gsell accepte tous les textes à leur sujet. J'ai fait de même pour la Gaule. Et comme lui pour Carthage, je crois que pour la Gaule ces sacrifices étaient non d'offrande, non de communion, mais d'expiation, de purification, les victimes étant chargées des péchés du peuple. Et je vois de plus en plus apparaître les analogies entre le monde oriental et le nôtre; ce qui me fera comprendre pourquoi, dès le 1^{er} siècle de notre ère, les influences orientales n'ont rencontré chez nous que de faibles résistances. — Remarquez encore ce que dit M. Gsell des attributs figurés : on amalgame souvent l'attribut qui rappelle le dieu et l'attribut qui rappelle le culte. C'est de cette manière que nous avons essayé si souvent d'interpréter les figurations religieuses gallo-romaines : le dieu Sylvain, par exemple, est figuré en image; mais les attributs qui l'accompagnent, comme le pot, représentent son culte.

VII. LES PRATIQUES FUNÉRAIRES. — Des innombrables renseignements que concentre ce dernier chapitre, il semble bien résulter, ainsi qu'on l'a dit si souvent pour notre Occident : 1^o qu'il n'y a pas entre incinération et inhumation divergences de principes; ce sont modes de temps, de lieux, de familles, ne correspondant pas à des divergences de races, de mœurs, de croyances; 2^o que le rituel funéraire ne dénotait pas de la logique dans les croyances : on pouvait enfermer des vivres dans la tombe comme si le mort devait y séjourner, et cependant penser qu'il allait vivre dans l'Enfer¹.

1. Remarquez, parmi les objets déposés dans les tombes, les nombreux moules à pâtisserie desquels il faut rapprocher nos moules de La Guerche (*Revue*, 1911, p. 337). Je rappelle que l'idée de faire des moules de La Guerche des moules à pâtisserie n'est pas de moi, mais de Salomon Reinach.

VIII. LE RÔLE DE CARTHAGE. — C'est le chapitre servant de conclusion aux quatre premiers volumes de l'œuvre de M. Gsell. Conclusion sobre, serrée, sans phrases inutiles, sans déclamation, où tout mot résume cent pages et porte définitivement. Carthage, en somme, a fait, plus que Marseille en Gaule, une œuvre durable en Afrique. La Berbérie, même sous la domination romaine, est demeurée teintée de punique. Et par là Carthage l'a préparée à recevoir la nouvelle loi orientale, celle de l'Islam.

CAMILLE JULLIAN.

Raymond Lantier, *Inventaire des Monuments sculptés préchrétiens de la Péninsule ibérique*, 1^{re} partie : *Lusitanie, Conventus Emeritensis* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études hispaniques, fasc. 1), Bordeaux, Feret, et Paris, de Boccard, 1918; 1 vol. in-8° de 43 pages et LXIII planches.

On savait, plusieurs années déjà avant la guerre, que l'École française de Madrid avait entrepris de recueillir et de publier les sculptures antiques de l'Espagne et du Portugal et que certains de ses membres, armés de leurs calepins et appareils photographiques, parcouraient les Musées, les collections particulières et les campagnes de la péninsule. C'était un travail considérable. On se réjouit d'en voir paraître, la guerre à peine terminée, le premier fascicule et l'on souhaite que les autres suivent de près. L'ensemble doit constituer, pour l'Espagne et le Portugal, le pendant du précieux *Répertoire* du commandant Espérandieu pour les pays gallo-romains. C'est assez dire tous les services qu'il est appelé à rendre.

Un recueil de sculptures fournit évidemment moins de renseignements précis qu'un recueil d'inscriptions. Mais il en est le complément indispensable. Moins riche de faits, il est peut-être une source plus abondante d'idées. Surtout, il procure de la civilisation des provinces une impression d'ensemble à laquelle doivent se subordonner les études de détail. A en juger par le catalogue de M. R. Lantier, la civilisation de la Lusitanie romaine ne présentait pas grande originalité.

Cent vingt-cinq numéros sur cent soixante-dix proviennent de Merida (*colonia Augusta Emerita*). Comme dans les autres capitales provinciales, divinités du panthéon gréco-romain, statues d'empereurs, de magistrats ou simplement d'illustrations municipales y éta-
laient toute la banalité d'une vie religieuse et politique conformée — *si parva componere magnis licet* — à l'instar de Rome, non moins que la médiocrité d'un art tout industriel. La série la plus intéressante est celle des sépultures mithriaques étudiées par M. P. Paris dans la *Revue Archéologique*, 1914, II, p. 1-31; entre autres, les deux statues de Kronos ailé (n^{os} 13 et 14), l'une à tête de lion, l'autre à tête humaine, mais avec un masque de lion au milieu de la poitrine, et le Mercure ayant pour attribut une lyre sur laquelle est gravée une dédi-

cace à Mithra, en date de l'an 155 de notre ère. Pourquoi, dans l'inscription de la plinthe d'une statue de Mithra (n° 11), M. R. Lantier a-t-il supprimé la signature du sculpteur grec Demetrios que donne M. P. Paris ?

Au milieu de la médiocrité générale ressortent quelques rares morceaux d'une certaine valeur artistique : une tête de Serapis (n° 49), une tête de jeune homme voilé (n° 52) et un petit nombre de bustes qui, sans être beaux, n'en portent pas moins l'empreinte du sincère et vigoureux réalisme de l'art du portrait romain (n° 58, 60, 66). Quelques stèles funéraires présentent également, parfois, des portraits fortement individualisés (n° 91). A propos du bas-relief funéraire n° 92, nous chercherons chicane à l'interprétation de M. R. Lantier. L'inscription nous indique que le monument était celui d'un enfant, mort à l'âge de cinq ans ; « deux hommes sont debout », dit M. R. Lantier, « le premier, en toge, tient un oiseau dans la main droite ; la bulle retombe sur sa poitrine... A côté de lui, un Attis debout, la tête appuyée dans la main droite, le regarde. » — Il ne s'agit pas de deux hommes : la première figure n'est autre que le portrait du petit défunt. On trouve dans le recueil de M. Espérandieu de nombreux portraits d'enfants représentés ainsi avec un oiseau, un lapin, une poupée ou simplement une pomme. Le second est un petit Attis enfantin qui contemple tristement le bébé mis sur le bûcher devant les yeux de ses parents.

Hors de la ville, dans les bourgades et les campagnes, quelques sculptures présentent un caractère plus spécifiquement lusitanien. Telles sont, dans la région de Norba, de nombreuses stèles funéraires décorées d'une rosace ou d'une demi-lune (n° 135 et suiv., *passim*) ; tels sont, à Norba, à Uruena, plusieurs taureaux de granit, de dimensions assez fortes (1^m 55 et 2^m 25) et d'un travail très rudimentaire (n° 131, 132, 157, 158) ; tels sont surtout le bas-relief très barbare de la déesse *Munis Toudopalandaiga* (n° 130) et la stèle du Musée de Madrid sur laquelle un dessin au trait représente un guerrier nu étendu au milieu d'ustensiles et d'armes de type préhistorique, notamment à côté d'un grand bouclier et d'un char. Quelle que soit la date de ce singulier monument, c'est de la préhistoire ibérique qu'il paraît relever.

L'inventaire de M. R. Lantier est purement descriptif. Les planches, renvoyées en fin du volume, sont bonnes. Pour chaque monument, une bibliographie renvoie aux publications originales, c'est-à-dire, presque toujours, malheureusement, à des travaux peu accessibles à d'autres qu'aux membres de l'École française de Madrid. On aimerait que, parfois, la rigueur du catalogue s'éclairât d'une considération et recueillît, à notre usage, quelques-unes au moins des observations que l'auteur dut rencontrer dans les nombreuses sources qu'il nous cite. A défaut d'une introduction ou d'une conclusion,

dans un des prochains fascicules, M. R. Lantier reste débiteur, vis-à-vis de ceux qui auront feuilleté son catalogue, d'un bon et solide article dans lequel il fera ressortir l'intérêt de son travail et les idées que lui ont suggérées ces monuments dont il a fait l'inventaire.

A. GRENIER.

Henry Aragon, *La céramique de Ruscino*. Perpignan, J. Marty, 1918; 1 vol. grand in-8° de 135 pages, avec 13 planches.

A la belle exploration archéologique de Castel-Roussillon (1909-1913), après le nom de F.-P. Thiers, qui la fit, doit rester attaché celui de M. Henry Aragon, qui la facilita de son mieux. Propriétaire du terrain qui renfermait les ruines, non seulement il le mit à l'entière disposition de l'explorateur, mais encore il suppléa de sa bourse à l'insuffisance des subsides ministériels, il fut l'hôte de Thiers et son collaborateur pour la reconstitution matérielle des documents épigraphiques et autres, tâche parfois très ingrate; enfin, il avait déjà consacré lui-même deux importantes publications aux découvertes de Ruscino : tous mérites auxquels un juge compétent, le regretté M. Héron de Villefosse, a rendu hommage dans le rapport (voir *Revue*, 1918, p. 258) reproduit ici en appendice.

Quant au présent travail de M. Aragon, les spécialistes trouveront sans doute que les notions générales, en dépit du titre, y occupent trop de place. La description des « produits de l'argile découverts à Ruscino » ne leur semblera pas aussi méthodique, précise, minutieuse, qu'ils l'eussent souhaitée. L'auteur ne promet, du reste, qu'une « description sommaire ». Ce qu'il donne surtout, ce sont des généralités sur les diverses catégories dans lesquelles rentrent les documents céramiques de Castel-Roussillon; il communique au public le savoir qu'il a puisé aux meilleures sources pour se mettre lui-même en état de comprendre et de classer. Les simples amateurs des choses antiques lui en auront beaucoup de gré. Les spécialistes seront intéressés surtout par les planches où la photographie a reproduit un grand nombre de pièces, en regrettant peut-être que soient figurés sur la même planche trop d'objets ensemble, dont les dimensions restreintes ne permettent pas toujours de voir nettement tous les détails.

PHILIPPE FABIA.

S. Loeschke, *Lampen aus Vindonissa*. Société des antiquaires, Zurich, 1919; 1 vol. in-4° de 358 pages, avec 48 fig. dans le texte et 23 planches en héliogravure.

Cet important travail sur les lampes provenant des ruines du camp romain de Vindonissa (près Brugg, canton d'Argovie, Suisse) a été

édité aux frais de la Société des Antiquaires de Zurich. Il se compose de deux parties : une étude typologique et chronologique ; un catalogue dans lequel près de 1.100 pièces sont minutieusement décrites. C'est de beaucoup le groupe de lampes le plus important recueilli de ce côté des Alpes ; il présente en outre l'avantage d'être très exactement daté : le camp, établi sous Tibère, fut abandonné sous Trajan, en 100 ou 101.

Les lampes en terre se répartissent en trois groupes :

I. Les lampes avec décor (types I-VIII), au nombre de 750, proviennent toutes, sauf deux ou trois exemplaires originaires d'Italie, des ateliers de Lyon. Ces ateliers furent, au 1^{er} siècle de notre ère, le principal fournisseur, non seulement de la Gaule, mais du pays des Helvètes et de la Germanie. Les représentations sont généralement très floues ; car les moules, sans doute en plâtre, étaient employés jusqu'à usure complète et remplacés par surmoulage : peu à peu, les reliefs finirent par s'estomper et les images par devenir tout à fait indistinctes.

II. Les lampes sans décor, avec marque du fabricant (types IX-X), sont au nombre de 250 et nous font connaître les noms de 14 potiers. Elles apparaissent seulement à partir du règne de Vespasien, et proviennent de quatre centres principaux : d'Italie (Modène), de Gaule, de Germanie ; mais la plupart ont certainement été fabriquées sur place.

III. Les lampes ouvertes (types XI-XIV) sont des produits indigènes, œuvre des potiers de la Gaule et de la Germanie, dès le milieu du 1^{er} siècle.

Quant aux lampes en métal, bronze ou fer, ouvertes ou fermées, elles sont représentées par les types XV-XXIV.

Sur les 23 planches sont groupés, d'abord les 25 types et leurs principales variantes, puis les marques de potiers, enfin toutes les représentations figurées.

Les pièces incomplètes ont été complétées à l'aide d'exemplaires provenant d'autres régions.

Les lampes sont aujourd'hui un des principaux « fossiles-directeurs » pour l'époque romaine ; elles sont, dans bien des cas, plus sûres pour dater une fouille que les monnaies ; très fragiles, d'un emploi journalier, elles devaient être constamment remplacées, et, de ce fait, se trouvaient soumises aux fluctuations de la mode, tandis que les monnaies continuaient à circuler pendant de nombreuses générations.

Tel est cet important travail, écrit par un des meilleurs connaisseurs des antiquités romaines ; il sera maintenant impossible de s'occuper de lampes sans consulter le volume publié par la Société des antiquaires de Zurich.

D. VIOLLIER.

Archives suisses d'anthropologie générale, publiées par l'Institut Suisse d'Anthropologie générale, t. III, n^{os} 2-4. Genève, Kundig, 1919; gr. in-8° de 166 pages.

A signaler, dans cet excellent recueil, les articles suivants utiles à nos études : Hoffmann-Krayer, *Die Etymologie im Dienste der Hausbauforschung*; Montandon et Gay, *Découverte d'une nouvelle station paléolithique à Veyrier-sous-Salève* dans la Haute-Savoie¹; Edouard Naville, *Une stèle funéraire du musée de Bâle* [XII^e dyn. égypt.]; Pittard et Reverdin, *Fouilles nouvelles dans la station magdalénienne de Recourbie* en Dordogne; Paul Sarasin, *Versuch einer Erklärung der Trias in der Religionsgeschichte*; Otto Schlaginhaufen, *Die menschlichen Knochen aus der Höhle Freudenthal im Schaffhauser Jura*.

C. J.

Alfred Loisy, *Les Mystères païens et le Mystère chrétien*. Paris, Nourry, 1919; 1 vol. in-8° de 368 pages.

M. Loisy vient d'ajouter à son répertoire, déjà si riche, une œuvre nouvelle et importante. Il en avait déjà publié la plus grande partie sous forme d'articles dans sa *Revue d'histoire et de littérature religieuses* et les chapitres qui restaient inédits étaient presque imprimés quand la guerre éclata. L'achèvement de l'impression a été retardé par les circonstances jusqu'à ces derniers temps. Dès son apparition, l'ouvrage se trouve ainsi vieux de cinq ans. Mais cinq ans comptent peu pour de pareils travaux et ceux que nous venons de vivre sont presque négligeables pour l'histoire des vieilles religions. Le travail de M. Loisy reste aussi neuf qu'il l'était en 1914.

Le sujet en est très important. On sait qu'au début de l'Empire romain diverses religions se distinguaient des autres par le mystère dont elles s'entouraient. Au lieu de s'adresser comme leurs devancières à tous les citoyens d'une même nation pour assurer la prospérité matérielle du groupe, elles recrutaient une clientèle d'initiés de tout pays et de tout rang à chacun desquels elles donnaient la promesse de biens spirituels se renouvelant sans fin dans une existence immortelle. En un volume assez réduit mais plein d'idées, paru en 1910, M. Reitzenstein a montré que leur conception s'accorde dans l'ensemble et en beaucoup de détails avec celle de Paul qui a dû s'en inspirer. M. Loisy reprend la même thèse pour en faire une étude plus minutieuse et plus approfondie.

1. L'exploration du Salève, qui a déjà donné de bons résultats, sera peut-être l'origine des plus belles découvertes préhistoriques qu'on puisse espérer. Plongeant presque dans le lac, bordée par deux très vieux chemins, la situation archéologique et la valeur sociale et humaine de cette longue croupe est de tout premier ordre.

Tout d'abord, il passe en revue les Mystères de Dionysos, ceux d'Éleusis, ceux d'Attis, ceux d'Osiris, ceux de Mithra, et il montre que tous se réclament d'un médiateur divin qui passe par diverses épreuves et en sort victorieux, qui même, d'ordinaire sinon toujours, endure une mort sanglante mais pour se relever ensuite plein de vie, et dont les adeptes se flattent de triompher des mêmes épreuves et même de la mort en s'unissant à lui par le moyen de rites appropriés.

Passant ensuite au christianisme, il explique tour à tour que cette conception est étrangère à l'enseignement de Jésus, qu'elle inspire au contraire celui de Paul et que c'est elle qui, en élargissant le cadre de l'Évangile, a assuré sa diffusion et son succès final. Cette dernière partie sera la plus remarquable. C'est aussi la plus importante et la plus personnelle.

Dans son ensemble, le livre est éminemment instructif et suggestif. Il condense et organise les résultats acquis, il pose maints problèmes et propose maintes hypothèses. Quiconque s'intéresse à l'histoire des religions et aux origines du christianisme devra le lire et, l'ayant lu, le relira.

PROSPER ALFARIC.

P. Saintyves, *Rondes enfantines et quêtes saisonnières. Les liturgies populaires*. Paris, Nourry, 1919; 1 vol. in-24 de 227 pages.

Dans un petit et élégant volume de la collection du « Livre mensuel », M. P. Saintyves, bien connu par les amateurs de traditions populaires, apporte une nouvelle et intéressante contribution à l'étude du folklore.

Il étudie d'abord les vieilles rondes populaires, ainsi que les chansons dont elles s'accompagnent. Et il montre que les unes et les autres ont une origine rituelle et viennent du paganisme, qui les tenait lui-même de cultes bien plus anciens.

Il explique ensuite que ces rites archaïques, dont la tradition s'est conservée dans le peuple, s'accomplissaient surtout au commencement des saisons et visaient à en régler le cours. Pour mieux l'établir, il analyse particulièrement les quêtes qui se font à la ronde, encore maintenant, au début de l'hiver ou du printemps. Et il note qu'à toutes s'associent des formules consacrées qui en fixent le sens et qui passent pour porter bonheur.

L'exposé, simple et vivant, entrecoupé par des chansons et des contes bien choisis, se lit avec beaucoup d'intérêt. Il fait très bien ressortir l'antiquité et la vitalité des « liturgies populaires », comme aussi l'unité foncière qui s'affirme à travers la variété indéfinie de leurs formes. On peut seulement regretter que le caractère plutôt

littéraire de la collection dans laquelle il paraît n'ait pas permis à M. Saintyves de donner les références bibliographiques qui appellent ses citations et un index ou, tout au moins, une table de matières un peu développée.

PROSPER ALFARIC.

J. Gilliéron, *La faillite de l'Étymologie phonétique (étude sur la défektivité des verbes)*. Beerstecher, Neuveville (canton de Berne, Suisse), 1919; in-8° de 135 pages.

Il y a certaines critiques d'ordre général qu'on pourrait adresser à cet opuscule, et d'abord de ne pas répondre suffisamment par son contenu à ce que son titre a d'un peu tapageur. De ce que *entendre* n'a pas aujourd'hui pour nous le sens qu'avait *intendere* pour les Latins, il ne s'ensuit pas qu'il ne soit plus *intendere*. Le mot est un signe: l'idée qu'y attachent les hommes peut varier au cours des siècles, mais l'identité foncière et en quelque sorte matérielle du signe n'en subsiste pas moins. A diverses reprises, avec une verve joyeuse, M. Gilliéron reproche à des adversaires qu'il ne nomme point, de ne pas savoir s'élever au-dessus de l'horizon de la langue littéraire: mais lui-même s'est-il toujours assez élevé au-dessus de l'horizon gallo-roman, et s'il l'avait fait, n'aurait-il pas été plus prudent dans quelques-unes de ses conjectures? D'autre part, il a une tendance qui est peut-être regrettable: c'est de présenter les choses comme si la langue avait été constamment chercher des mots de renfort à mesure que tel ou tel autre, pour des raisons intrinsèques, devenait défectif. La réalité est plus complexe, plus nuancée, et le verbe *entendre*, par exemple, s'était, dès le Moyen-Age, exercé au rôle de synonyme à côté de *ouïr*: il ne faudrait pas faire en sémantique ce qu'on a reproché aux linguistes vieux-jeu, imaginant qu'à un moment donné les hommes s'étaient servis des prépositions pour remédier à la ruine des flexions. Je ne veux rien dire du style de l'opuscule, et de ses métaphores auxquelles je ne saurais m'habituer: en fait, c'est un perpétuel nuage jeté entre le lecteur et la pensée qu'il essaie de saisir. A force d'entendre parler de « télescope », de « cellules sémantiques », de « conseil de révision », on se demande parfois si l'on n'assiste pas à quelque opération chirurgicale, à moins que ce ne soit à un accident de chemin de fer.

Ces réserves faites, il y a évidemment dans ce petit livre (autant que j'ai pu m'en rendre compte, pour la raison indiquée) des vues ingénieuses et des hypothèses qui méritent d'être prises en considération: il y en a d'autres auxquelles je ne puis souscrire pour ma part. Je vais tâcher d'indiquer brièvement ce que pense M. Gilliéron de la « défektivité » de nos verbes français. D'abord que *clore* soit

devenu défectif par suite d'un conflit avec *clouer* (p. 9 suiv.), cela est en effet très plausible. Mais que le sens de *fermer* se soit développé sous l'influence du mot *fer*, c'est bien plus douteux, et la forme du radical *ferm-* ne me paraît guère favorable à cette « étymologie populaire » : on pourrait à la rigueur admettre une action de *fer* sur *ferir* passant à *férir*. Ce qui est dit ici de la naissance de *clôturer* est juste, mais connu. Une autre hypothèse (p. 34 suiv.), c'est que de *frire* se soit vers la fin du xv^e siècle dégagé le verbe *friser* (par l'intermédiaire des formes *frisons*, *frisez*) : hypothèse inattendue certes, mais séduisante en somme, et qui me semble appuyée sur des raisons assez solides pour qu'on puisse l'admettre. Je trouve déjà plus douteux qu'il y ait eu une sorte de collision entre *frire* et *ferir*, la sémantique s'y oppose vraiment trop ; et que notre verbe *faire* (à cause de son futur *ferai*) intervienne lui aussi dans le débat, voilà qui me paraît de la pure fantaisie. Il ne faut pas partir d'une composition *faire* + *ai*. Le futur *farayo* est de création ancienne dans la Romania, aussi bien que *irayo* ; c'est aux formules comme *sic farayo*, *non farayo*, qu'on doit attribuer l'affaiblissement de l'*a* en *e* au Nord de la Gaule, d'où la réaction qui s'est exercée plus tard sur *faisons*, *faisais*, etc.

Continuons à résumer le contenu en somme assez riche de cet opuscule. J'y trouve de bonnes indications sur le verbe *choir* (p. 50 suiv.), quoique je ne croie pas beaucoup à un conflit possible avec *choyer* qui est un mot spécial et plutôt rare. Pourquoi ne pas admettre que *tomber*, introduit par les jongleurs, ait dû à ce fait sa popularité croissante, ce qui suffit à expliquer l'abandon progressif de *choir* ? Il me semble douteux aussi que notre futur actuel *verrai* (p. 56) ne soit pas celui de l'ancien français, et qu'il représente *voirai* avec réduction de *oi* à *è*. En revanche, il est ingénieux et probablement exact de voir dans le substantif *meschief* (p. 61) l'ancienne forme verbale *meschiet* altérée par *chief*. Sur le conflit entre *ouïr* et *entendre* (auquel j'ai déjà fait allusion), on trouvera ici de bonnes observations (p. 63 suiv.), mais où l'intervention de *haïr* n'était peut-être pas indispensable. Entre temps, il est piquant de constater que *priser* (pretiare) a pu être en partie détrôné par *priser* (venant de *prise*). Quant à la lutte entre *pouvoir* et *vouloir*, elle est plus ancienne et plus générale qu'il n'est dit ici (p. 88). Qu'on ait dit *pouloir*, mais non *vouvoir* (à cause de *voir*), me paraît une conception bien aventureuse et trop *a priori* : il suffirait, je crois, pour la ruiner, d'observer qu'on trouve aussi une forme *puole* dans les anciens textes de l'Italie du Nord. J'admets parfaitement que *issir* ait disparu, parce que des formes telles que *issons*, *issez* se confondaient trop avec un simple suffixe verbal (p. 97) : mais, à ce propos, était-il bien utile de nous parler d'un vaisseau avec ses agrès, qui n'est plus qu'une coque de noix, et de nous faire assister à un naufrage ? Enfin le lecteur trou-

vera (p. 114 suiv.), sur *parer*, *préparer*, etc., des remarques fines, qui paraissent justes dans leur ensemble, pour autant qu'on peut les suivre à travers le flot ininterrompu des métaphores. Je doute cependant que *s'apercevoir* ait pu être grandement influencé par le mot d'emprunt *apert*, usité surtout en moyen français: en tout cas, nous avons déjà un exemple très ancien (*Li amiralz alques s'en aperceit*, Rol. 3553), où le verbe apparaît avec son sens et sa construction actuelle.

Pour conclure, malgré les critiques générales que je lui ai adressées, et les réserves de détail que j'ai cru devoir faire sur le fond chemin faisant, ce petit livre est intéressant et suggestif: il est digne d'un dialectologue tel que M. Gilliéron, ou, comme il le dit lui-même (et cette fois d'une façon très pittoresque), digne « d'un patoisant en maraude dans un enclos », l'enclos réservé de la langue littéraire.

E. BOURCIEZ.

Godefroid Kurth, *Études franques*. Paris, Champion; Bruxelles, Dewit, 1919; 2 vol. in-8° de 357 et 350 pages.

M. Godefroid Kurth a préparé lui-même ce recueil, que de pieuses mains ont achevé. Il y a réuni dix-huit articles, dont les deux tiers ont paru dans des revues, mais ont été corrigés ou remaniés par lui, dont six sont inédits¹. Bien que ce volume ne renferme que des morceaux détachés, il se présente à nous avec une parfaite unité de sujet, de méthode et d'esprit; il relève de quelques idées maîtresses, que M. Kurth développait avec une conscience exemplaire, une passion toujours jeune, et une langue vive et savoureuse. Voici ces idées, qui circulent sans arrêt dans ces mémoires.

Le VI^e siècle, — le temps de Frédégonde et de Brunehaut, — n'est pas l'époque d'ignorance et de désordre intellectuel qu'on s'imagine d'ordinaire. Grégoire de Tours, par exemple, est un familier de Virgile; « son esprit est resté partagé entre le mépris des lettres fardées de la décadence et le culte de la noble voix qui a annoncé au monde l'avènement d'un ordre nouveau² ».

Grégoire de Tours n'est d'ailleurs pas le misérable chroniqueur que les Modernes se sont plu à railler. Certes, on ne doit pas s'en rapporter aveuglément à lui; mais, pour les événements du passé, il a consulté nombre de livres et noté bien des traditions populaires; « ceux-là reproduits avec conscience », « celles-ci accueillies faute de mieux et après élagage »; pour les événements contemporains, il les

1. Sur les nationalités en Touraine au VI^e siècle; sur les sénateurs de Gaule à la même époque; sur l'autorité de Grégoire de Tours; où a eu lieu le baptême de Clovis; que la croyance à l'apostolicité de Saint-Denis est plus ancienne qu'on ne croit; critique de l'édition, par Krusch, de la *Vita Lamberti*.

2. Voir sur Grégoire de Tours et les études classiques au VI^e siècle.

raconte d'après des témoins oculaires, en sincérité absolue et nous fournissant lui-même le moyen de contrôle¹.

C'est encore à Grégoire de Tours qu'il faut s'en remettre pour l'histoire de Clovis. La théorie qui fait baptiser Clovis à Saint-Martin-de-Tours ne résiste pas à l'examen des textes et des faits. Grégoire est dans le vrai : Clovis a été baptisé à Reims. Et nul besoin n'était, par fantaisie d'érudit en quête d'hypothèse, de rien changer à la tradition qu'il rapporte.

Qu'on se dise bien que ces premiers temps mérovingiens étaient beaucoup plus empreints de vie littéraire, garnis de poésie et de littérature, qu'on ne le croit d'ordinaire. Et M. Kurth revient à maintes reprises sur cette idée, qui a déterminé son *Histoire poétique des Mérovingiens* : livre souvent attaqué, idée toujours discutée. Il m'a semblé, en lisant ces deux nouveaux volumes, que M. Kurth a amendé sa théorie en choisissant des expressions qui sont de nature à la faire plus volontiers accepter. Il parle de poésies savantes, d'œuvres de cour, de traditions, de folklore. Et j'avoue que pour mon compte, après avoir partagé le scepticisme général, je me laisse chaque jour davantage gagner à la cause de M. Kurth. Ce VI^e siècle fut plus vivant d'esprit qu'on ne croit. J'aperçois, à travers les Vies de Saints, une littérature variée, nombreuse, populaire, parfois aux prétentions savantes². Le Faux Orose, les *Gesta Francorum*, dont nous trouverons les derniers échos dans les manuscrits français du XIII^e siècle, remontent à ce temps-là ; il y a, dans les recueils des *Poetae minores*, d'admirables strophes, contemporaines des épigones de Clotaire II.

En outre d'une vie littéraire, une vie et, pour ainsi parler, une idée nationale n'a cessé de planer sur ces héritiers de Clovis. Il y a un patriotisme franc, ou gaulois, supérieur à toutes les combinaisons de partage ou haines de rois. Grégoire de Tours a ce genre de patriotisme : il se fait gloire d'appartenir au royaume franc et s'afflige de tout ce qui le diminue aux yeux de l'étranger.

Cette Gaule franque n'est pas faite de deux éléments, l'un qui serait de race germanique, l'autre de race gallo-romaine. Les deux milieux se sont depuis longtemps pénétrés, associés, fondus. Et ici les idées de M. Kurth rejoignent celles de Fustel de Coulanges. — Jusqu'ici, ces deux maîtres se séparaient. Fustel de Coulanges ne voyait, dans les temps mérovingiens, que l'ignorance, le désordre, l'absence d'unité ; M. Kurth les réhabilite. Il voit en eux des ferments d'ordre, de travail, d'unité, qui annoncent la France. — Ce prodrome de la vie française, Fustel de Coulanges ne le constate que par l'absence de lutte entre les races. M. Kurth, on le voit, se rattache à une méthode, si je peux dire, plus ample, plus subtile, plus conservatrice,

1. Outre le travail cité p. 152, n. 1, voyez celui sur les sources de l'histoire de Clovis.

2. Cf. ici même p. 116.

plus traditionaliste. Et je crois que M. Kurth a raison en rétablissant, par-dessus les dissensions et les sauvageries mérovingiennes, la tradition de l'esprit et de l'unité de Gaule¹.

Et voilà pourquoi l'œuvre de M. Kurth est, non seulement une œuvre de construction, mais aussi de polémique, et que sa polémique vise surtout la méthode germanique, celle de Krusch et d'Arndt entre autres. Celle-ci détruit le plus possible, et des autorités littéraires, et des idées historiques; elle dissout les Vies de Saints; elle refuse tout crédit à la Vie de Geneviève; elle déplace les faits racontés; elle dis-sèque les œuvres et supprime leur unité ou la valeur des idées générales. M. Kurth s'attache à conserver le plus possible du passé; il réhabilite, mais il le fait en science et conviction.

Et pareille lutte de méthode n'apparaît pas seulement pour la Gaule mérovingienne. Nous la voyons pour la Gaule celtique. Ce n'était pas une nation, disent nos adversaires, et le « dieu national » des Gaulois est une invention du chauvinisme français². — Mais qu'ont-ils donc, ces érudits, à vouloir nier coûte que coûte, dans le passé, cette idée de patrie, de nation, ce besoin d'idée générale, ce goût de large communauté que M. Kurth a retrouvés chez les Mérovingiens, comme d'autres les ont retrouvés chez les Celtes de Vercingétorix? Il faudra bien qu'un jour nous disions, sur cette manière de faire l'histoire, toute notre pensée. Et pour cela, nous n'aurons qu'à emprunter à M. Kurth ces paroles de combat les plus vives et les plus sincères.

CAMILLE JULLIAN.

Ferdinand Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* (fasc. CCXXVI de la *Bibl. de l'École des Hautes Études*). Paris, Champion, 1918; in-8° de 452 pages.

Si j'indique ici le livre de M. Lot, auquel l'Académie des Inscriptions a donné justement sa plus noble récompense (Grand Prix Gobert de 1919), ce n'est pas seulement à cause de sa valeur propre, de la sûreté de sa méthode et de la rectitude de ses conclusions, c'est encore parce qu'il représente une nouvelle victoire dans cette campagne que je livre depuis bientôt trente ans, dans la *Revue des Études Anciennes* et ailleurs³, en faveur de l'unité de composition et du génie personnel dans les grandes œuvres épiques ou romanesques. Ce que nous avons dit si souvent de la *Chanson de Roland*, ce que nous avons applaudi si joyeusement

1. T. I, p. 137: « Dans le royaume franc, la fusion fut si complète et si intime, que l'analyse scientifique la plus minutieuse ne parvient pas à en dissocier les éléments. Cela est admirable et rien ne montre mieux l'art profond et la sagesse consommée qui présidèrent à la formation de la nation française. »

2. Cf. encore ici, p. 125.

3. *Romania* de 1896, p. 161 et s.; *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 233 et s.; 1916, p. 31 et s.; etc.

dans l'*Iliade* de Bréal, l'*Odyssee* de M. Victor Bérard ou la *Genèse* de M. Édouard Naville, M. Lot le dit du célèbre *Lancelot* avec une fermeté que tout le monde reconnaîtra alliée à la plus stricte compétence. Dans ces dernières années, dit-il (p. 5), *Lancelot* passait pour « un assemblage de morceaux disparates dus à dix ou vingt auteurs différents, agglomérés factivement par une nuée d'assembleurs, farcis d'interpolations de tous genres et de toutes époques. » Et M. Lot (p. 113) renvoie aux « schémas fantastiques », aux « reconstitutions chimériques d'œuvres hypothétiques », qui sont l'équivalent, pour le *Lancelot*, de la *Bible arc-en-ciel* d'une certaine exégèse. Lui, ses recherches (p. 7) l'ont « amené, et très rapidement », à conclure que l'œuvre « est due à un seul auteur », qu'elle « présente sous une diversité apparente une unité de conception et de plan certaine ». Certes, l'œuvre est incohérente, mais comme la méthode de l'auteur. Et je dois ici tout copier chez M. Lot (p. 260) : car on ne saurait mieux exprimer l'idée qui m'est le plus chère en matière de critique d'auteur, idée que je dois à Fustel de Coulanges : « C'est le spectacle de ces inconséquences, de ces contradictions, de ces lacunes, de ces négligences, qui a empêché les critiques de s'apercevoir de la profonde unité de l'œuvre. Ils n'ont pas compris que les procédés qui sont mis en œuvre d'un bout à l'autre pour remédier à ces défauts constituent la meilleure des preuves en faveur de l'unité d'auteur... Au lieu de se pencher sur l'épaule de l'auteur pour suivre le travail sinueux, mais toujours rigoureusement logique, de sa pensée, on a préféré se contenter d'une inspection superficielle et expliquer les difficultés par l'hypothèse si commode de la multiplicité des auteurs et la théorie de rédactions antérieures... Ces théories ont empoisonné l'histoire littéraire du Moyen-Age français » et, j'ajoute, de l'Antiquité et de la Judée. On s'est exercé, depuis cent cinquante ans, à déchiqeter toutes les grandes œuvres du passé, et, quand on a cru les avoir bien tuées, « les chorizontes ont pu opérer impunément » sur ces cadavres et les « découper en morceaux, grands ou petits, au gré de leurs fantaisies ».

CAMILLE JULLIAN.

1. Cf. Fustel de Coulanges, *Questions historiques*, p. 408 : « L'esprit critique, appliqué à l'histoire, consiste à laisser de côté la logique absolue et les conceptions intellectuelles du présent. » Au contraire, « ce qu'on a appelé l'esprit critique, depuis cent cinquante ans, a été trop souvent une habitude de juger les faits anciens au point de vue de la probabilité... Conçu de cette façon, l'esprit critique n'était guère que le point de vue personnel et moderne substitué à la vue réelle du passé. »

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Syria. — Sous ce titre paraît, à la librairie Paul Geuthner, le premier fascicule de la *Revue d'art oriental et d'archéologie* que dirigent MM. Edmond Pottier, Gaston Migeon et René Dussaud, conservateurs au Musée du Louvre. Elle est publiée sous le patronage du Haut-Commissaire de la République française à Beyrouth : ainsi, en même temps qu'il poursuit l'œuvre des Croisés, le général Gouraud s'attache à continuer les traditions de nos missionnaires savants, de Saulcy, duc de Luynes, Renan, marquis de Vogüé, Waddington, Clermont-Ganneau, pour ne citer que ceux-là. « Développer en Syrie le goût des arts et des antiquités du pays; mieux faire connaître au dehors les arts syriens de toutes les époques », voilà comment le nouveau périodique résume son programme. Monuments inédits, fouilles, organisation des musées locaux, il embrasse un champ immense, où l'on passe des Hittites aux choses franques, d'Israël aux Grecs ou aux Romains, et des Amorrhéens aux Omeiyades. La France prélude à son action sur le vieux sol phénicien en y ranimant la fleur des civilisations disparues. G. RADET.

César et le sud de la Russie. — Sous ce titre, et avec sa clarté ordinaire, M. Rostovtseff analyse les habiles procédés de Jules César à l'endroit des gens de la Chersonèse et du Pont. Son point de départ est l'inscription (2^e éd. de Latishev), de G. Julius Saturos, fait *civis romanus* par le dictateur. — *Cæsar and the South of Russia*, extr. du *Journal of Roman Studies* de 1917. C. J.

Littérature chrétienne de l'Afrique. — Sans arrêt, à travers mille difficultés, M. Monceaux continue sa tâche de reconstituer l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*. Voici le tome V de son grand ouvrage, consacré surtout à cette littérature donatiste, qu'il a eu, je ne dis pas la bonne fortune, mais le flair intelligent de retrouver en fragments dans les œuvres de ses adversaires (t. V, *Saint Optat et les premiers écrivains donatistes*, Paris, Leroux, 1920, in-8° de 346 p.). — C. J.

18 mai 1920.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraudé, 9-11.